



La Société historique acadienne

**Actes du 2^e Colloque
ÉA / FAFA
Moncton, octobre 1997**

LES CAHIERS

Vol. 29, n^{os} 1 & 2

mars-juin 1998

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Synthèse du colloque (Nicolas LANDRY)..... | 4 |
| Pauvre en France, riche en Acadie? (Stéphane LEBLANC et... Jacques VANDERLINDEN | 10 |
| L'Acadie, du comptoir à la colonie. Migration et... colonisation du bassin des Mines (1680-1714) (Damien ROUET) | 34 |
| Les chemins migratoires et l'établissement des Acadiens... à Saint-Denis au XVIII^e siècle (John A.DICKINSON) | 57 |
| Migrations et conflits en France au XIX^e siècle : jalons pour... une histoire des trajectoires individuelles (Frédéric CHAUVAUD) | 70 |
| « De racines et d'écorce » : la colonisation au Nouveau-... Brunswick pendant la crise des années trente (Jean-Roch CYR) | 82 |
| Félicitations à Monsieur Jean-Marie Fonteneau | 116 |
| Décès de Jean-Marie Fonteneau (Léone BOUDREAU-NELSON)..... | 119 |

Les articles dans *Les Cahiers* sont répertoriés dans *Acadiensis*, *Canadian Historical Review* et la *Revue d'histoire de l'Amérique française*.

Courrier de la deuxième classe – Enregistrement n° 1369

Montage : Ginette Léger

Imprimé par Tribune Press Ltd., Sackville (N.-B.) E0A 3C0

ISSN 0049-1098

La Société historique acadienne

La Société historique acadienne fut fondée en 1960 dans le but de regrouper toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire acadienne. Son objectif principal est de se consacrer à la découverte, la collection et la publication de tout ce qui peut contribuer à mieux faire connaître et aimer l'histoire acadienne.

On peut devenir membre de la SHA en payant la cotisation de :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Membre à vie | 300 \$ |
| Membre bienfaiteur | 50 \$ ou plus |
| Membre régulier | • 20 \$ au Canada • 25 \$ à l'étranger |
| Membre étudiant | 10 \$ |
| Bibliothèques et institutions | • 25 \$ au Canada • 30 \$ à l'étranger |

Tout membre en règle reçoit automatiquement pour l'année en cours, *Les Cahiers* publiés par la Société. Un montant de 12 \$ de la cotisation sert à défrayer les coûts de publication et d'expédition des *Cahiers*.

Pour tous renseignements, veuillez communiquer à l'adresse suivante :

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE
Case Postale 632
Moncton (N.-B.)
E1C 8M7

Conseil d'administration élu le 27 avril 1997

Président d'honneur : Père Anselme Chiasson
Présidente : M^{me} Léone Boudreau-Nelson
Vice-président : M. Honoré Bourque
Secrétaire : Père Roland-J. Soucie
Trésorier : M. Alyre Cormier
Conseillers : M^{me} Léona Cormier
M. Bernard Poirier
M. Claude Bourque
Fonds permanent : M. Edgar Léger
M. Edmond Babineau
Comité de rédaction : M^{me} Léone Boudreau-Nelson
Père Anselme Chiasson
M. Ronnie-Gilles LeBlanc
Vérificateur : M. Jean Cadieux

Présentation

En octobre 1997, avait lieu au campus de l'Université de Moncton, le deuxième colloque des Études acadiennes organisé conjointement avec la Fédération des associations de familles acadiennes. Ce colloque qui avait pour thème « Migrations, colonisation et peuplement – Objets débats et perspectives » a réuni neuf chercheurs de différents coins du pays et de la France. Dans le présent numéro des *Cahiers*, nous reproduisons les textes de six de ces conférenciers. Or, pour compenser ce manque, nous reproduisons également le texte qu'a présenté Nicolas Landry à titre de synthèse du colloque. Nos lecteurs auront au moins un aperçu des trois conférences qui ne figurent pas dans ce *Cahier* et ils pourront par la même, prendre connaissance des sujets abordés dans les conférences paraissant dans les pages subséquentes.

Les Études acadiennes sont heureuses de se joindre à la Société historique acadienne pour la préparation du présent numéro des *Cahiers*.

Au moment d'envoyer ce *Cahier* sous presse, nous apprenons avec une profonde tristesse la nouvelle du décès de Monsieur Jean-Marie Fonteneau de Belle-Île-en-Mer, survenu à son arrivée en Acadie.

La Société historique acadienne, au nom de tous ses membres, exprime à la mère de M. Fonteneau, Madame Suzanne Fonteneau, et à sa famille, ses plus vives condoléances.

La rédaction

Synthèse du colloque

Nicolas LANDRY

Au terme de ce colloque très fructueux en terme de nouvelles avenues de recherche, tracer un bilan acceptable en si peu de mots est fort difficile. Mon exposé se contente de suivre la même trame chronologique que celle du programme.

Le premier atelier couvre des questions pas tout à fait nouvelles dans l'historiographie acadienne, mais qui sont ici abordées par le biais de nouvelles approches et surtout, en exploitant les sources de manières différentes. Messieurs Stéphane LeBlanc et Jacques Vanderlinden s'intéressent à l'évolution des patrimoines acadiens pour la période 1675-1700. À l'aide des recensements, en étudiant chaque famille, ces deux chercheurs tentent d'apporter de nouveaux éclairages sur l'importance des alliances matrimoniales et des processus de succession. Qu'on se le dise, ceci exige un important travail de dépouillement et de traitement des sources. Bien que les recensements sont habituellement connus de plusieurs, c'est peut-être moins vrai pour les testaments et les inventaires après-décès. Il s'agit maintenant de voir quel est l'état de ces sources et comment peuvent-elles faire avancer cet important projet de recherche pour l'historiographie acadienne¹.

Pour sa part, Damien Rouet tente de mieux cerner les mécanismes qui jouèrent dans l'évolution du peuplement des Mines (Grand-Pré). Dans un premier temps, tracer une chronologie des mouvements de migrations. Dans un deuxième temps, dresser les raisons de ces vagues migratoires et les

1. Pour un avant-goût des travaux du professeur Jacques Vanderlinden, « À la rencontre de l'histoire du droit en Acadie avant le dérangement : premières impressions d'un nouveau-venu », *Revue de l'Université de Moncton : L'Acadie d'hier à demain : Droit.*, vol. 28, n° 1 (1995), p. 47-80.

réseaux fonctionnels les permettant. Finalement, Rouet se demande s'il existe alors un modèle proprement acadien de colonisation se distinguant des processus existants en Nouvelle-France et au Massachusetts à la même époque. Ceci nous ramène aux thèses de Andrew Hill Clark et de Jean Daigle. Alors que le premier attribue ces mouvements de migrations à la volonté de s'éloigner des tracasseries administratives du régime français et de la menace des attaques anglaises, le deuxième pense que c'est peut-être en raison d'un manque d'espace de marais pour l'agriculture avec aboiteaux, que des familles quittent le grand Port-Royal pour Beaubassin et les Mines, entre autres².

Le professeur John Dickinson s'intéresse à l'établissement acadien dans la grande région de Montréal entre 1755 et 1800. Environ 2 000 Acadiens s'établissent alors dans la vallée du Saint-Laurent. Vers 1770, les Acadiens représentent environ 10 % de la population de Saint-Denis et pratiquement tous arrivent avant 1780. Comme sources, le professeur Dickinson utilise à bon escient le registre de la population du Québec ancien, le dictionnaire généalogique des familles acadiennes et la base de données Parchemin. Les objectifs du projet sont multiples : reconstituer les parcours individuels, identifier les traits communs et les liens entre individus pouvant motiver les Acadiens à se regrouper, étudier des modes d'établissement permettant ainsi de mesurer la volonté de reconstituer une communauté acadienne, analyser les unions d'enfants d'Acadiens et certains comportements démographiques. Bref, les Acadiens se distinguent-ils de leurs nouveaux concitoyens québécois?

Les résultats préliminaires des travaux du professeur Dickinson démontrent que les Acadiens ne tentent pas particulièrement de se regrouper. Quelques familles acadiennes « réussissent » des mariages avec des familles canadiennes très en moyen. On peut se demander si ces familles acadiennes ne seraient pas elles aussi passablement en moyen? Finalement, les filles acadiennes se marient à un âge plutôt jeune mais pas plus qu'à l'époque pré-déportation.

L'atelier deux nous fait passer de la région des Mines et du Richelieu au vieux continent, au siècle suivant. Ceci nous amène dans le XIX^e siècle

2. Andrew Hill Clark, *Acadia : The Geography of Early Nova Scotia to 1760*, Madison, University of Wisconsin, 1968. Jean Daigle, « Nos amis les ennemis : relations commerciales de l'Acadie avec le Massachusetts, 1670-1711 », thèse de Ph.D., University of Maine (Orono), 1975.

français avec le professeur Frédéric Chauvaud qui lui, s'intéresse aux migrations en partance des campagnes françaises vers les villes durant la deuxième moitié du XIX^e siècle surtout. Mais contrairement à ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, le professeur Chauvaud cherche à constituer des parcours individuels et non de groupes. En opposition à l'historiographie traditionnelle, monsieur Chauvaud ne pense pas que l'on doive parler automatiquement d'exode rural, mais plutôt de départs d'excédents de population, ce qui permettrait en fait, un renouvellement des sociétés rurales. Ce qui frappe le plus dans le projet du professeur Chauvaud est la grande pertinence de son sujet dans le contexte d'une exploitation plus systématique à venir des très riches archives judiciaires. L'exposé a aussi le grand intérêt de soulever des difficultés pour les historiens : la confusion créée par les autorités judiciaires de l'époque qui, jusque vers 1840, ne distinguent pas entre les migrants de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Autre lacune, les sources policières notent davantage les migrations de groupes que celles d'individus. Qui plus est, entre 1840 et 1880, les réseaux traditionnels d'encadrement des migrations semblent s'estomper. Ce serait à compter de cette époque que les mouvements sont parfois marqués par « des heurts ». Le caractère temporaire de certains mouvements de population dans le cadre rural français nous fait un peu penser aux migrations saisonnières canadiennes-françaises et acadiennes vers la Nouvelle-Angleterre entre 1840 et 1880 environ.

Comme monsieur Marc St-Hilaire l'a souligné au début de sa présentation, les mouvements de migration au Saguenay et au Québec sont fort complexes. Il présente des modèles de déplacement : vers le front pionnier (projet agricole familial), vers d'autres communautés rurales (en raison des trop pleins démographiques de certains villages — entre autres par l'échange de conjoints) et finalement, l'exode rural comme tel qui s'exprime par des mouvements importants des régions rurales vers les zones urbaines, que ce soit à l'intérieur du Saguenay ou vers la Nouvelle-Angleterre. À noter que le même phénomène se produit dans les campagnes acadiennes. Plusieurs membres de familles acadiennes se déplacent vers Yarmouth, Amherst, Sydney ou Moncton. Durant les années 1920 et 1930,

plusieurs Acadiens et Acadiennes de la Péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick se dirigent vers des villes telles Athol (Mass.)³ aux États-Unis.

Il est aussi à noter que les échanges ont surtout lieu entre contextes similaires (paroisses pionnières, villes polyvalentes et villes mono-industrielles). Également intéressant, dans le contexte pionnier, s'y rendent des familles comptant surtout des garçons alors que les familles comptant majoritairement des filles, se tournent plutôt vers les villes ou les paroisses rurales les plus développées. Les parents réalisaient donc leur rêve d'installer leurs fils sur une terre, ne pouvant le faire dans les paroisses souffrant de trop plein démographique. Tout ça relèverait donc des stratégies familiales visant à améliorer la qualité de vie des individus. Là aussi, comme en France, il existe des réseaux et des paramètres qui orientent les déplacements.

L'atelier trois débute avec l'exposé du professeur Neil Boucher. Le fil conducteur de son intervention nous amène à constater que la lutte pour la survie au 19^e siècle s'avère aussi difficile que durant la Déportation⁴. C'est ainsi que les autorités britanniques utiliseront des mesures plus subtiles visant à ralentir ou même enrayer l'épanouissement des Acadiens comme entité ethnique. Les Acadiens du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse opteront pour la stratégie du repli qui, par le fait même, les excluait des grands débats maritimes mais les protégeait contre les tentatives d'intégration culturelle britannique. Comme Boucher le souligne, il en découle un retard en terme de développement social, politique et économique en comparaison

-
3. Bien qu'encore en friche, cette question a déjà fait l'objet de quelques publications auxquelles le lecteur peut se référer. Phyllis E. LeBlanc, « Une communauté en transition : Moncton, 1870-1940 », *Économie et Société en Acadie, 1850-1950*, sous la direction de Jacques-Paul Couturier et Phyllis E. LeBlanc, Éditions d'Acadie, 1996, p. 131-152. Nicolas Landry, « L'Évangéline et l'émigration acadienne vers les États-Unis durant l'entre-deux-guerres, 1920-1940 », *L'Évangéline, 1887-1982 : Entre l'élite et le peuple*, sous la direction de Gérard Beaulieu, Éditions d'Acadie, 1997, p. 261-282.
 4. Neil Boucher, « La colonisation acadienne au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse ». Pour plus d'information sur la question, voir du même auteur « Les Acadiens du Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, 1760-1850 : Quelques notions reconsidérées », *Les Cahiers, Société historique acadienne*, vol. 21, n° 4 (1990), p. 73-92.

des autres groupes néo-écossais. Les progrès plus significatifs se font plutôt jour au début du 20^e siècle.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a progrès. Bien sûr, l'agriculture en est plutôt une de subsistance comme au nord-est du Nouveau-Brunswick et au Cap-Breton. Les rendements ne se comparent pas avantageusement avec ceux des régions plus fertiles de l'Île-du-Prince-Édouard et du Madawaska. C'est plutôt du côté de la mer que les Acadiens réorienteront leur survivance économique : la pêche, le cabotage et la construction navale. Dans ces trois domaines, les communautés acadiennes du Sud-Ouest, surtout de Pubnico, se démarquent de leurs frères du Cap-Breton et de la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick. Au moment du déclin de la construction navale, comme ce sera le cas dans les comtés de Gloucester et de Westmorland, une partie des communautés rurales acadiennes se tourneront vers le travail en ville, stimulé par l'arrivée des chemins de fer après 1880.

Dans le cadre de ses travaux de maîtrise, madame Denise D'Astous⁵ s'intéresse au phénomène de récupération des écrits de l'abbé Jean-Mandé Sigogne dans les journaux acadiens de la fin du 19^e siècle. Probablement sans trop le savoir, Placide Gaudet négligeait les règles de l'édition savante, mais n'en valorisait pas moins le rôle de Sigogne dans « l'enregistrement » des faits meublant la vie quotidienne acadienne du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et surtout, les difficultés éprouvées par les missionnaires dans la bonne marche de leurs activités. Sigogne est un écrivain prolifique et les travaux de Gérald Boudreau le démontrent amplement⁶. Des thèmes pertinents à ce colloque s'y retrouvent – migration, colonisation, peuplement. Sigogne n'a-t-il pas été l'un des premiers à souligner la nécessité d'ouvrir de nouvelles régions en raison d'un peuplement couvrant déjà une bonne partie du littoral de la baie Sainte-Marie vers les années 1820. Finalement, ceux et celles qui sont familiers avec l'utilisation des journaux acadiens de l'époque, constatent que la presse acadienne et son élite sont alors en quête de héros acadiens.

5. Denise D'Astous, « Perspective littéraire de la migration, de la colonisation et du peuplement dans trois grands journaux acadiens du dix-neuvième siècle ».

6. Gérald Boudreau a publié au moins deux ouvrages découlant des travaux d'une thèse de doctorat sur l'oeuvre de Sigogne. Voir entre autres, *Sigogne par les sources*, Éditions d'Acadie, 1997.

Les travaux de monsieur Jean-Roch Cyr s'insèrent dans un courant historiographique plus large, également fort au Québec, visant à mieux cerner les composantes d'un projet de « reconstruction sociale » de l'Église catholique : la promotion de l'agriculture et de la colonisation⁷ au milieu du vingtième siècle. Important à souligner, sont les différences avec la période antérieure du mouvement de colonisation. On aspire encore à encourager la colonisation pour empêcher les départs vers la ville. Les dangers de l'anglicisation et du déclin de la pratique religieuse préoccupent toujours le clergé. Monsieur Cyr fait ressortir le fait que cette fois-ci, les autorités du diocèse de Chatham s'engagèrent plus activement et l'évêque usa de sa position et de son influence pour obtenir l'aide gouvernementale. On signale aussi la mise sur pied d'un organisme central de promotion de la colonisation en milieu acadien. L'objectif est d'augmenter l'assistance gouvernementale, fournir un meilleur encadrement et s'opposer aux compagnies forestières tentées d'exploiter la vulnérabilité des colons en difficulté. Cet enthousiasme sera sapé par la crise économique et la Deuxième Guerre mondiale. Cyr estime que le mouvement de colonisation a connu cette nouvelle impulsion en raison du projet de reconstruction sociale de l'Église catholique canadienne. N'oublions pas le mouvement coopératif, l'exemple des sociétés de colonisation québécoise et l'influence de l'Association catholique Jeunes Canadiens-français.

Voilà donc en peu de mots, le bilan d'une journée riche en enseignement et nous motivant à retourner dans les archives afin de lancer de nouveaux forums de discussion pour le colloque de l'an prochain! J'espère que cette modeste introduction aura pour effet de situer chaque communication par rapport aux thématiques du colloque.

7. Du même auteur voir « Colonisation agricole en milieu forestier et stratégies de retour à la terre : le cas du nord du Nouveau-Brunswick au cours de la crise des années trente », thèse de Ph.D., Université de Montréal, 1992.

Pauvre en France, riche en Acadie?

Stéphane LEBLANC et Jacques VANDERLINDEN

Les prémisses

Parmi les causes multiples qui président aux migrations familiales et aussi aux entreprises de colonisation — au sens originel de l'installation stable, aux fins d'y vivre, de populations d'un pays dans un autre, figurent souvent le désir — et l'espoir — de trouver en un monde nouveau des conditions de vie plus favorables que celles que l'on connaît chez soi¹. Qu'en est-il des premiers colons français venus s'installer en Acadie? A-t-on des raisons de penser que, partis pauvres de France, ils sont devenus riches en Acadie. Telle est la question qui préside à ces considérations et qui sera examinée principalement du point de vue acadien. Nous partirons en effet de l'hypothèse que les paysans français partant pour l'Amérique se trouvaient face, sinon à la pauvreté, du moins à des conditions économiques difficiles.

Nous venons d'écrire hypothèse. En effet ce que nous apprennent les spécialistes de l'histoire économique et rurale du XVII^e siècle français au sujet de la condition paysanne n'incite guère à l'optimisme. Le moins que l'on puisse écrire est qu'elle est très dure. D'une part la terre est saturée. Le monde de l'époque est devenu ce monde plein dont nous ont parlé Hajnal²

-
1. Il est évident qu'il peut exister de nombreuses autres causes aux migrations. Ainsi du facteur religieux, si on admet qu'ils étaient originaires de régions de l'ouest de la France où le protestantisme était implanté et qu'ils souhaitaient quitter face au climat d'hostilité qui allait culminer avec la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Sur l'importance du protestantisme en ce qui concerne l'histoire de l'Acadie, voir notamment N. Griffiths, « Mating and Marriage in Early Acadia », *Renaissance and Modern Studies*, vol. 35 (1992), p. 109-127.
 2. J. Hajnal, « European Marriage Patterns in Perspective », *Population in History* (D.V. Glass et D.E.C. Eversley, eds.), London, Edward Arnold, 1965, p. 101-135, plus appendices.

d'abord, Chaunu³ ensuite. D'autre part — et c'est l'une des conséquences de ce qui vient d'être dit, la condition juridique de l'individu face à la terre se transforme de manière radicale : le laboureur indépendant devient un bordier, le bordier un métayer et celui-ci un manouvrier, véritable prolétaire rural⁴. Que, dans ces conditions, il puisse rêver de l'Acadie paraît une hypothèse acceptable. Y devient-il, pour autant, riche, est une autre histoire qu'il nous faut maintenant aborder.

Depuis que A.H. Clark⁵, il y a tout juste trente ans, nous proposait une première tentative d'estimation des patrimoines acadiens, aucun intérêt ne semble avoir été attaché aux hypothèses qu'il avançait, pas plus d'ailleurs qu'à leur exploitation systématique dans le contexte de l'époque. Notre but n'est pas de remettre en cause ces hypothèses⁶, que ce soit pour les confirmer ou les infirmer, mais plutôt d'envisager, au niveau des hypothèses et des conjectures⁷, le parti qu'il est possible d'en tirer en les appliquant à l'ensemble de la population à travers le temps. Nous accepterons donc les principales hypothèses présentées par Clark sous la réserve, crainte par les auteurs, souhaitée par les historiens, qu'à plus ou moins brève échéance, elles soient démontrées être fausses en même temps que nous serions à même d'avancer sur un terrain plus solide.

Elles nous paraissent toutefois particulièrement délicates à manier en ce qui concerne les patrimoines fonciers, alors que ceux-ci présenteraient, à première vue, le plus grand intérêt. Dans les recensements⁸, ils sont présentés, entre 1671 et 1707 — la période qui nous intéresse — soit en

-
3. P. Chaunu, *Un futur sans avenir – Histoire et population*, Paris, Calmann-Lévy, 1979.
 4. P. Goubert, *La vie quotidienne des paysans français au XVII^e siècle*, Paris, Hachette, 1982 et *Histoire de la France rurale* (sous la direction de G. Duby et A. Wallon), tome 2, « L'âge classique, 1340-1789 » par H. Neveux, J. Jacquart et E. Le Roy Ladurie, particulièrement aux p. 241-267.
 5. A.H. Clark, *Acadia – The Geography of Early Nova Scotia to 1760*, Madison, University of Wisconsin Press, 1968.
 6. Nous ne nous sentons, ni l'un, ni l'autre, armés pour cette tâche redoutable, qui devra cependant être accomplie un jour.
 7. Les sources à notre disposition nous interdisent d'aller au-delà de ce type de conclusions.
 8. Le lieu n'est pas ici de discuter de la validité des recensements intervenus en Acadie. Nous en prenons les résultats pour ce qu'ils valent, tout en nous méfiant des données par trop discordantes.

arpents de terres, soit en arpents de terres en valeur, soit enfin en barriques (barigues dans le langage du recensement), ce dernier terme faisant allusion à la production en grain des terres exploitées. Clark⁹ souligne la très grande difficulté dans l'appréciation du rendement des terres cultivées et base son analyse du niveau de vie des familles davantage sur le nombre de têtes de bétail en leur possession. Nous le rejoindrons d'autant plus que nous ne sommes pas convaincus de la valeur considérable des terres agricoles dans un pays fraîchement défriché et relativement peu occupé.

Cette conclusion, dont nous admettons qu'elle n'a rien de définitif, s'appuie essentiellement sur le constat que les Acadiens, au XVII^e et au début du XVIII^e siècle, vivent dans un monde « vide », pour reprendre une terminologie classique¹⁰. Pour peu qu'une très relative pression démographique se fasse sentir, le pays offre des possibilités d'expansion virtuellement illimitées; ainsi se créent au départ de Port-Royal les établissements des Mines ou de Beaubassin, de Cobeguit ou de Pigiguit.

Sur ce point, nous sommes conscients que cette recherche néglige la richesse, qui n'apparaît pas dans les recensements, pouvant résulter d'une activité commerciale avec la Nouvelle-Angleterre notamment; ce serait le cas d'Abraham Boudrot qui ne fait apparaître, au recensement de 1698, qu'un quotient patrimonial de 93 alors qu'il a la réputation d'être riche. Parallèlement, en 1686, il déclare ne pas posséder de terres et, en 1698, seulement 3 arpents, ce qui semble impliquer que l'agriculture n'est pas sa principale — tant s'en faut — ressource. Sa réputation — et vraisemblablement les faits qui la fondent — provient sans doute de l'activité commerciale régulière qu'il déploie en direction de Boston¹¹. Non seulement il y exporte des fourrures et de la farine, voire du charbon, mais encore il en revient avec des produits divers, souvent manufacturés, que l'Acadie ne produit pas. Il sert également de courtier à des commerçants

9. A.H. Clark, *The Geography of Early Nova Scotia, op. cit.*, p. 163 et note 132. L'un des problèmes tient notamment dans les écarts considérables entre les données figurant dans deux recensements successifs.

10. Voir Hajnal et Chaunu, cités en notes 2 et 3.

11. Voir, sur ce sujet, J. Daigle, *Nos amis les ennemis : relations commerciales de l'Acadie avec le Massachusetts, 1670-1711*, Thèse Ph.D., University of Maine (Orono), 1975. Il est question d'Abraham Boudrot aux p. 137, 139-140, 151, 156.

notables de Boston, comme les frères Faneuil, et vend en Acadie pour leur compte une variété de produits textiles, mais aussi de la girofle ou de la muscade¹².

Il faudrait cependant se garder de généraliser un cas comme celui d'Abraham Boudrot ou encore celui des Melanson qui, originaires de Boston, y ont gardé relations commerciales et famille. En effet J. Daigle nous montre aussi que les premiers commerçants de l'Acadie sont parfois — oserions-nous écrire souvent — ses gouverneurs. L'un d'entre eux, Perrot, ne nourrissait-il pas l'ambition, selon son biographe, de devenir le premier commerçant de la région? Qu'il s'agisse de « monopoliser le commerce des fourrures de la colonie, [de] faire ouvertement le commerce de l'eau-de-vie dans sa propre maison, [d'] expédier des marchandises de contrebande à Boston et, au mépris absolu des ordres du roi, [de] permettre aux pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre de pêcher dans les eaux côtières de l'Acadie grâce à l'achat d'un permis qu'il vendait...¹³ », il nous fournit un parfait exemple de ce que pouvait être l'activité commerciale de certains personnages importants de l'Acadie française. Mais dans quelle mesure cette activité touche-t-elle, autrement que marginalement, l'économie domestique du plus grand nombre des familles de colons acadiens? Sans doute fort peu, si ce n'est qu'elles approvisionnent, en cas de surplus dans une économie proche de la subsistance, les gros commerçants et en sont les clients lorsqu'ils reviennent « de la ville » avec dentelle, galon et ruban, comme en témoigne la charte-partie précitée.

Dans ce contexte, dont nous reconnaissons volontiers qu'il limite, en certains cas, la portée de notre exploration, plus significatif sans doute que la terre, est, pour les familles acadiennes, le bétail, gros et petit qui apparaît au premier rang des recensements et peut, comme le blé, faire parfois l'objet de transactions commerciales dès que son croît dépasse les besoins du groupe familial. Dans l'estimation de la valeur des animaux — qui est faite en livres françaises du temps — CLARK estime qu'il peut être compté 50 livres pour un bovin (grosse bête à cornes) et 10 livres pour un ovin (bête à laine) ou un suidé (cochon). Ces deux dernières estimations sont un peu

12. Voir la charte-partie reproduite en Appendice I à l'ouvrage de J. Daigle, ci-dessus.

13. Voir W.J. Eccles, « François-Marie Perrot », *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, vol. 1, Les Presses de l'Université Laval, 1966, p. 554.

forcées, mais elles correspondent à la proportion par rapport au gros bétail (1/5) adoptée dans son chiffrage des ressources économiques en Acadie¹⁴.

Sur cette base, Clark définit deux seuils : le premier, celui de la subsistance, le second celui du surplus, donc du marché. La subsistance est atteinte, selon lui, lorsqu'une famille dispose, **par membre du groupe familial**, de l'équivalent de ce qu'il appelle une unité de bétail, soit une vache (valeur moyenne entre 40 et 50 livres), soit cinq moutons, soit enfin cinq porcs. De manière à disposer de chiffres aisément comparables, Vanderlinden a créé une unité qu'il appelle le **quotient patrimonial**¹⁵, résultat de la division de l'estimation de la valeur globale du bétail d'une famille par le nombre de ses membres. Cela signifie qu'on n'atteint le seuil de la subsistance en Acadie à l'époque qu'à condition d'atteindre un quotient patrimonial d'au moins 50 livres, quelle que soit la combinaison de bovins, d'ovins ou de suidés adoptée. En deçà de ce seuil, nous parlerons de pauvres.

Le surplus, et donc le seuil du marché, est, lui, atteint lorsque la famille dispose de trois unités de bétail **par personne**, soit un quotient patrimonial de 150 livres. Nous parlerions alors de riches. Entre ces deux chiffres, 50 et 150, la famille vit plus ou moins confortablement et nous la considérerions comme nantie, dans son sens originel de « qui est bien pourvue¹⁶ ». En outre, pour affiner les comparaisons, nous appellerions peu nanties les familles dont le quotient se situe entre 50 et 75, moyennement nanties celles pour lesquelles il oscille entre 75 et 125 et bien nanties, celles qui voient le leur s'établir entre 125 et 150 livres. Il est évident qu'il s'agit là d'une double division tripartite — au sein de la société d'abord, au sein des nantis ensuite — qui relève des ordres de grandeur et n'a donc rien d'absolu; en outre ces patrimoines sont susceptibles de fluctuer d'une part

14. A.H. Clark, *The Geography of Early Nova Scotia, op. cit.*, p. 170 et 172; la valeur de 7 à 7,5 livres pour un ovin est avancée (p. 169), vraisemblablement dans le cas de l'estimation inférieure pour un bovin, soit 40 livres.

15. Voir son « Alliances entre familles acadiennes pendant la période française », *Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 27, n^{OS} 2-3 (1996), p. 125-148 et *Se marier en Acadie (XVII^e - XVIII^e siècles)*, Moncton, Éditions d'Acadie, à paraître, 1998. Désormais, chaque fois qu'il sera question de l'estimation du patrimoine d'une famille, nous utiliserons, comme lui, les lettres Q.P. suivies du chiffre la concernant.

16. Selon le *Robert*.

en raison des aléas liés à toute exploitation d'un cheptel, d'autre part en fonction de la survenance d'enfants dans la famille; enfin, comme toute classification de ce genre, elle contient de nombreux cas-limites. Il est tout aussi évident que les familles dont le quotient patrimonial dépasserait 250 peuvent être considérées comme très riches. Ce sont elles, surtout, dont l'excédent permettra l'exportation en direction de la Nouvelle-Angleterre, du Canada¹⁷, voire de la France, ainsi que le ravitaillement de la garnison ou des navires de passage.

Enfin, pour parfaitement situer les limites de notre propos, il ne peut être tenu compte des revenus générés par d'autres activités dont nous connaissons l'existence à Port-Royal que ce soit l'exercice d'une activité manuelle (armurier, meunier, taillandier, etc.) ou intellectuelle (juge ou greffier), voire de la pêche¹⁸ ou de la traite.

L'échelle serait donc la suivante :

GRAPHIQUE I
Échelle de répartition des patrimoines

| Quotient patrimonial (Q.P.) | 0-50 | 50-75 | 75-125 | 125-150 | 150-250 | 250+ |
|-----------------------------|--------|------------|--------------|-------------|---------|------------|
| | | <i>peu</i> | <i>moyen</i> | <i>bien</i> | | |
| | Pauvre | Nanti | | | Riche | Très riche |

Telles sont nos prémisses. Abordons enfin notre sujet.

1) Au niveau des données globales

17. Nous entendons par là la partie de la Nouvelle-France qui porte ce nom.

18. Ainsi, au recensement de 1701, Pierre Landry déclare-t-il, dans son ménage, neuf garçons à la pêche, qui ne sont pas tous ses fils.

Les données les plus complètes sur une longue période que nous possédions sont celles relatives à Port-Royal; elles sont disponibles pour l'année suivant la reprise de l'Acadie par la France après le traité de Breda, soit depuis 1671, jusqu'à trois ans avant la chute de Port-Royal aux mains des Anglais, soit 1707. La plus grande partie de l'histoire de l'administration française¹⁹ en Acadie est ainsi couverte. Remarquons toutefois l'irrégularité des intervalles entre les recensements qui ne permet pas de comparer rigoureusement les périodes qui les séparent. De 1671 à 1686 s'écoulent 15 ans, de 1686 à 1698, 12 ans, de 1698 à 1701, 3 ans, et de 1701 à 1707, 6 ans. Ceci dit, comment se répartissent, au fil du temps, les catégories d'habitants telles qu'elles apparaissent dans le graphique I?

TABLEAU I
Évolution d'ensemble des patrimoines
à Port-Royal (1671-1707)

| ANNÉE | TRÈS RICHES | RICHES | NANTIS+ | NANTIS- | PAUVRES |
|-------|-------------|--------|---------|---------|---------|
| 1671 | 4 sur 11 | 16,42 | 37,31 | 32,84 | 13,43 |
| 1686 | 3 sur 9 | 17,39 | 24,64 | 47,83 | 10,14 |
| 1698 | 6 sur 27 | 30,68 | 32,95 | 25,00 | 11,36 |
| 1701 | 2 sur 20 | 31,25 | 31,25 | 25,00 | 12,50 |
| 1707 | 8 sur 35 | 36,46 | 19,79 | 23,96 | 19,79 |

Note

- Les chiffres représentent le pourcentage de la population totale recensée appartenant à l'une des catégories représentées dans le Graphique I. Seuls font exception les chiffres relatifs aux très riches qui figurent en valeur absolue par rapport au nombre total des riches.

19. Avant 1670, il n'y a pas d'administration française en Acadie, mais une succession d'établissements sans lien administratif local entre eux. Voir J. Vanderlinden, « Une colonisation atypique : la France en Acadie au XVII^e siècle », *Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences d'outre-mer*, vol. 43 (1997), à paraître.

La distinction entre nantis+ et nantis- tient dans le fait qu'ils déclarent un Q.P. inférieur ou supérieur à 100.

Ce tableau suscite diverses remarques :

- ① Au fil du temps, la proportion des ménages très riches tend à légèrement diminuer; ils représentent un peu plus du tiers des riches en 1671, un peu moins du quart en 1707. Faut-il en inférer un certain nivellement de la catégorie des riches?
- ② La catégorie des riches fait plus que doubler entre 1671 et 1707, le véritable bond en avant se situant entre 1686 et 1698, puisqu'on passe de 17,39 % à 30,68 % du total des ménages. Horizontalement, le tableau fait apparaître que la progression s'effectue au détriment des nantis- dont le pourcentage passe de 47,83 % du total des ménages à 25 %. Même si on constate un léger accroissement des pauvres (de 10,14 % à 11,36 %), l'essentiel de l'affaîssement des nantis- se déplace en direction des nantis+. Il resterait alors, dans une analyse plus affinée au niveau des ménages pris individuellement, à déterminer dans quelle mesure les nantis- sont passés aux nantis+ ou aux riches. En effet, si nous admettons — ceci aussi demanderait une analyse plus affinée — que les 22,83 % de nantis- soient à l'origine des 1,22 % de nouveaux pauvres (ce qui nous laisse 21,61 % de nantis- à évacuer vers le haut de l'échelle économique), force est bien de constater que l'accroissement de la catégorie des nantis+ ne suffit pas à l'absorber puisqu'elle ne croît que de 12,31 %. Une fraction des nantis- progresserait donc vers la richesse. Ce constat est confirmé trois ans plus tard par le recensement de 1701 qui ne traduit que des variations minimales (de l'ordre du pour cent) par rapport à celui de 1698.
- ③ Sans vouloir — ni pouvoir dans le cadre de cet essai introductif — pousser l'analyse dans toutes les directions, nous croyons néanmoins pouvoir identifier trois directions susceptibles d'expliquer le phénomène.

Au premier chef vient une explication économique, celle du développement régulier d'un patrimoine bien géré qui, toutes choses égales d'ailleurs, s'accroît régulièrement suite à l'industrie et au talent de son propriétaire. Louis Allain nous en fournit un exemple. Il déclare, entre 1698

et 1707, trois personnes à charge²⁰ (une femme, une fille et un garçon) et un Q.P. en accroissement régulier puisqu'il passe de 700 à 1500, pour arriver à 1660.

Vient ensuite l'explication liée soit à la disparition accidentelle, soit au vieillissement des enfants et à leur accession à l'autonomie. Ainsi de Sébastien Brun et Pierre Doucet. Le premier demeure dans la catégorie des nantis entre 1686 et 1701, mais devient très riche (son Q.P. est, à peu de choses près, multiplié **par cinq** au cours des six ans séparant 1701 de 1707); en fait, il est, à ce moment, sur base de son Q.P., l'un des hommes les plus riches de Port-Royal. Mais, entre 1701 et 1707, il marie également ses six enfants. Il en résulte qu'alors que son patrimoine a décréu en valeur absolue (il passe de 930 livres à 660), vraisemblablement parce que chaque enfant a reçu une vache (leur nombre dans le cheptel du père passe de 12 à 6) en avance d'héritage à l'occasion de son mariage, son Q.P. a fait ce bond extraordinaire. Sans être aussi spectaculaire, l'exemple de Pierre Doucet nous montre une autre face du même phénomène. En 1671 et 1686, celui-ci est au seuil de la pauvreté avec des Q.P. de 51 et 53 et 6 et 9 enfants. En 1698, par contre, d'une part Pierre Doucet est veuf, d'autre part il a déjà marié 5 de ses enfants. L'effet sur son Q.P. est direct (il triple presque), d'autant plus que l'intéressé a réussi à augmenter son patrimoine en valeur absolue d'environ 25 %. Comme on le voit toutefois cet accroissement en valeur absolue est loin de correspondre à celui du Q.P.; ce dernier fait d'un presque pauvre un presque riche. Trois ans plus tard, en 1701, Pierre Doucet est riche et bien riche avec son Q.P. de 177, bien que son patrimoine ait diminué de 200 livres en valeur absolue; mais il est vrai qu'il n'a plus que deux enfants à charge et que ceux-ci ont atteint l'âge d'aider efficacement leur père.

Plus délicate est enfin l'explication du développement des patrimoines à travers les successions. Elle est particulièrement difficile à manier dans la mesure où d'une part nous ne possédons pas d'inventaires après décès pour

20. Les mots « à charge » sont utilisés de manière totalement neutre, en dehors de leur sens littéral et sans vouloir impliquer en quoi que ce soit que la femme ou les enfants ne participent pas à l'économie du ménage. Ils indiquent seulement qu'il s'agit là des personnes recensées sous le nom du chef de famille.

la quasi totalité des familles acadiennes, mais encore en raison des écarts séparant les recensements.

④ Un mot des pauvres, enfin, pour conclure ce premier ordre de considérations liées à une approche globale des chiffres.

Que le premier recensement, celui de 1671, nous donne une proportion de pauvres légèrement supérieure au suivant (on passe de 13,43 % à 10,14 %) ne doit pas surprendre. En 1671 Port-Royal sort d'une longue période incertaine sous pouvoir nominal anglais et on pourrait en outre se demander dans quelle mesure certains habitants n'ont pas sous-estimé leur patrimoine face au recenseur, dont on sait jamais s'il n'annonce pas le percepteur. Un certain nombre d'habitants n'auraient ainsi pas eu le courage de Pierre Melanson qui « a refuse de donner son aage et Le nombre de ses bestiaux et terres et sa femme... a respondu si jestoie si fous de courir Les rues pour des choses de mesme²¹ »; ils se seraient contentés de sous-estimer leurs patrimoines.

Il est toutefois un autre facteur qui pourrait influencer ces chiffres; il tient au mode de comptabilité des patrimoines que nous avons adopté et aux données apparaissant dans les recensements. Ceux-ci — et donc nos calculs de Q.P. — ne reflètent pas les revenus générés par une activité qui ne se rattache pas à la production de cheptel. Tel est le cas de ceux qui tirent éventuellement un revenu de la pêche, comme Pierre Landry déjà cité²², ou de l'artisanat. Le recensement de 1671, le seul qui indique des activités économiques pour les personnes recensées, fait état, à côté d'une écrasante majorité de laboureurs, de deux armuriers, de deux charpentiers, d'un chirurgien, d'un maçon, d'un maréchal-ferrant, d'un matelot, d'un taillandier, d'un tailleur (vraisemblablement de pierres?) et de quatre tonneliers. Si on examine leur Q.P., on se rend rapidement compte de

21. Archives nationales de France, Archives des colonies, série G1, vol. 466, n° 8. Recensement d'Acadie pour l'année 1671. Copies aux Archives nationales du Canada (Série F, vol. 179 N) et au Centre d'études acadiennes (CEA). Pierre La Noue et Étienne Robichaud l'imiteront dans leurs réticences à répondre au recenseur.

22. Remarquons immédiatement que Pierre Landry ne justifie pas ce raisonnement éventuel. Son Q.P. s'établit en effet, en 1701, à 130, ce qui en fait un homme bien nanti, sans les ressources éventuelles de la pêche.

l'existence ou non d'une éventuelle corrélation entre notre mode de calcul des patrimoines et cette activité « professionnelle ».

Disons immédiatement qu'elle n'est pas évidente. Ainsi du tonnelier Antoine Hébert dont le Q.P (208) est, en 1671, celui d'un homme riche alors que Jacques Belou (Q.P. = 120) et Pierre Comeau (Q.P. = 102), même métier, sont nantis; le dernier des 4 tonneliers, Pierre La Noue, est l'un des trois réfractaires au recensement, mais ce que nous savons de lui en 1686, en fait un homme très riche (Q.P. = 280). Les deux armuriers et les deux charpentiers naviguent dans les mêmes eaux avec des Q.P. respectivement, toujours en 1671, de 142 et 203 d'une part, 140 et 280 de l'autre pour Abraham Dugas et Pierre Sire d'une part, Thomas Cormier et Clément Bertrand de l'autre. Il en va de même pour le chirurgien Jacob Bourgeois (Q.P. 189). Dans cet ensemble détonnent le maréchal-ferrant (Q.P. 88), le matelot (Q.P. 78), le maçon (Q.P. 60) et le taillandier, Jean Pitre, qui est le seul à apparaître comme un pauvre parmi les pauvres avec un Q.P. de 10.

En conclusion de cette analyse, un double constat s'impose :

- d'abord, à l'exception de Jean Pitre, tous ces « professionnels » ont de quoi vivre — et certains fort bien vivre — des seuls produits de leur élevage. Ce n'est pas leur métier qui assure leur subsistance et on peut se demander si l'étiquette de « professionnels » que nous leur avons donnée est justifiée de notre point de vue;
- ensuite, les pauvres de Port-Royal le sont vraiment d'après nos critères et ce ne sont pas nos termes de référence qui les rendent tels en tenant pas compte d'autres ressources qu'ils seraient susceptibles de générer.

Ceci posé, il y aurait à expliquer l'accroissement subi de la proportion des pauvres entre 1701 et 1707. De 12,5 % on passe en effet à près de 20 %. Seule une analyse détaillée de l'origine des chefs de ménage en cause permettrait de répondre à cette question. Constatons cependant que la moitié de ceux-ci environ sont des nouveaux arrivés qui apparaissent pour la première fois au recensement de 1707. S'agit-il soit d'immigrants mal préparés à la vie qui les attend, d'aventuriers, de soldats licenciés²³? Quant

23. S'il s'agissait de déserteurs, on peut raisonnablement croire qu'ils ne s'installeraient pas à Port-Royal; mais peut-être viennent-ils d'autres garnisons.

à ceux comme les Belliveau, les Brun ou les Daigle, qui appartiennent à d'anciennes familles acadiennes, nous examinerons leur cas lorsqu'il sera question de la dynamique familiale. Des Doucet et des Michel, autres familles acadiennes de souche, il sera question dans un instant.

Seuls témoins, au fil de l'histoire de Port-Royal, d'une constance dans la pauvreté, Jean Corporon et Jean Roy, dit la Liberté. Le premier voit, au fil des recensements, son Q.P. s'élever (si l'on peut dire), entre 1671 et 1698, à 20, 13, et 25. Le second passe, entre 1698 et 1707 d'un Q.P. de 8 à un Q.P. de 40 avec un chiffre intermédiaire de 29. Dans les chiffres de 1707, il y a donc au moins deux constantes par rapport aux recensements antérieurs.

En ce qui concerne les autres pauvres de 1707, nous retrouvons, dans certains cas, les deux facteurs connus de la gestion — dans ce cas mauvaise — du patrimoine et de l'accroissement de la charge familiale.

Ainsi des frères Charles et Claude Doucet. Charles, dont le cheptel diminue entre 1698 et 1707, sa valeur nette passant de 450 à 330 livres. Ce ne serait peut-être pas grave si, simultanément, sa charge d'enfants ne passait de 6 à 9. En 1698, son Q.P. (98) en fait un peu nanti, en 1701, sa pauvreté est devenue réelle (Q.P. 41) et, en 1707, il s'y enfonce (Q.P. 30). La chute de son frère se déroule selon un scénario différent et est moins progressive, mais les mêmes facteurs sont en jeu. En 1698, son Q.P. est de 153. En 1701, il est descendu à 144, bien que son cheptel ait considérablement augmenté, mais sans pouvoir compenser l'arrivée dans la famille de 2 filles supplémentaires. Les Doucet n'en sont pas moins toujours aux environs de la richesse. Six ans plus tard, en 1707, leur cheptel vaut 290 livres (contre 720 en 1701) et ils ont encore ajouté 2 enfants à leur famille. Cela suffit à les faire basculer dans la pauvreté. Cependant, dans ce cas, il n'est pas certain et sans doute même douteux que la mauvaise gestion soit en cause, tellement brutale et importante est la diminution du cheptel. Maladie? Accident? Autant de conjectures et d'hypothèses qu'il est possible d'imaginer.

Ainsi également de Jacques Michel, dit Saint-Michel. Son cheptel passe, entre 1698 et 1707, d'une valeur nette de 560 livres à celle de 380 (chiffre intermédiaire : 420), tandis que le nombre de ses enfants passe, en sens

inverse, de 4 à 8. Résultat : un Q.P. qui dégringole de 93 à 60, de 60 à 38, et place donc le ménage dans la catégorie des pauvres.

II) Au niveau de la dynamique familiale

La comparaison des données fournies par les recensements nous fournit également des indications quant à la dynamique patrimoniale des familles. Celle-ci est la plus intéressante lorsqu'elle se présente dans la plus longue durée possible, soit sur cinq recensements de 1671 à 1707, même si, tous comptes faits, le temps ainsi couvert ne dépasse pas celui de la durée conventionnelle d'une génération. La longévité de quatre chefs de famille acadiens leur permet de se trouver dans cette situation, savoir Bernard Bourg, Étienne Comeau, Jean Labatte et Claude Terriot. Leurs destins sont contrastés et illustrent parfaitement ce qu'a pu être l'aventure des patrimoines acadiens.

Le patrimoine de Bernard Bourg évolue de la manière suivante :

TABLEAU II
Évolution du patrimoine de Bernard Bourg

| | 1671 | 1686 | 1698 | 1701 | 1707 |
|------|------|------|------|------|------|
| Q.P. | 107 | 32 | 134 | 0 | 307 |

Cette évolution en dents de scie commence en 1671 lorsque le troisième fils d'Antoine Bourg, fondateur de la lignée acadienne de la famille, se marie relativement jeune²⁴ (il aurait eu 21 ans) à Françoise Brun, dont les parents sont originaires du Poitou, comme le sont peut-être les siens²⁵. S'il

24. Sur l'âge du mariage à Port-Royal, voir l'ouvrage consacré par J. Vanderlinden au mariage à Port-Royal pendant la période française, sous presse aux Éditions d'Acadie.

25. Pour la discussion de cette hypothèse dans le contexte du mariage, voir l'ouvrage précité de J. Vanderlinden.

est exact que le couple se forme aux environs de 1670 (leur première fille, Marie, naît en 1671, on peut dire que les époux sont mariés... coiffés. En effet, débiter dans la vie à Port-Royal avec six vaches vous met d'emblée dans une situation confortable, celle des nantis. Pareil patrimoine ne peut normalement venir que des parents des mariés. La même année, le père Bourg déclare un Q.P. (52) qui le met au seuil de la subsistance, mais il est vrai qu'il a encore 11 enfants à charge. Cinq ans plus tôt, il a marié son fils aîné, François à Marguerite Boudrot, troisième fille du lieutenant civil et criminel; François aurait également eu 21 ans au moment de son mariage. Le couple formé par François et Marguerite déclare, au recensement de 1671, un patrimoine de 800 livres, soit un Q.P. de 200, ce qui le place dans la catégorie des riches. Enfin, toujours en 1671, le deuxième fils d'Antoine, Jean, également marié sur ses 20 ans, déclare un patrimoine qui situe son ménage tout juste au niveau de la subsistance. Ces trois mariages précoces s'expliquent peut-être par la charge que représentent pour Antoine Bourg les 15 enfants dont il assume la charge au moment où le premier d'entre eux, François, se marie.

Avant de poursuivre dans l'analyse de l'évolution du patrimoine de Bernard Bourg, arrêtons-nous un instant à la situation de ses trois fils d'Antoine Bourg qui déclarent également un patrimoine en 1671. L'aîné, François, occupe la position la plus favorable (patrimoine 800 - Q.P. 200), puis vient le troisième fils Bernard (patrimoine 320 - Q.P. 107) et enfin le second, Jean (patrimoine 200 - Q.P. 50). Si le net avantage de François peut s'expliquer par une sage gestion de son patrimoine de départ (que nous ignorons, mais dont on peut croire qu'il devait être proche de celui de Bernard), on peut néanmoins s'étonner de sa rapide multiplication. Ne faut-il pas, dès lors, faire entrer dans le compte l'apport éventuel des épouses? Le beau-père de François est Michel Boudrot. Il déclare, en 1671, comme Antoine Bourg, encore 11 enfants à charge. Mais son patrimoine, avec ses 1120 livres, n'est pas loin, en valeur nette, du double de celui de son co-beau-père, ce qui lui permet d'avoir un Q.P. (86) qui le place dans les moyennement nantis. Jean Bourg épouse Marguerite Martin. Son beau-père, Pierre Martin, se présente, en 1671, avec un Q.P. (102) supérieur à celui de Michel Boudrot, mais un patrimoine (610) inférieur presque de moitié. Enfin, le beau-père de Bernard, Vincent Brun, déclare, toujours en 1671, le patrimoine (540) et le Q.P. (77) les plus bas parmi les trois beaux-pères.

Sur base des données qui précèdent, il est difficile d'expliquer l'écart entre les patrimoines de Bernard et Jean Bourg par une éventuelle générosité plus grande du beau-père de l'un par rapport à celui de l'autre. De même la durée du mariage de chacun des trois frères ne suffit pas davantage à l'expliquer puisque, si le premier marié est, à l'évidence, le plus riche (il a eu plus de temps pour le devenir), le second marié est nettement plus pauvre que son frère cadet (200 livres contre 320). Mais revenons à l'évolution du patrimoine de Bernard Bourg entre 1671 et 1707.

Après leur bon départ, Bernard et sa femme se retrouvent pauvres (et même très pauvres) en 1686. Deux facteurs sont en cause : d'une part un revenu net qui n'a pas changé dans son chiffre, mais bien dans sa composition (le couple a perdu deux vaches, mais a compensé cette perte par un accroissement de ses moutons et de ses porcs)²⁶; d'autre part, une fécondité sans reproches, puisqu'il a 8 enfants. À patrimoine stagnant et multiplication du nombre des enfants par huit, il n'y a qu'un effet possible : la misère. Les Bourg le comprennent et, entre 1686 et 1698, effectuent un spectaculaire redressement. Leur patrimoine passe de 320 livres à 1470 et leur Q.P. de 32 à 134; ils font un bond de la misère à la richesse! Comment expliquer ce redressement? Au vu des recensements, l'hypothèse d'un héritage ne tient pas. Déjà, en 1686, le patriarche, Antoine Bourg, ne déclare plus rien au recensement de cette année; l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il vit auprès de l'un de ses enfants. Son dernier patrimoine déclaré (680 livres) ne permet à l'évidence pas un enrichissement de la taille de celui de Bernard, surtout si l'on veut bien considérer qu'il y a plus de dix enfants en lice pour le partager. Nous restons donc sur notre faim, car il serait trop facile de dire que le recensement de 1686 était tout simplement erroné en ce qui le concernait et qu'en conséquence il n'a jamais été misérable et qu'il n'y a donc pas eu lieu à redressement spectaculaire.

C'est pourtant bien ce qui semble être le cas en 1701. Nous n'avons aucun chiffre pour Bernard Bourg cette année-là, bien qu'il apparaisse au recensement avec sa femme et encore six de ses enfants. Par contre, en

26. Il est malheureusement et évidemment impossible de connaître les causes de cette stagnation patrimoniale; on pourrait avancer, comme chaque fois en pareil cas, la mauvaise gestion, les accidents, voire les fréquentes grossesses de la mère qui prive le ménage de sa principale force de travail domestique. Il semble en tout cas que des influences extérieures, comme les raids anglais, ne soient pas en cause pendant cette période.

1707, il reparaît avec un avoir net de 1840 livres (qui n'a rien qui doit surprendre), mais ayant marié deux enfants de plus, ce qui lui permet d'atteindre un Q.P. de 307, donc la grande richesse. Tout est bien qui finit bien. En outre, ses neuf enfants, pour peu qu'ils lui survivent, sont ainsi assurés, si ce patrimoine se maintient, d'une succession de 200 livres chacun.

L'évolution du patrimoine de Bernard Bourg est exemplaire du point de vue des problèmes que pose une étude comme la nôtre : un patrimoine de départ difficile à justifier, un redressement tout aussi inexplicable après une chute peut-être plus compréhensible, l'absence de données dans un recensement, bref davantage d'inconnues que d'hypothèses ou de conjectures et, en tout cas, bien peu de certitudes. Continuons néanmoins en examinant le cas d'Étienne Comeau.

Son parcours, au contraire de celui de Bernard Bourg, est d'une régularité parfaite. Fils aîné du fondateur des Comeau d'Acadie, Étienne entre dans la vie active relativement jeune, comme les fils Bourg, puisqu'il se marie autour de ses 20 ans. Au recensement de 1671, sa première fille, Catherine, est âgée de quelques semaines et il déclare un Q.P. de 140, ce qui le met au seuil de la richesse. Malgré la survenance de deux autres enfants entre 1671 et 1686, il augmente son capital en cheptel de manière à conserver son Q.P. (142) à niveau. En 1698, il a régulièrement fait croître

TABLEAU III
Évolution du patrimoine d'Étienne Comeau

| | 1671 | 1686 | 1698 | 1701 | 1707 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Q.P. | 140 | 142 | 275 | 270 | 260 |

les différentes composantes de son avoir, a marié l'un de ses enfants et se retrouve... très riche (Q.P. 275). Au cours des années qui suivent, il maintient son niveau de vie (Q.P. 270 en 1701 et 260 en 1707), en mariant ses enfants et en réduisant sérieusement son capital net; celui-ci passe de 1100 à 810, puis à 520 livres. On peut d'ailleurs imaginer qu'une partie en a été transmise à ses enfants en avance d'héritage.

En ce qui concerne ses débuts, on peut de nouveau s'interroger sur la provenance du cheptel de départ de ce garçon de 21 ans; ses sept vaches et

ses sept brebis ne sortent pas du néant. Il est vrai qu'au moment du mariage, en 1671, son père, Pierre Comeau, déclare un revenu net de 1020 livres, représentées par 16 bovins et 22 ovins. C'est plus que respectable et explique sans doute que le fils aîné du patriarche des Comeau ait pu partir dans la vie d'un si bon pied. Il ne semble en tout cas pas que sa femme, Marie-Anne Lefebvre, fille du troisième mariage de Barbe Bajolet, ait pu lui apporter grand chose.

TABLEAU IV
Évolution du patrimoine de Jean Labatte

| | 1671 | 1686 | 1698 | 1701 | 1707 |
|------|------|------|------|------|------|
| Q.P. | 725 | — | 395 | 245 | 173 |

L'histoire patrimoniale de Jean Labatte, dit le Marquis, est celle d'une longue et très confortable dégringolade. Elle débute en 1671, alors qu'il vient d'épouser Marguerite Gautrot. Cette année-là, le couple, qui n'a pas d'enfants et n'en aura jamais, déclare un avoir net de 1450 livres et donc un Q.P. de 725. Cela suffit à en faire le ménage le plus riche de Port-Royal. Les trois Q.P. les plus proches se situent à 390 (Antoine Gougeon), 343 (Charles Melanson) et 330 (Jacob Girouard); au-delà on entre dans les 200. En richesse absolue, le couple est le troisième au pays, derrière Charles Melanson (2 060 livres, mais 4 enfants) et Jacob Bourgeois (1 890 livres, mais 10 enfants). Sans que l'on puisse identifier la source de leur richesse (le père de la mariée est un peu nanti (Q.P. 66) et sans que l'on sache exactement qui est le mari (sauf à penser, au départ de son pseudonyme qu'il s'agirait de quelque noble aventurier pour de bonnes ou de mauvaises raisons), il semble bien que l'industrie et les soutiens familiaux, dont pouvait jouir Marguerite Gautrot, ne suffirent à garantir, sinon le développement, du moins le maintien de leur patrimoine. En 1698²⁷, il est presque réduit de moitié (Q.P. 395), en 1701 presque de moitié encore (Q.P. 245) et, en 1707, il se stabilise avec un Q.P. de 173. Il est vrai qu'à ce moment les Labatte appartiennent encore à la catégorie des riches. En fait, ils semblent avoir bien vécu en mangeant leur capital sans grand souci de

27. Ils n'apparaissent pas au recensement de 1686.

le développer. Cette attitude pourrait appuyer l'hypothèse d'une origine noble du mari, peu doué en conséquence pour le métier d'exploitant agricole.

Reste enfin Claude Terriot.

Comme on le voit, celui-ci débute en parfait nanti avec un Q.P. de 100. En 1686, comme d'autres, il n'a pas prévu ou réussi l'indispensable équilibre du développement du patrimoine et de la production d'enfants.

TABLEAU V
Évolution du patrimoine de Claude Terriot

| | 1671 | 1686 | 1698 | 1701 | 1707 |
|------|------|------|------|------|------|
| Q.P. | 100 | 46 | 115 | 136 | 0 |

Pour un cheptel à peu près stable, il est passé de 3 enfants à 8 et il est devenu pauvre (Q.P. 46). La leçon semble avoir porté ses fruits, puisqu'en 1698, il a doublé son cheptel et marié deux enfants; il se retrouve dans la catégorie des nantis. En 1701, il déclare toujours 6 enfants et a très légèrement augmenté son avoir, ce qui augmente sa marge de sécurité au sein des nantis sans en faire un homme riche. Malheureusement, s'il apparaît au recensement de 1707, c'est sans aucune indication quant à l'importance éventuelle de son patrimoine. À ce moment, le couple n'aurait plus auprès de lui que son dernier enfant, Marguerite, âgée de 15 ans. Claude, quant à lui, aurait 70 ans.

Les exemples de ce type pourraient être multipliés, mais sur une moins longue durée, nous disposons ainsi des données relatives à dix-huit familles s'étalant sur quatre recensements. Elles sont reprises dans le tableau ci-contre :

TABLEAU VI
Évolution des patrimoines de 18 familles de Port-Royal

| FAMILLES | 1671 | 1686 | 1698 | 1701 | 1707 |
|----------------|------|------|------|------|------|
| Bastarache, J. | | 0 | 145 | 93 | 107 |
| Blanchard, G. | | 143 | 138 | 167 | 265 |

| | | | | | |
|---------------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Bourg, Abr. 1 | | 170 | 87 | 90 | 160 |
| Brun, Séb. | | 103 | 90 | 133 | 660 |
| Comeau, P.2 | | 83 | 52 | 91 | 213 |
| Doucet, Ch. | | 97 | 56 | 41 | 30 |
| Doucet, P. | | 51 | 53 | 146 | 177 |
| Dugas, C1.1 | | 145 | 120 | 102 | 185 |
| Gaudet, P.2 | | 111 | 159 | 87 | 720 |
| Girouard, J. | 330 | 73 | 101 | 76 | |
| Guilbault, P. | 117 | 60 | 250 | 260 | |
| Hébert, E. | | 110 | 195 | 169 | 160 |
| Landry, C.1 | | 163 | 89 | 132 | 156 |
| Landry, P. | | 137 | 67 | 125 | 160 |
| Pellerin, É. | | 86 | 43 | 43 | 48 |
| Savoie, G. | | 128 | 97 | 97 | 131 |
| Terriot, B. | 18 | 78 | 225 | 275 | |
| Thibodeau, P. | 120 | 51 | 142 | 187 | |

Notes

- Les chiffres sont ceux des Q.P.
- Ne sont pas reprises les familles ayant migré au fil des recensements. Il en va de même pour celles pour lesquelles, bien que leur présence à Port-Royal soit mentionnée, ne figure aucune donnée relative à leur patrimoine.
- Le chiffre derrière l'initiale ou l'abréviation d'un prénom indique qu'il s'agit de la première ou de la deuxième personne de la famille à l'avoir porté, sauf dans le cas des Landry où il indique qu'il s'agit de la première famille à porter ce nom, celle dont le fondateur a épousé Perrine Bourg.

Le tableau inspire d'emblée et en vrac une série d'observations :

- ① en 1707, 2 Q.P. frappent par leur importance, tout à fait exceptionnelle, ceux de Sébastien Brun (660) et Pierre Gaudet (second du nom) (720). Comparés aux autres quotients patrimoniaux figurant à ce recensement, ils précèdent d'au moins 200 livres leur plus proche rival, Louis Allain (Q.P. 415). On trouve, dans ce cas, une illustration excellente de l'importance du Q.P. par rapport à la valeur nette du patrimoine, puisque Pierre Gaudet, (premier au classement des Q.P., ne figure qu'au onzième rang des patrimoines nets). Le cas de Sébastien Brun est encore plus frappant, puisque sa deuxième place au classement des Q.P. correspond à une vingt-troisième place au classement des patrimoines. L'explication de pareils écarts est bien connue : Pierre Gaudet et Sébastien Brun, qui ont eu respectivement jusqu'à neuf et sept enfants à charge, n'en ont plus aucun en 1707, tandis que Sébastien a, en outre et si l'on peut dire, l'avantage d'être veuf depuis quelque dix ans, puisqu'il l'est déjà au recensement de 1698.
- ② le cas de Jacob Girouard, dont la chute du Q.P. est frappante entre 1671 et 1686, illustre parfaitement la même problématique en sens inverse. Sur les quinze ans qui séparent les recensements, Marguerite Gautrot lui donne 8 enfants de plus, alors qu'en valeur absolue son patrimoine baisse de près de 200 livres.
- ③ le même nous fournit également un exemple de l'un de ces redressements spectaculaires de fortune qu'offre l'histoire de l'Acadie. Sans doute le Q.P., qui passe de 73 à 101, n'est-il pas tellement révélateur. Par contre, l'examen des chiffres nets montre que le patrimoine de Jacob passe de 800 livres à 1420; si le progrès du Q.P. n'est pas aussi net, c'est que Marguerite a ajouté dans l'intervalle trois enfants aux précédents.
- ④ sur 17 Q.P. dont il est possible de comparer les chiffres entre 1686 et 1698, plus de la moitié, soit 9 connaissent une chute d'importance variable — mais parfois substantielle — entre 1686 et 1698. Ainsi d'Abraham Bourg et des frères Landry dont le Q.P. de 1698 tourne autour de la moitié de celui de 1686! Pour eux, comme pour tous les autres, nous nous trouvons, à première vue, devant le facteur classique d'un accroissement substantiel de leur nombre d'enfants qui n'est pas

accompagné d'un croît proportionnel de leur cheptel. Cependant, deux chefs de famille, Sébastien Brun et Étienne Pellerin voient en outre leur avoir net diminuer : pour le premier, il passe de 820 à 720 livres et pour le second de 600 à 390. Nous avons déjà fait allusion à la difficulté d'expliquer ces chutes dans l'importance du cheptel et nous aurons l'occasion d'y revenir dans un instant. Soulignons seulement combien elles compliquent encore la tâche des chefs de famille dans leur entreprise d'équilibrage entre le nombre de leurs enfants et le volume de leur patrimoine.

- ⑤ enfin, de cette chute de leur Q.P., certains se remettent difficilement. Trois ans plus tard les Q.P. d'Étienne Pellerin et Guillaume Savoie ne se sont pas améliorés; leur avoir net s'est également peu amélioré : 40 livres, soit tout juste la valeur d'une vache pour l'un, et 10 livres, la valeur d'un mouton ou d'un porc, pour l'autre. Plus sérieuse est encore la situation de Charles Doucet, qui glisse inexorablement sur la pente de la pauvreté avec des Q.P. successifs de 97, 56, 41 et 30. À l'évidence, Charles et sa femme Huguette Guérin font mal face à l'accroissement de leurs charges familiales croissantes (6 enfants en 1698, 7 en 1701, 8 en 1707) alors que leur patrimoine évolue en sens inverse (450 livres en 1698, 370 en 1701, 330 en 1707). Par contre d'autres s'en tirent mieux. Tel est le cas de Sébastien Brun et de Claude et Pierre Landry. Le premier augmente, sur trois ans, son cheptel bovin de 50 %; le second le double presque et le troisième fait plus que le doubler. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans un instant.

Nous avons déjà souligné la difficulté de trouver une explication à la dynamique des patrimoines familiaux au-delà de celle, somme toute banale, du nécessaire équilibre entre ceux-ci et les charges de famille. Nous voudrions cependant revenir sur des pistes que soulève le recensement de 1698. Nous savons que l'année 1697 a été mauvaise au plan de la production de céréales et que Villebon, gouverneur de l'Acadie, et de Goutin, le lieutenant civil et criminel, demandent, en 1698, une aide de 800 minots²⁸ de blé d'Inde à Boston²⁹. Au départ de cette donnée historique,

28. Le minot représente environ 60 litres de grain au départ d'un setier.

29. J. Daigle, *Nos amis les ennemis...*, *op. cit.*, p. 162.

nous voudrions, à titre exemplatif, avancer deux hypothèses dont nous admettons volontiers qu'elles relèvent du domaine de la conjecture :

- ① la première concerne Pierre Landry. Alors que son patrimoine est relativement stable entre 1686 et 1698, il multiplie le nombre de ses enfants par cinq et il en paie le prix en voyant son Q.P. réduit pratiquement de moitié en 1698. Trois ans plus tard, il a cependant presque regagné le terrain perdu avec un Q.P. de 125 (mais aussi un enfant de plus). Quant à son avoir en livres, il a plus que doublé. Pareille dynamique peut s'expliquer par un croît excellent de son bétail qui passe de 6 à 15 vaches. Mais ne peut-on pas aussi avancer l'hypothèse que cette augmentation résulte d'achats au départ des ressources que lui apportent les neuf « garçons à la pesche » du recensement de 1701. Autrement dit, face à la crise de 1698, le « laboureur » soit s'est converti à, soit a développé une activité déjà embryonnaire, diversifiant ainsi ses sources de revenus, ce qui permet son remarquable redressement.
- ② la seconde est relative à Sébastien Brun et Étienne Pellerin dont le patrimoine en ovins connaît un creux précisément en 1698, alors qu'en 1686, ils déclaraient au niveau des terres, l'un rien du tout et l'autre 3 arpents seulement. Ne peut-on penser que, face à la crise de 1698, ils ont l'un et l'autre dû engager une partie de leur bétail pour survivre et acheter les produits agricoles qui leur faisaient défaut? On constate également qu'en 1698 l'un comme l'autre semblent se résoudre à développer considérablement leur domaine foncier (de 0 à 21 arpents pour l'un et de 3 à 10,5 pour l'autre). Ne pourrait-ce être un signe qu'ils ont tous deux compris l'importance de disposer, au-delà du bétail, de ressources accrues de l'exploitation de la terre, de manière à, en cas de crise, ne pas devoir vendre celui-là pour se procurer celles-ci, vraisemblablement au prix fort en raison de la pénurie.

III) Au niveau de quelques cas particuliers

Avant de conclure cette exploration d'un terrain dégagé par Clark et laissé en friche depuis, nous souhaiterions nous pencher sur trois cas particuliers qui ont retenu notre attention. Ce sont ceux de trois personnages importants, membres de la noblesse ou de familles seigneuriales locales, dont il n'a pas encore été question jusqu'à présent et qui apparaissent sans

ressources en cheptel — et donc sans Q.P. — dans les recensements. Ce sont, dans l'ordre alphabétique, Madame de Freneuse, Alexandre le Borgne et Philippe Mius d'Entremont.

Madame de Freneuse d'abord, qui présente le cas le plus simple, mais certainement pas le moins pittoresque. Née Louise Guyon, épouse Thibault en premières noces et Damours de Freneuse en secondes³⁰, elle apparaît au recensement de 1707 sans ressources aucunes. De la ressource toutefois, elle n'en manque pas. Et de bien non plus puisqu'elle est installée à front de mer avec, comme voisins, François Du Pont Duvivier³¹ et sa femme Marie Mius d'Entremont d'une part, Louis-Simon de Saint-Aubin, Le Poupet, seigneur de la Boularderie³², de l'autre. En fait elle vit de ses charmes et la rumeur publique lui prête autant d'amants que la garnison ou le chef-lieu de l'Acadie comptent comme personnalités haut, très haut, placées. Elle ne cultive certainement pas, sauf la bagatelle.

Alexandre Le Borgne, ensuite. Au recensement de 1686, dans lequel il apparaît en tête de liste en qualité de « seigneur du lieu », mais sans biens, celui-ci a 43 ans et sept ans environ le séparent d'un décès relativement inattendu. En 1698, sa veuve, Marie de Saint-Étienne de La Tour, déclare trois enfants à charge, un patrimoine en bétail de 1 250 livres et donc un Q.P. de 312 qui la met sans problème dans le camp des riches. Mais, la même année, son fils, aîné, Emmanuel, qui n'a que 22 ans et vient d'épouser Cécile Thibodeau, déclare un patrimoine de 1480 livres et donc le Q.P. tout à fait respectable, de 740 livres. L'origine de cet avoir ne peut être que successorale et nous fournit immédiatement une indication sur le patrimoine d'Alexandre avant son décès. Il devait s'élever dans la région des 3 000 livres; n'oublions pas en effet qu'en 1698, deux de ses filles, Marie et Jeanne, ont déjà été mariées (dont l'une à Bernard Damours) et vraisemblablement dotées en avance d'héritage. En admettant ce calcul très approximatif, le patrimoine d'Alexandre, en 1686, devait tout simplement

30. À son sujet, voir R. Baudry, « Louis Guyon », *DBC*, vol. III, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1974, p. 737-739.

31. À son sujet, voir B. Pothier, « François Du Pont Duvivier », *DBC*, vol. II, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1969, p. 213-214.

32. À son sujet, voir D. Miquelon, « Antoine Le Poupet de la Boularderie », *DBC*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1980, p. 505-506.

dépasser ou approcher du double de celui des deux habitants les plus riches de Port-Royal à ce moment, Claude Dugas (1 450 livres) et Jacques LeBlanc (1 700 livres).

Ajoutons à cela que si son père ne déclare, en 1686, aucune terre, Emmanuel annonce, en 1698, 30 arpents (sa mère déclare n'avoir aucune terre, ce qui peut se comprendre pour une veuve de famille seigneuriale), soit environ 10 hectares. Ceci pose le problème, non résolu par nous, de l'exploitation et du rapport éventuels de cette surface. La seule indication précise que nous possédions est un bail à ferme³³ du 9 août 1679, passé devant Jacques Courault, notaire à Port-Royal et consenti par Alexandre (représenté par son fils Emmanuel) à Pierre Martin et à Mathieu son fils, d'une terre dont la surface est indéterminée, mais dont le loyer annuel est assurément modeste, sinon symbolique : un denier, un chapon et un boisseau de blé. Il est sans doute inutile de dire que cet acte nous renforce dans notre conviction quant au peu de valeur de la terre à l'époque en Acadie. En outre, au même tarif et s'il s'agissait d'en vivre, les 10 hectares ne représentaient pas grand chose par rapport aux 3 000 livres estimées pour le bétail; un denier représente en effet un deux cent quarantième de livre!

Philippe Mius d'Entremont enfin. Celui-ci ne déclare aucun bétail en 1686, mais 40 arpents de terre, soit un tiers de plus qu'Emmanuel Le Borgne en 1698. Ces quelque 14 hectares sont-ils exploités? Si oui, qui les cultive? Selon quel régime foncier? Si non — ce qui est difficile à imaginer — de quoi vit le seigneur d'Entremont? Autant de questions qui clôturent fort pertinemment la partie analytique de cet essai et annoncent notre conclusion.

Conclusion

Pauvre en France, riche en Acadie? Cet essai introductif à l'apport éventuel de l'étude des patrimoines acadiens à une meilleure connaissance de l'Acadie française s'ouvrirait par un point d'interrogation, posé dès son titre. Oserions-nous dire qu'il se termine ainsi et que, tous comptes faits, il se serait avéré vain. Il appartiendra au lecteur de juger. Nous serions seulement tentés de dire que, si effectivement le paysan de France était,

33. Une version anglaise de ce texte a été publiée dans B. Murdoch, *History of Nova Scotia or Acadia*, vol. I, Halifax, James Barnes, 1865, p. 156-157.

dans la seconde moitié du XVII^e siècle, ce que les historiens nous donnent à croire, sa migration vers l'Acadie ne pouvait, de manière générale, que se révéler fructueuse. L'Acadie n'est certes pas un nouveau Paradis terrestre; les hommes n'y vivent pas oisifs dans une totale égalité. Certains sont pauvres et le demeurent, mais il semble bien qu'ils soient une minorité. D'autres sont riches, voire très riches à l'échelle locale. Une simple comparaison superficielle avec la vallée du Saint-Laurent suffit à montrer que la notion de richesse s'y situe à une autre échelle. Son fondement même semble différent et s'apparente davantage à celle de la périphérie du Canada, ne serait-ce que dans le rôle que la terre joue dans la constitution des patrimoines. Mais, parmi ces quelques constats, est-il besoin de dire que certains s'apparentent à des truismes — celui relatif à l'inégalité sociale et patrimoniale par exemple — et que d'autres méritent encore d'être explorés — la comparaison avec le Canada et la mise en lumière des éléments constitutifs de l'identité acadienne, toujours par exemple.

Au terme de cet exercice en tandem, nous avons l'un et l'autre le sentiment aigu que nous n'avons souvent fait qu'ouvrir des portes donnant sur le vide vertigineux de notre ignorance. Puissent d'autres que nous, plus patients, plus compétents, plus entreprenants les refermer un jour au plus grand bénéfice de l'histoire économique et sociale de l'Acadie.

L'Acadie, du comptoir à la colonie. Migration et colonisation du bassin des Mines (1680-1714)

Damien ROUET

Traiter des migrations en Acadie, c'est appréhender les processus de formation de nouvelles communautés et en percevoir la réalité sociale. Les nouveaux établissements qui se forment en Acadie dans le dernier quart du XVII^e siècle engendrent le processus de colonisation du territoire. Jusque-là, l'Acadie ne devait son titre de colonie qu'à son éloignement de la Nouvelle-France. Mais de même que pour l'installation terre-neuvienne de Plaisance, la réalité la faisait bien plus ressembler à un comptoir (même si une population paysanne prospère le long de la rivière Dauphin). La reprise de l'administration de la colonie par la couronne de France en 1670, conjuguée au mouvement migratoire de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècle, vont bouleverser la perception que l'on peut avoir de cette entité coloniale. Port-Royal, seul établissement de quelque importance, n'avait au début de la décennie 1670 qu'environ 350 habitants, les autres établissements n'étant que de simples postes de pêche. Au tournant du siècle, Port-Royal ne sera plus que le deuxième établissement pour ce qui est du nombre d'habitants (derrière les Mines), et trente ans plus tard n'occupera plus que le troisième rang (derrière les Mines et Beaubassin). La colonisation de la région des Mines, même si elle n'est pas première (elle suit de quelques années celle de Beaubassin), est un mouvement majeur dans l'histoire de la population acadienne et de son expansion.

Plusieurs ont tenté d'éclairer cette migration et l'ont perçu de façons diverses : pour Clark¹, le peuplement des Mines s'explique avant tout par

1. Andrew Hill Clark, *Acadia : The Geography of Early Nova Scotia to 1760*, Madison, University of Wisconsin Press (1968), p.139.

l'insuffisance des terres de marais disponibles qui ne suffisent plus à répondre à la forte poussée démographique, mais également par l'espoir de

trouver une région moins exposée aux conflits entre les deux puissances rivales.

Pour G. Hynes², le problème de la terre disponible n'est pas un facteur premier. Pour cette auteure, c'est avant tout des raisons politiques et militaires qui influent et insufflent le mouvement migratoire. En d'autres termes, c'est la volonté de vivre loin des autorités coloniales qui prime. Cette thèse est d'ailleurs reprise par S. Ross et J. A. Deveau pour qui migrer était un moyen d'échapper aux ingérences du gouverneur (installé en 1684 à Port-Royal) et de commercer librement avec la colonie anglaise du Massachusetts³.

Autant de considérations parfois surprenantes en ce sens qu'aucun de ces auteurs ne cherchent réellement à dresser le portrait de ces migrants. C'est pourtant bien là, la base de toute tentative d'explication de ce mouvement de la population.

1) Aire d'observation, évolution chronologique et spatiale de la migration

Le choix de l'aire d'observation se fonde sur la croissance extrêmement rapide de cet établissement. Si la colonisation ne commence qu'en 1680, dès le tournant du siècle cette région devient la plus peuplée, dépassant en quelques années seulement l'établissement premier de Port-Royal. À ce premier paramètre majeur, s'ajoute le fait que cette région appelée Les Mines fait partie de la seigneurie dite de Port-Royal et des Mines, dont la limite est marquée par la rivière Chubénacadie. Établissement principal au XVIII^e siècle et espace situé dans la même seigneurie que l'établissement originel, ces deux caractéristiques nous semblent importantes pour donner un aperçu du mouvement migratoire en Acadie.

Le développement spatial au sein du nouvel établissement est classique. Ici, comme bien souvent, l'extension de l'oekoumène dans la seigneurie

2. Gisa Hynes, « Some Aspects of the Demography of Port-Royal, 1650-1755 », *Acadiensis*, vol.3, n° 1 (1974), p. 32-66.

3. Sally Ross, J. Alphonse Deveau, *Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse. Hier et aujourd'hui*, Moncton, Éditions d'Acadie (1995), p. 80. Cet argument ne repose sur aucune vérification et n'a que peu de sens.

reproduit la hiérarchie du réseau hydrographique, passant, par étapes, du bassin central (qui serait le fleuve en Nouvelle-France), aux plus petites

CARTE 2

Le Bassin des Mines (zoom)

*(Map of Nova Scotia or Acadia... by Capt.ⁿ Montresor, Engi.^r, 1768 —
CEA, Collection de cartes, CB11-1768)*

rivières. Malheureusement, on ne peut cerner l'évolution géographique de la colonisation qu'avec difficulté, la quasi totalité des sources concernant l'Acadie ayant disparu. Aucun acte de concession donc, et au total, seulement quelques actes notariés⁴.

4. Toute la difficulté d'une telle étude sur l'Acadie tient à la quasi absence d'actes notariés. Les minutiers des notaires des Mines semblent avoir disparus et pour l'ensemble de l'Acadie, ne subsistent que quelques minutes du notaire Loppinot. De même, les registres paroissiaux présentent de graves lacunes puisque pour le territoire étudié, nous n'avons pour seules données que quelques notes pour 1684 et 1686 dans le registre de Beaubassin, puis le registre de Grand-Pré à partir de 1707. Les registres

GRAPHIQUE 1
Évolution comparative de la population en Acadie et aux Mines⁵

Le développement de cet établissement n'est pas un mouvement isolé dans le processus de colonisation qui se développe dans le dernier quart du XVII^e siècle. S'y conjugue une période de paix relative entre 1671 justement, et 1688. Le début du mouvement migratoire en Acadie correspond donc à une période de stabilité politique, favorisant les échanges et la croissance de la population. Celle-ci passera de quelque 440 individus en 1671, à près de 3 000 en 1714.

L'évolution chronologique du nombre de migrants nous permet de percevoir une corrélation évidente entre mouvement migratoire et conflits. À une première phase relativement lente dont le terme correspond au recensement de 1686, va suivre une vague considérable d'arrivées. On peut

de la Rivière-aux-Canards et surtout de Piguit ont disparu. Seuls les recensements sont des sources satisfaisantes et se succèdent en 1686, 1693, 1701, 1703, 1707 et 1714. Ces recensements, bases de nos reconstitutions familiales, sont donc la source primordiale de notre enquête.

5. Les données chiffrées sont tirées pour l'essentiel de Muriel K. Roy, « Peuplement et croissance démographique en Acadie », sous la direction de Jean Daigle, *Les Acadiens des Maritimes : études thématiques*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1980.

situer cette seconde phase entre la prise de Port-Royal par Phips en 1688 et sa reprise par Villebon en 1691. La destruction d'habitations et d'exploitations, voire le décès de plusieurs habitants est un phénomène assez grave

GRAPHIQUE 2
Évolution chronologique du nombre des migrant.e.s
vers les Mines⁶

pour engendrer de nombreux départs⁷. Cette vague importante se retrouve dans le rapport de population entre les Mines et Port-Royal. Alors que ce rapport était de 1/10 en 1686, il est de 3/5 en 1693. La population des Mines dépassera celle de Port-Royal au tournant du siècle au moment même où l'on peut situer une troisième vague de migration, plus modeste il est vrai. Celle-ci correspond à la disette qui affecte la région de Port-Royal en 1699⁸.

-
6. Évidemment, ce graphique reflète des choix parfois subjectifs dans la date de migration attribuée à tel ou tel individu. L'indication d'une moyenne mobile sur deux années vient donc atténuer certaines concentrations trop prononcées.
 7. J.C. Webster, *Acadia at the End of the Seventeenth Century; Letters, Journals and Memoirs of Joseph Robineau de Villebon, Commandant in Acadia, 1690-1700, and Other Contemporary Documents*, Musée du Nouveau-Brunswick, Saint-Jean, 1934, p. 9-10, 22-30.
 8. Voir à ce sujet Jean Daigle, « La famine de 1699 en Acadie », *Les Cahiers*, Société historique acadienne, vol. 7, n^o 3 (septembre 1976), p. 147-49.

Ces différentes phases correspondent d'ailleurs à une évolution relativement claire, de l'orientation spatiale du peuplement. Malgré l'insuffisance des sources, on peut cerner deux étapes : au début, la colonisation ne concerne que les cours d'eau se déversant sur la rive sud-ouest du bassin. Cette première étape correspond aux individus recensés en 1686. Dans une seconde phase, la colonisation tendra aux regroupements familiaux dans le sud-ouest du bassin et surtout, au développement de la région de Pigiguit, au fond du bassin. La base reste l'exploitation des terres basses. Mais la tendance est de gagner l'intérieur des terres en suivant les rivières.

Notons cependant qu'un dernier facteur va jouer dans le développement rapide de cet établissement, la croissance naturelle de la population. Et les premiers migrants vont avoir un rôle très significatif. Ainsi les dix pionniers installés en 1686 vont donner naissance à quelque 111 enfants dont 17 seulement décéderont. Quatre-vingt-quatorze enfants se marieront au sein de la nouvelle communauté. Notons de plus qu'un de ces couples n'aura pas d'enfants tandis que deux des pionniers devront se remarier. Sorte de record, Claude Boudrot âgé de 23 ans au recensement de 1686 aura 21 enfants, 8 de sa première épouse et 13 de sa seconde, tous se marieront.

Au total, il faut donc noter l'influence primordiale dans le développement de ce territoire de colonisation, des premières familles établies. La sur-fécondité que l'on enregistre parmi les dix premiers couples, influe grandement sur la croissance très rapide de l'établissement. Ces données globales et importantes acquises, ce qui va faire l'objet de notre propos c'est de tenter de brosser un portrait du migrant.

2) Le portrait de l'arrivant

L'analyse du peuplement des Mines révèle des similitudes évidentes avec le phénomène commun qui se développe en Nouvelle-France, dont les caractéristiques ont été largement mises en lumière⁹. Diverses stratégies de

9. Voir avant tout pour l'aspect méthodologique, le modèle proposé par Yves Beauregard et al., « Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n° 3 (1986), p. 391-405, mais également Jacques Mathieu, « Mobilité et sédentarité : stratégies familiales en Nouvelle-France »,

peuplement caractérisent l'appropriation de cet espace. Tracer un profil général de l'arrivant constitue une étape essentielle.

2.1) Origines des migrant.e.s.

L'origine des migrant.e.s est loin d'être une donnée négligeable, même dans cet espace restreint. Bien entendu, le tableau qui suit nous permet de constater que plus des trois quarts des arrivants sont nés en Acadie, essentiellement à Port-Royal. Reste cependant un quart des individus, que nous appellerons « les nouveaux venus », dont le portrait nécessitera d'être également précisé, car singulier¹⁰. Dans cette communauté acadienne encore fort restreinte, il semble que le phénomène migratoire touche particulièrement les jeunes adultes (tableau 2). Toutefois, apparaît également au sein de ce territoire de colonisation, un nombre non négligeable de personnes plus âgées. Par groupes quinquennaux d'âges, la distribution des arrivants est la suivante pour chacune des périodes d'observation :

TABLEAU 1
Lieu de naissance des nouveaux venus, par recensements¹¹

| Lieu de naissance | | | | | |
|-------------------|---------------------------|------------|-----------------------|------|------|
| | EXTÉRIEUR À LA COLONIE | PORT-ROYAL | ACADIE (HORMIS PR) | IND. | ENS. |
| 1686 | 5 | 15 | | | 20 |
| 1693 | 13 | 71 | | | 84 |
| 1701 | 7 | 30 | 2 | 1 | 40 |

Recherches sociographiques, vol. 28, n^{OS} 2-3 (1987), p. 211-227. Notons que nous avons fait le choix de présenter nos données en suivant la chronologie des recensements.

10. Voir notre dernier paragraphe traitant des cas particuliers.
11. Tous les tableaux présentent nos données dans l'ordre chronologique des recensements nominatifs. Notons que quelques abréviations sont parfois utilisées : « PR » pour Port-Royal; « Ind. » pour indéterminé.s.; « Ens. » pour ensemble.

| Lieu de naissance | | | | | |
|--------------------------|----|-----|---|---|-----|
| 1703 | 3 | 5 | 1 | | 9 |
| 1707 | 1 | 9 | | | 10 |
| 1714 | 10 | 11 | 3 | | 24 |
| Total | 39 | 141 | 6 | 1 | 187 |

Très largement issus de Port-Royal, la communauté souche de cette seigneurie, les migrant.e.s se répartissent dans un éventail très large de tranches d'âges. On y retrouve un bon nombre de jeunes adultes de moins de 25 ans (56,7 %) mais signalons que près d'un dixième des arrivants ont quarante ans ou plus. En matière d'âge à l'arrivée, le portrait du migrant, s'il est assez diversifié, à pour caractéristique première sa jeunesse.

TABLEAU 2
Distribution des arrivants par groupes quinquennaux d'âges

| Groupes d'âges | | | | | | | | |
|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|------|------|
| | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | 35-39 | 40+ | IND. | ENS. |
| 1686 | 6 | 4 | 6 | 1 | 2 | 1 | | 20 |
| 1693 | 19 | 35 | 15 | 4 | 4 | 7 | | 84 |
| 1701 | 7 | 16 | 6 | 3 | 3 | 4 | 1 | 40 |
| 1703 | 2 | 2 | 2 | 1 | | 1 | | 10 |
| 1707 | 1 | 5 | 2 | 1 | | 2 | | 9 |
| 1714 | 4 | 5 | 5 | 4 | 1 | 2 | 3 | 24 |
| Total | 39 | 67 | 36 | 14 | 10 | 17 | 4 | 187 |

Il est d'ailleurs révélateur de distinguer les migrants en fonction de leur statut au sein de leur famille d'origine et de leur rang au sein de celle-ci.

Le portrait qui se dégage à partir de ces paramètres d'observation est celui d'un migrant jeune, qui au sein de sa famille d'origine est souvent orphelin d'au moins l'un de ses parents, le plus souvent de son père. Seulement 1/5^e de ces migrants ont encore leurs parents vivants au moment de leur déplacement, sans d'ailleurs qu'il y ait de différences selon le sexe (de l'individu qui migre). Orphelin de père le plus souvent, ou de mère, il n'est pas rare que ce migrant soit ensuite rejoint par le dernier parent vivant. Encore faut-il noter ici que ce parent n'est le plus souvent qu'un migrant temporaire.

TABLEAU 3
Statut du migrant au sein de sa famille d'origine

| | ORPHELIN DE PÈRE | ORPHELIN DE MÈRE | PARENTS VIVANTS | TOTAL DES MIGRANTS | PARENTS VIVANTS QUI MIGRENT |
|------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| 1686 | 10 | 9 | 5 | 20 | 1/6 |
| 1693 | 44 | 27 | 16 | 84 | 9/33 |
| 1701 | 12 | 9 | 4 | 40 | 10/18 |
| 1703 | 3 | 4 | 4 | 9 | 1/5 |
| 1707 | 6 | 5 | 4 | 10 | 3/11 |
| 1714 | 8 | 6 | 6 | 24 | 8/12 |
| % | 44,6 % | 34,3 % | 21,1 % | 100 % | 37,6 % |

TABLEAU 4
Migration et rang dans la famille¹²

12. Aussi bien pour les migrants que les migrantes, ce tableau présente le rang au sein de la famille, mais également au sein des individus du même sexe dans cette famille.

| % de migrant.e.s selon le rang | | | | | | | | |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | +5 | TOTAL |
| Migrants | Famille | 23,1 | 18,8 | 17,4 | 13,1 | 7,2 | 20,4 | 100 |
| | Sexe | 38,2 | 30,9 | 13,2 | 7,4 | 4,4 | 5,9 | 100 |
| Migrante s | Famille | 26,7 | 17,3 | 13,3 | 16 | 12 | 14,7 | 100 |
| | Sexe | 44,7 | 17,1 | 14,5 | 14,5 | 6,6 | 2,6 | 100 |

Caractéristique fondamentale, si l'on migre, c'est donc aussi parce qu'on est l'enfant le plus âgé, l'aîné ou le cadet. Le rang dans la famille selon le sexe est un facteur primordial de migration. Ainsi, 70 % des migrants se placent au premier ou deuxième rang des enfants de même sexe dans la famille, 62 % pour les migrantes. Ceci nous renvoie de fait aux constatations de Clark quant à l'insuffisance des terres disponibles à Port-Royal, comme moteur de la migration. Dans cette société rurale dont l'activité essentielle reste l'exploitation de ces riches terres, les possibilités pour le jeune adulte de s'installer sont limitées, si ce n'est lorsque ses parents sont tous deux décédés. Ceux-ci, ou le dernier vivant, cherchent donc à établir les premiers à marier, ce qui limite d'autant la division de l'exploitation familiale. Si les sources classiques manquent pour confirmer ce processus, les récits de voyage sont ici une source essentielle. Nous avons avec les notes de voyage de Dièreville la clef manquante validant le processus mis en relief :

... je sais seulement que les Mines fournissent plus de bleds que tout le reste du pays par le dessèchement qu'on a fait de ses marais qui sont assez étendus, et que les habitants du Port-Royal y ont établi leurs enfants dans les concessions qu'ils y ont acheté pour peupler le pays et le rendre fécond; ils réussissent en tout cela fort bien¹³.

13. *Dièreville, voyage en Acadie, 1699-1700*. Introduction et annotations de Melvin Gallant, *Les Cahiers*, Société historique acadienne, vol. 16, n^{os} 3-4 (1985) en collaboration avec les Éditions d'Acadie, p. 77.

L'achat de concession, déductible bien entendu de la succession, permet donc à la fois aux enfants en âge de s'installer et donc de se marier, de pouvoir le faire, mais parallèlement aux parents (ou au dernier vivant) de pouvoir sauvegarder, temporairement du moins, l'intégralité de l'exploitation familiale et du capital immobilier, nécessaire pour subvenir aux besoins des plus jeunes. Sans doute ce système renvoie également à la mise en place d'un système successoral non égalitaire puisque l'exploitation familiale reviendra le plus souvent aux plus jeunes.

Autre phénomène déjà remarqué, l'installation des aînés à l'extérieur impulse un mouvement continu au sein du noyau familial. Il n'est ainsi pas rare que ce mouvement aille jusqu'au départ des parents (surtout lorsque l'un d'entre eux est décédé). Mais notons de suite (nous le reverrons dans le cas particulier des veuves) qu'il ne s'agit alors bien souvent que d'une migration temporaire. Plus de 50 % reviendront vivre leurs derniers jours sur leur ancienne exploitation de la rivière Dauphin, chez l'un de leurs plus jeunes enfants.

2.3) Le mariage comme facteur de migration

Les quelques considérations précédentes nous renvoient donc l'image de migrants jeunes dont le statut à l'intérieur de leur famille d'origine est particulier puisque ce sont en priorité les plus âgés des enfants qui migrent. À cette observation « au départ » doit correspondre une observation « à l'arrivée », ou encore un regard de l'état matrimonial de ces migrants à l'arrivée. Le peuplement de la majorité de cette communauté se réalise par la venue de gens mariés (84,5 %). Le couple joue donc un rôle de premier plan dans le mouvement colonisateur. Le migrant célibataire, n'a pas ici les mêmes caractéristiques que dans la vallée laurentienne¹⁴. S'il est également jeune, voir très jeune (72 % ont moins de 25 ans) et vient rejoindre un parent, la différence essentielle est qu'il peut être aussi bien de sexe masculin que féminin (proportion de 53/47).

Bien entendu, il devient essentiel dans cette étape de procéder à une description détaillée de ce couple migrant. À cette fin, nous avons retenu

14. Yves Beaugard et alii, *op. cit.*, p. 398 (le migrant célibataire est avant tout masculin).

deux caractéristiques principales : la durée du mariage ainsi que le nombre d'enfants du couple lors de son arrivée.

Dans le premier cas (voir le tableau 6) plus des deux tiers des couples sont unis depuis moins de 5 ans alors que les couples ayant 10 ans ou plus de vie commune ne représentent la proportion que d'un sur sept. Il semble donc que les couples mariés depuis peu représentent l'essentiel des migrants, ce qui correspond bien à l'image d'un migrant jeune, voir extrêmement jeune décrite précédemment.

Reste cependant que les couples plus âgés ne sont pas absents. Ils interviennent surtout au début de la période de colonisation (20 % des couples en 1686 et 16,7 % en 1693), et pour des raisons bien différentes en 1714 (28,6 %)¹⁵.

TABLEAU 5
État matrimonial de l'arrivant

| | MARIÉ.E.S | CÉLIBATAIRES | VEUFS.VES | IND. | ENS. |
|--------------|-----------|--------------|-----------|------|------|
| 1686 | 18 | | | 2 | 20 |
| 1693 | 72 | 9 | 3 | | 84 |
| 1701 | 37 | 3 | | | 40 |
| 1703 | 9 | | | | 9 |
| 1707 | 8 | 1 | 1 | | 10 |
| 1714 | 14 | 10 | | | 24 |
| Total | 158 | 23 | 4 | 2 | 187 |

15. L'observation des nouveaux arrivants en 1714 met en lumière un aspect déjà perçu en 1690, c'est-à-dire une migration qui suit la chronologie des conflits franco-anglais. Le changement de régime engendre incontestablement une migration « politique » dont le but est de s'éloigner du centre du pouvoir colonial.

TABLEAU 6
Durée du mariage à l'arrivée, pour chacun des recensements

| Durée du mariage | | | | | | |
|-------------------------|----------------|----------------|------------------|--------------------|-------------|-------------|
| | 0-4 ANS | 5-9 ANS | 10-14 ANS | 15 ET + ANS | IND. | ENS. |
| 1686 | 8 | 6 | 2 | 2 | 2 | 20 |
| 1693 | 52 | 8 | 8 | 4 | | 72 |
| 1701 | 24 | 12 | 4 | | | 40 |
| 1703 | 7 | 2 | | | | 9 |
| 1707 | 9 | | | | | 9 |
| 1714 | 10 | | 2 | 2 | | 14 |
| Total | 110 | 28 | 16 | 8 | 2 | 164 |

Bien entendu ces couples plus âgés se déplacent avec leurs enfants, ce que nous permet de préciser le tableau 7 :

TABLEAU 7
Nombre d'enfants du couple à l'arrivée, par recensements

| NOMBRE D'ENFANTS | | | | | | | | | |
|-------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|---------------|-------------|-------------|
| | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 ET + | IND. | ENS. |
| 1686 | 2 | | | 2 | 2 | | 2 | 2 | 10 |
| 1693 | 17 | 8 | 4 | 1 | 2 | 1 | 3 | | 36 |
| 1701 | 12 | | 4 | 2 | 1 | 1 | | | 20 |
| 1703 | 7 | | | | | | | | 7 |
| 1707 | 7 | | | 2 | | | | | 9 |
| 1714 | 12 | | | 1 | | 1 | | | 14 |

| NOMBRE D'ENFANTS | | | | | | | | | |
|------------------|----|---|---|---|---|---|---|---|----|
| Total | 57 | 8 | 8 | 8 | 5 | 3 | 5 | 2 | 96 |

Comme le laissait prévoir le tableau 6, les couples migrants possèdent un nombre relativement faible d'enfants à l'arrivée. La grande majorité des couples migrent juste après leur union (59,4 % de l'ensemble). L'essentiel de la migration est donc le fait de jeunes migrants sans enfant qui cherchent à s'installer à demeure.

La taille de la famille ne semble pourtant pas être un obstacle au déplacement. Il n'y a en fait, guère plus de probabilité que l'on migre si l'on a deux ou huit enfants. Reste que c'est l'opportunité de pouvoir assurer des terres à ces enfants qui incite les couples âgés à s'installer. Ces couples plus âgés, avec des enfants en âge de s'établir, pourraient permettre comme c'est le cas dans la vallée laurentienne, de développer des réseaux de parenté, consolidant ainsi des noyaux de familles bien enracinées. Les migrants célibataires y verraient alors l'opportunité de s'intégrer à la communauté en formation. Ces caractéristiques développées par Y. Beauregard et son équipe¹⁶, se retrouvent certes dans notre espace d'observation, mais n'ont sans doute pas la même influence. C'est bien plus la relation frère-soeur qui est à la base de la croissance de la population et qui entraîne le mouvement migratoire.

3) Sur les pas de la parenté? Réseau de parenté et permanence

Bien entendu, la problématique de cette étude resterait inachevée si nous ne tentions d'évaluer le rôle de la parenté au moment de l'arrivée du migrant et dans le processus d'enracinement. Ici, notre attention se portera sur la solidarité familiale comme stratégie matrimoniale. Notre démarche vise à évaluer l'importance des solidarités familiales pour chacune des communautés choisies. Ainsi, faut-il pour chacun des migrants identifier s'il avait des parents à l'arrivée. Ce phénomène se traduit par un « taux de parenté à l'arrivée » (nombre de migrants ayant un parent à

16. Yves Beauregard et alii, *op. cit.*, p. 398-400.

l'arrivée / nombre total des migrants). Le tableau 8 nous précise pour chacune des périodes, les résultats obtenus.

TABLEAU 8
Taux de parenté à l'arrivée et de permanence des migrants, par recensements¹⁷

| | PARENTÉ À L'ARRIVÉE (%) | PERMANENCE (%) |
|-------------|-------------------------|----------------|
| 1686 | 0 % | 89,5 % |
| 1693 | 48 % | 91 % |
| 1701 | 68,2 % | 78 % |
| 1703 | 66,6 % | 67 % |
| 1707 | 0 % | 70 % |
| 1714 | 23,5 % | 50 % |
| % | 47,6 % | 80,2 % |

La parenté joue un rôle majeur dans la migration et la colonisation. Cependant, son importance dans le temps est variable. Si 50 % des migrants rejoignent un parent, frère ou soeur avant tout (nous avons limité cette recherche au second degré), le taux réel est en fait bien supérieur si l'on considère qu'un cinquième des migrants sont des nouveaux venus en Acadie. Parallèlement, il faut insister sur le fait que le taux de permanence global est très élevé (80 %), mais là encore varie dans le temps, et on comprend bien pourquoi. Plus la population augmente, plus le territoire à coloniser, quant aux terres les meilleures, se réduit. La migration vers les Mines a donc tendance à devenir de plus en plus une étape dans le cheminement vers un établissement permanent, plus à l'est encore. C'est notamment le cas pour les familles qui quittent Port-Royal en 1707 et encore plus en 1714, et qui n'ont, dans bien des cas, pas de parenté à l'arrivée.

17. La recherche de la parenté a été limitée au second degré.

4) Premières familles, nouveaux venus et veuves : trois portraits pour trois acteurs spécifiques

4.1) Les premières familles

Nous l'avons dit, les premiers couples jouent un rôle moteur dans le processus de colonisation. L'étude des deux premiers recensements (1686 et 1693) nous offre des renseignements précieux qui peuvent très largement enrichir notre portrait des migrant.e.s.

Le premier recensement de la région des Mines, ne signale que dix couples regroupant une population estimée à 57 personnes. La superficie des terres défrichées illustre les débuts de l'établissement : seuls 5 des 10 foyers possèdent déjà des terres. Pierre Melanson, le plus âgé du groupe (48 ans) est également le propriétaire le plus important (50 arpents). Viennent ensuite Pierre Thériot (16 arpents), Étienne Hébert et Philippe Pinet (8 arpents chacun), tandis que Louis-Noël Labauve n'a fait que débiter ses travaux (1 arpent).

Notons parallèlement que même s'ils sont recensés aux Mines, on doit considérer que pendant les premières années, nombre de ces couples n'ont sans doute qu'une présence saisonnière aux Mines, et peuvent y être considérés comme semi-sédentaires. Ainsi, Marie et Jeanne Comeau (épouses respectives d'Étienne Rivet et d'Étienne Hébert), ainsi qu'Anne-Marie et Catherine Thibodeau (épouses respectives de Claude Boudrot et Claude Landry), sont-elles encore recensées en 1686 chez leurs parents.

Dans un premier temps, la mise en place d'un nouvel établissement n'attire pas les familles de vieille souche. Ainsi est-il important de noter que sur dix chefs de famille, 50 % semblent être nés en France (Martin Aucoin, Louis-Noël Labauve, François Lapierre, Philippe Pinet et Étienne Rivet). De même, sur l'ensemble des 20 conjoints recensés, huit se sont installés aux Mines en provenance de Beaubassin (les 12 autres venant bien entendu de Port-Royal).

Si on tente d'analyser la place occupée par chacun des migrants nés en Acadie, dans la société de cette fin de XVII^e siècle, une hiérarchie précise se dessine. À la base de cet établissement, nous trouvons Pierre Melanson, venu aux Mines en tant qu'agent d'Alexandre Le Borgne de Belle-Isle, seigneur de Port-Royal et des Mines. Par son mariage avec Marguerite Mius d'Entremont, il était parent du seigneur des Mines qui était marié à Marie

de Saint-Étienne de La Tour. Alliance avec les La Tour renforcée en 1685 par le mariage d'Anne Melanson, nièce de Pierre, avec Jacques de Saint-Étienne de La Tour. Autre famille importante, celle de Claude Boudrot, dont le père était un personnage important de Port-Royal¹⁸. De même doit-on noter les liens entre la famille Thibodeau et la famille Le Borgne. Rapports assez étroits pour que vers 1698, Emmanuel, le fils aîné, épouse Cécile Thibodeau, soeur d'Anne-Marie et Catherine Thibodeau.

En ce qui concerne Claude et Cécile Landry (mariés à Catherine Thibodeau et Pierre Thériot), les alliances matrimoniales dans cette famille les placent au centre du groupe. Ainsi leur frère aîné Antoine, avait-il épousé en 1681 Marie Thibodeau, soeur de Catherine et d'Anne-Marie. Leur place au sein de ce premier groupe de colons occasionnera d'ailleurs d'autres alliances privilégiées. À leur suite, Jean et Germain Landry, leurs frères, épouseront Cécile et Marie Melanson, fille de Pierre et Marguerite Mius d'Entremont.

Enfin mentionnons le foyer d'Étienne Hébert et Jeanne Comeau; mariés depuis 1679, ils sont sans doute parmi les premiers à installer leur foyer aux Mines. Ainsi, leur présence est-elle assurée par la naissance de *Marie* (n/b Registres de Beaubassin (Rg Bbn) 23 avril 1682/25 juin 1684 – parrain et marraine (pr & mr) : Pierre Thériot & Marie Thibodeau) et d'*Étienne* (n/b Rg Bbn 24 nov. 1685/13 mai 1686 – pr & mr : Michel Hébert & Cécile Melanson).

Notons enfin que pour la plupart, ces hommes sont libres et ne sont plus sous la tutelle de leurs parents. C'est bien entendu le cas de Martin Aucoin, Louis-Noël Labauve, François Lapierre, Philippe Pinet et Étienne Rivet, puisqu'ils sont certainement nés en France. Mais c'est également la

18. 21 sept. 1639 : Michel Boudrot est mentionné comme un des premiers syndics à Port-Royal (*RHAF*, vol. XVI, 1963, p. 484). 20 juil. 1684 : Michel Boudrot, en tant que « lieutenant général civil et criminel du Port-Royal » fait enregistrer au greffe de Claude Petitpas à Port-Royal une ordonnance du roi (Archives nationales de France, Archives des Colonies, Col, C11D, vol. I, fol. 184). 5 oct. 1687 : Michel Boudrot est signataire d'une attestation en faveur de l'oeuvre du gouverneur d'Aulnay (*ibid.*, vol. II, fol. 85). 20 août 1688 : Il cède son poste de lieutenant général à Mathieu de Goutin à la suite d'une ordonnance du roi du 31 mars 1687. Selon cette ordonnance Boudrot était « hors d'état par son grand age d'y faire les fonctions » (RAPQ 1920-21, p. 305-306).

situation d'Étienne Hébert (son père Étienne est décédé vers 1670), de Pierre Melanson (père décédé vers 1676-77) ou encore de Pierre Thériot (ses parents sont décédés avant 1686).

De 57 personnes en 1686, la population des Mines passe à 307 individus en 1693, le nombre de foyers dénombrés passant de 10 à 54. Notons tout de suite, car cela est remarquable, que la structure d'ensemble des ménages ne varie pas, le quotient entre le nombre des individus et le nombre des foyers reste, entre ces deux dates, fixe (5,4). Sur l'ensemble de ces 44 nouveaux foyers, 4 sont composés de personnes seules, ce qui nous fait donc un total de 84 nouveaux arrivants. Les caractéristiques de ces nouveaux arrivants sont diverses.

Ils existent en premier lieu des groupes familiaux compacts qui migrent de concert, le plus souvent après le décès du père. C'est par exemple le cas de Catherine, Charles, Marguerite, Marie et Vincent Babin, enfants d'Antoine Babin décédé entre 1686 et 1688. C'est également le cas de 4 des enfants d'Étienne Hébert (décédé en 1670) qui viennent rejoindre leur frère; de 5 des enfants de Michel Richard (décédé vers 1686-89); de 5 des enfants de Guillaume Trahan (décédé en 1684). Le décès du père et le regroupement de la famille sont deux paramètres importants de la migration, les deux pouvant se conjuguer (comme dans les exemples précédents).

Les individus déjà installés en 1686 sont bien entendu le moteur de cette migration. Les exemples abondent en ce sens. Notons qu'Étienne et Catherine Hébert (enfants d'Étienne Hébert mort vers 1670) font venir 4 de leurs frères et soeurs. De même, Claude Landry (fils de René mort en 1693) engendre la migration de 5 de ses frères et soeurs. Jeanne et Marie Rimbault peuvent accueillir Madeleine et François; Anne-Marie et Catherine Thibodeau reçoivent Marie et Pierre.

Au-delà de la famille proche, des regroupements familiaux relativement nets peuvent être identifiés. Ce sont les Babin (à Antoine), les Hébert (à Étienne), les Landry (à René), les LeBlanc (à Daniel), les Richard (à Michel), les Thériot (à Claude et Germain), les Trahan (à Guillaume), les Thibodeau (à Pierre). Ces entités familiales regroupent 61 % des individus présents aux Mines en 1693 (33 foyers sur 54).

À côté nous trouvons un second groupe, constitué des nouveaux arrivants en Acadie. Ce groupe est constitué de 8 foyers. Bien entendu, la

croissance de la population étant extrêmement rapide, le nombre des nouveaux venus en Acadie est beaucoup plus faible qu'en 1686. Ils ne sont cependant pas absents. On peut ainsi noter la présence de Jacques Carne et son épouse Marie Arnault, André Célestin et sa femme Perrine Basile, de Gabriel Chiasson époux de Marie Savoie (recensé à Beaubassin en 1686 en tant que domestique de Michel LeNeuf de La Vallière), Jean Doiron veuf de Marie-Anne Canol, Marie Gautrot veuve de Joseph Prétieux, Robert Henry (de Rouen) venu de Québec à Beaubassin puis aux Mines avec Marie-Madeleine Godin (de Québec), ou encore Guillaume Lejuge époux de Marie Mercier (veuve Antoine Babin), de Vincent Longuépée (marié à une acadienne), et enfin de Louis Saulnier époux de Louise Bastineau. Notons que Jacques Carne, Vincent Longuépée et Louis Saulnier sont déclarés matelots, tandis qu'André Célestin est recensé comme forgeron. Notons également que Jean Doiron doit exercer un métier puisqu'il faudra attendre 1701 pour qu'il déclare quelques terres en sa possession (il n'a pas de terre en 1686 à Port-Royal ni en 1693 aux Mines). Seuls Robert Henry et Guillaume Lejuge (6 et 8 arpents) semblent exercer pour activité principale, le métier de laboureur. S'il reste important, ce groupe constitué de nouveaux venus ne représente plus maintenant qu'un peu moins d'un foyer sur 5 (18,1%), contre 50% en 1686.

Viennent ensuite une succession de couples isolés mais qui présentent tout de même des particularités communes : le plus souvent, le chef de famille est l'aîné et est orphelin de père. C'est le cas par exemple de Charles Boudrot (frère de Claude installé en 1686), premier fils de Michel Boudrot (décédé entre 1688 et 1693), ou encore de Bernard Daigle, fils d'Olivier (mort avant 1686) et époux de Claire Bourg. C'est également le cas de Michel et Pierre Forest, premier et deuxième enfants de Michel Forest (décédé avant 1691), et mariés respectivement à Marie Petitpas et Cécile Richard, et pour finir de Jean Gaudet (premier fils et orphelin de père et de mère) qui reste encore célibataire. Bien entendu, il est aussi quelques individus isolés. C'est le cas de Pierre Granger époux d'Isabelle Guilbeau, fils aîné de Laurent et Marie Landry, toujours vivants; et encore de Jean Doucet, orphelin de mère, époux de Françoise Blanchard. Ces deux dernières catégories de migrants auront une place importante dans les vagues de migrations qui suivront.

Cette seconde vague de migrants se caractérise donc par la place importante que revêt la présence d'aînés de familles. Si l'influence de la seigneurie et de son représentant était primordiale dans la première vague des migrants (avant 1686), elle est négligeable maintenant. De même, l'importance des nouveaux arrivants en Acadie, présents dans un foyer sur deux en 1686, ne le sont plus que dans moins d'un foyer sur 5. Le regroupement familial est maintenant l'un des facteurs essentiels de la migration.

Trente-deux aînés avec un équilibre parfait entre hommes et femmes, douze sont de nouveaux arrivants dont on ne peut donner le rang dans la famille. La part prise par les aînés de famille est donc de 32 sur 74 (43,2 %), ou plus important sans doute, de 16 sur 36 foyers — 44,4 % — (44 foyers moins 8 foyers de nouveaux arrivants). Ajoutons que 10 nouveaux foyers ont à leur tête un homme situé au deuxième rang dans leur fratrie (22,7 %). Donc, 62,6 % des foyers sont composés d'un chef de famille soit seul en Acadie, soit aîné de sa famille. Si l'on ajoute le cadet (pris ici comme le second fils), cette représentativité monte à 85,3 %.

Ces quelques statistiques nous permettent donc d'éclairer et de reprendre quelques indices déjà perçus : les migrants sont pour l'essentiel les premiers enfants de la famille et ils migrent d'autant plus facilement que leurs parents (le père surtout), sont décédés (ou très âgé d'ailleurs, c'est-à-dire lorsqu'il a perdu une bonne part de son influence). Puisqu'ils sont libres, les individus les plus récemment arrivés en Acadie, participent également à ce mouvement et y sont sur-représentés.

4.2) Les « nouveaux venus »

Les individus nouvellement arrivés en Acadie sont une partie non négligeable du mouvement de colonisation des Mines. Ce groupe est avant tout composé d'individus venus le plus souvent directement de France et, plus rarement, de quelques personnes ayant vécu dans la vallée laurentienne. Naturellement, ces nouveaux venus prennent une part importante dans le nouvel établissement qui leur offre la possibilité d'une insertion beaucoup plus aisée que dans l'ancien établissement de Port-Royal. Ce qui caractérise ce groupe des nouveaux venus, qui représente tout

de même 1/5^e des migrants, c'est la forte endogamie qui y règne, même à la seconde génération.

TABLEAU 9
Les nouveaux venus en Acadie

| | ENDOGRAMIE | MIGRATION |
|--------------------------|------------|-----------|
| Couples de base (28) | 78 % | 28,6 % |
| Enfants (186) | 62,9 % | 36,4 % |
| Gens de mer (46 enfants) | 89,1 % | 68,4 % |

À cette forte endogamie au sein du groupe, correspond une instabilité évidente, puisque le taux de départ est deux fois plus élevé que pour l'ensemble des migrants.

Au sein même de cet ensemble, un groupe renforce ces caractéristiques, celui des gens de mer, composé de matelots et de navigateurs. L'endogamie socio-professionnelle y est très importante et on se marie quasi-exclusivement qu'entre gens de mer. L'arrimage à la population acadienne est donc très faible. Tout naturellement, une très large proportion gagnera l'île Royale après 1714, y trouvant des conditions plus propices à l'exercice de leur métier.

4.3) Les veuves

Puisque nous parlons des nouveaux venus, c'est l'occasion de reparler du cas de leurs veuves. Nous avons déjà dit que ces nouveaux venus en Acadie ont la particularité d'appartenir en majorité au monde de la mer. C'est donc tout naturellement qu'ils vont quitter, pour la plupart, la région des Mines pour l'île Royale après le traité d'Utrecht. Ce qui est intéressant de noter ici c'est que même veuves, leurs épouses font maintenant partie d'un autre groupe, celui des gens de mer. Veuves, elles ne sont donc pas

entraînées par leur époux dans la migration, mais par leurs fils. C'est notamment le cas de Catherine Hébert ou de Marie-Madeleine Godin, de Madeleine Rimbault ou de Marie Pinet.

Sans être exceptionnel, il est tout de même assez rare que les veuves ou veufs, voire même le couple si les deux parents sont vivants, quittent Port-Royal pour suivre leurs enfants dans la migration. S'ils le font tout de même dans une proportion d'un tiers des cas, c'est surtout lors de périodes bien précises. Vers 1700 suite à la disette de 1699 (on soulage ainsi l'exploitation d'une à deux bouches à nourrir), et en 1713-1714. Cependant, si les départs de 1714 sont définitifs, ceux de la période précédente ne sont parfois que passagers, la préférence semblant être de retourner mourir dans sa paroisse d'origine (Port-Royal en l'occurrence).

À propos des veuves, il est intéressant de noter qu'elles suivent parfois leurs enfants dans la migration. Elles le font dans une proportion d'un peu plus d'un tiers (35 %). Elles s'y remarient parfois, mais le plus souvent elles décéderont chez un de leurs enfants (le plus souvent elles s'installent chez un fils). Cette migration semble produite avant tout par le hasard des affinités au sein de la famille. Celles-ci n'étant jamais définitives, des retours sont toujours possibles. Ainsi en va-t-il pour Marie Bernard, veuve de René Landry (décédé avant 1693) qui après avoir séjourné aux Mines avec ses enfants, choisira de retourner vivre à Port-Royal avec son fils le plus jeune, avec lequel elle est recensée en 1714 et chez qui elle décédera en 1719.

Conclusion

Au total, le portrait du migrant est relativement unique : le migrant est aussi bien un homme qu'une femme, souvent orphelin d'un de ses parents, de père en premier lieu. Son rang dans la famille est primordial puisque ce sont le plus souvent les aînés ou les cadets qui migrent (d'où au total un taux de parenté assez faible). Ces migrants sont très largement de jeunes couples n'ayant pas encore d'enfants. Installés, ils ont un taux de permanence très important, même s'il tend à s'amenuiser, encore qu'il faille prendre ici en considération les particularités du sous-groupe des nouveaux venus. Le peuplement de la région des Mines est relativement classique à sa base puisque l'établissement reçoit dans un premier temps le surplus de

population que l'établissement premier de Port-Royal ne peut plus retenir. Le mariage est sans doute essentiel et contribue de façon évidente aux faits de mobilité. Reste qu'il faut bien entendu, dissocier migration et colonisation, le mariage n'étant un facteur prédominant que dans le deuxième cas. S'y associe bien entendu la venue de couples apparentés. Le cycle de migration classique (Ouverture aux colons – Resserrement des liens de voisinage – Réouverture progressive aux étrangers pour favoriser la sortie des enfants en surnombre)¹⁹ est largement perturbé par l'instabilité qui caractérise l'Acadie depuis la fin des années 1680 jusqu'au traité d'Utrecht.

L'ensemble de ces traits nous permet de mieux cerner la réalité sociale de la migration. Nous pouvons alors tenter d'évaluer pour l'Acadie le postulat posé pour la Nouvelle-France par Jacques Mathieu énonçant que « la mobilité des jeunes adultes en âge de s'établir a constitué un puissant facteur de cohésion sociale, tant à l'échelle locale que globale²⁰ ». Ceci est sans doute vrai à l'échelle globale car c'est bien de ce mouvement migratoire d'ensemble que va naître la société acadienne, à la fois plurielle et complexe.

Cependant, à l'échelle locale il n'en va pas de même. Si la cohésion sociale est sauvegardée à Port-Royal par le mouvement migratoire, qui évite un morcellement trop important du capital (notamment immobilier), ce mouvement engendre cependant une redistribution pour le moins partielle des cartes à l'arrivée. De nouvelles hiérarchies villageoises se créent au fur et à mesure que le territoire de peuplement se morcelle en paroisses. En somme, dans le cadre chronologique défini, à la hiérarchie simple d'un comptoir, succède la complexité d'une société coloniale appréhendant un vaste territoire.

19. J. Mathieu, « Mobilité et sédentarité... », *op. cit.*

20. *Ibid.*

Les chemins migratoires et l'établissement des Acadiens à Saint-Denis au XVIII^e siècle¹

John A. DICKINSON

Suite à l'éviction des Acadiens de leurs terres ancestrales, environ 2 000 personnes sont venues dans la vallée du Saint-Laurent, soit comme réfugiés dès les années 1750, soit après un exil en Nouvelle-Angleterre dans les années 1760². Si la ville de Québec est la porte d'entrée principale pour les réfugiés des années 1750, la plaine de Montréal, alors en pleine expansion, attire bon nombre de migrants et voit la création de nouvelles communautés acadiennes comme St-Jacques de L'Achigan (appelé au départ Saint-Jacques-Nouvelle-Acadie) au nord de l'Assomption ou L'Acadie au sud de La Prairie en plus de compter de nombreux villages où la présence acadienne est plus ou moins importante.

Comment les Acadiens ont-ils vécu ces années tragiques? Peut-on identifier des critères qui ont guidé leur choix du lieu d'établissement (la présence d'autres membres de la famille ou celle d'une communauté acadienne, par exemple). Ont-ils tenté de maintenir leur identité par des mariages endogames ou se sont-ils intégrés rapidement dans les communautés d'accueil? Ont-ils préservé des comportements spécifiques? Voilà des questions auxquelles j'aimerais apporter des éléments de réponse.

Pour les fins de cette étude, l'analyse est concentrée sur la vallée du Richelieu où une centaine de familles acadiennes se sont établies. Devant

-
1. L'auteur remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour son appui financier.
 2. Jean-Daigle et Robert Leblanc, « Déportation et retour des Acadiens » dans R.C. Harris, dir, *Atlas historique du Canada*, vol. 1, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, planche 30; John A. Dickinson, « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 », *Études canadiennes/Canadian Studies*, 37 (décembre 1994) : 50-61.

l'impossibilité de suivre toutes ces familles, le choix s'est porté sur Saint-Denis. Si cette communauté était le point de première chute de relativement peu d'Acadiens, elle est devenue le centre le plus important pour l'établissement des Acadiens dans la vallée du Richelieu avec le village de Saint-Antoine situé en face de l'autre côté de la rivière. Ces deux paroisses regroupent, en effet, près des deux tiers de toutes les mentions d'Acadiens trouvées dans les registres de la région pour la période 1755-1799³. Avec 129 mentions explicites dans ses registres paroissiaux, Saint-Denis offrait un terrain d'enquête favorable pour analyser d'où sont venus ces gens, par quels chemins, s'ils ont tenté de rejoindre d'autres membres de la famille ou s'ils sont venus seuls et, enfin, leur intégration dans le milieu.

Au départ, quelques remarques sur la méthode s'imposent. Les sources de base pour cette étude sont le *Registre de population du Québec ancien* élaboré par le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal et le *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes* établi par Stephen White du Centre d'études acadiennes. Quelques renseignements complémentaires ont été puisés dans la banque *Parchemin* d'Archiv-Histo qui contient un résumé des actes notariés passés au Québec jusqu'en 1775.

Le *Registre* du PRDH a permis d'identifier les Acadiens qui ont fait l'objet d'au moins un acte d'état civil à Saint-Denis dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les enfants nés au Québec après l'arrivée de leurs parents ne sont pas identifiés comme Acadiens, mais sont considérés comme Canadiens par le *Registre*. Il a donc fallu porter une attention particulière aux personnes avec un nom à consonance acadienne dans les registres de Saint-Denis. Il est donc possible que quelques personnes soient omises. Pour retracer le chemin migratoire, il fallait remonter la généalogie pour voir où ces personnes ou leurs parents avaient été présents auparavant et où d'autres membres de la famille s'étaient établis; le dictionnaire de Stephen White nous a été d'un précieux secours dans cette démarche.

3. Les mentions dans les registres ont été calculées à partir du *Registre de population du Québec ancien* créé par le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal.

Comme les événements d'état civil sont les principaux indices de la présence d'une personne à un lieu donné dans une année donnée, il est impossible de connaître avec une précision infaillible les mouvements de population. Heureusement les Acadiens étaient assez prolifiques et les actes de baptême se suivent avec une grande régularité permettant de situer les couples en âge de procréer à tous les deux ans environ. Une suite de baptêmes dans la même paroisse autorise la conclusion que les parents y résidaient avec l'ensemble de la famille. En général, la dernière naissance dans une famille correspond à l'époque du mariage de l'aîné des enfants et les déclarations de résidence sont d'un précieux secours pour situer les gens.

Cette recherche a permis d'identifier trente-huit couples formés d'au moins une personne d'origine acadienne née en Acadie, en Nouvelle-Angleterre ou au Canada avant 1770, qui se sont établis à Saint-Denis. Pour analyser l'évolution de la population, la présence des personnes au 31 décembre fut notée. Il reste cependant une certaine marge d'erreur. La date précise d'installation dans la paroisse ne peut être déterminée avec certitude et la prudence est de mise. Elle a été fixée à l'année de la naissance du premier d'une série d'enfants ou la date du mariage. Comme dans toute recherche à caractère généalogique, les destins d'un certain nombre d'enfants restent inconnus. Sont-ils décédés en bas âge ou avant d'atteindre l'âge normal de mariage? Sont-ils restés célibataires? Ont-ils migré? Les personnes qui s'y sont mariées mais pour qui on n'a pas de naissance ni de sépulture sont-elles demeurées dans la paroisse? Devant ces nombreuses interrogations nous ne pouvons faire mieux qu'établir une fourchette entre les cas bien connus et les présences possibles.

Les Acadiens qui n'étaient que de passage à Saint-Denis posent également problème. Quinze familles ont été recensées qui ne comportent qu'une ou deux mentions à Saint-Denis. Treize de ces cas peuvent être résolus assez facilement. Dans sept cas il s'agit d'un baptême ou d'un décès isolé d'un enfant issu de parents qui demeurent dans les paroisses voisines de Saint-Ours ou Saint-Antoine. Trois garçons se sont mariés avec des filles de Saint-Denis sans s'y établir. Joseph Cyr et Marie-Madeleine Gaudet s'y marient mais l'époux déclare sa résidence à Contrecoeur où le couple fait baptiser un premier enfant avant de déménager à La Prairie. Le célibataire Joseph Deschamps, fils de Philippe et de Marie Trahan, décède à Saint-Denis à l'âge de 31 ans en 1784, mais le curé indique qu'il est originaire de

la ville de Québec où demeurent tous ses parents. Était-il venu s'installer dans la paroisse ou y faisait-il du commerce? Quoi qu'il en soit, il n'a pas été comptabilisé parmi les Acadiens de Saint-Denis. Enfin, François Bourg, époux de Marie-Elisabeth Leprince, était présent à Saint-Denis lors de la signature d'un contrat devant le notaire Jehanne en 1773, mais semble avoir toujours demeuré à Bécancour.

Louis Bourgeois déclare résider à Saint-Antoine lors de son mariage avec Marie-Ursule Desautels de Saint-Denis en 1784. L'unique enfant de cette union est baptisé à Nicolet en 1785, mais Louis est enterré à Saint-Denis en 1790. L'absence de renseignements ne permet pas de connaître son itinéraire mais il ne semble pas avoir habité Saint-Denis à l'une des dates repères de notre recensement.

Plus compliqué est le cas de Jean Cormier et Madeleine Bernard qui font baptiser leur quatrième et cinquième enfants à Saint-Denis en 1764 et 1766. Deux enfants précédents avaient été baptisés à Saint-Antoine en 1761 et 1762 tout comme les trois enfants subséquents issus de cette union nés entre 1768 et 1771. Tous les enfants se marient à Saint-Antoine et Jean y décède en 1792. La famille est-elle venue s'installer temporairement à Saint-Denis ou y a-t-elle seulement fait baptiser les enfants en raison de l'absence du curé de Saint-Antoine? Cette famille est incluse dans les habitants possibles en 1765.

Les premiers arrivés, Jean-Baptiste Chiasson et Marie-Anne Boudreau, s'y sont établis avec trois enfants vers 1762. Il faut attendre après 1765

TABLEAU 1
Population acadienne de Saint-Denis, 1765-1800
(au 31 décembre de chaque année)

| DATE | ACADIENS PRÉSENTS | ACADIENS POSSIBLES | POPULATION MAXIMALE | RECENSEMENT |
|------|-------------------|--------------------|---------------------|-------------|
| 1765 | 9 | 7 | 16 | 312 |
| 1770 | 42 | 4 | 46 | |
| 1775 | 66 | 12 | 78 | |

| | | | | |
|-------------|-----|----|-----|-------|
| 1780 | 90 | 11 | 101 | |
| 1785 | 108 | 36 | 144 | |
| 1790 | 115 | 36 | 151 | 1 694 |
| 1795 | 125 | 39 | 164 | |
| 1800 | 119 | 40 | 159 | |

avant que la région ne devienne une destination importante. À quelques exceptions près, tous les migrants sont arrivés avant 1780 et la croissance subséquente est due à l'excédent des naissances sur les décès. Déjà, vers 1770, les Acadiens constituaient environ le dixième de la population, proportion qui restera assez stable jusqu'à la fin du siècle alors que les Acadiens, tout comme d'autres familles de Saint-Denis, commencent à quitter la paroisse pour coloniser Saint-Hyacinthe.

Si le Richelieu constitue l'une des portes d'entrée par excellence entre les Treize-Colonies et le Canada, tous les Acadiens de Saint-Denis n'ont pas connu les affres de la déportation et de l'exil en Nouvelle-Angleterre. Presque la moitié des familles a réussi à rejoindre la Nouvelle-France peu de temps après le début du déracinement. La majorité des autres a connu un exil d'une douzaine d'années en Nouvelle-Angleterre avant de rejoindre la

TABLEAU 2
Origine des familles acadiennes de Saint-Denis

| ORIGINE | RÉFUGIÉS | DÉPORTÉS | TOTAL | POURCENT |
|----------------|-----------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Port-Royal | 2 | 12 | 14 | 37,9 % |
| Grand-Pré | 2 | 4 | 6 | 16,2 % |
| Beaubassin | 9 | 0 | 9 | 24,3 % |
| Île-Saint-Jean | 1 | 0 | 1 | 2,7 % |
| Miquelon | 0 | 2 | 2 | 5,4 % |
| Canada | 4 | 1 | 5 | 13,5 % |

| | | | | |
|--------------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| Total | 18 | 19 | 37 | 100 % |
|--------------|-----------|-----------|-----------|--------------|

nouvelle province de Québec vers 1767. Deux familles de déportés se sont établies à Miquelon avant de rejoindre la vallée du Saint-Laurent vers la fin du siècle. Les origines sont assez diverses avec Port-Royal et Beaubassin venant en tête.

Il peut sembler curieux de retrouver des gens de Port-Royal et de Grand-Pré, deux des communautés qui ont le plus cruellement souffert de la déportation, parmi les réfugiés ayant gagné la Nouvelle-France avant la fin de la guerre. S'il est impossible de préciser comment ils ont réussi, plusieurs hypothèses sont possibles. Il s'agit peut-être de familles qui, craignant le pire, avaient quitté leur village d'origine peu avant les arrestations pour gagner un lieu moins tourmenté comme l'Île-Saint-Jean. Certaines familles avaient peut-être réussi à s'évader de la Nouvelle-Angleterre. Il est également possible que l'armée britannique était moins efficace à pourchasser les habitants qu'on le croit généralement et qu'un petit nombre ait réussi à se cacher dans les bois en attendant de pouvoir cheminer vers le nord-ouest.

Une fois arrivés dans la colonie laurentienne, les réfugiés laissent plus de traces et leur itinéraire est plus facile à suivre. La majorité des familles signale sa présence à Québec pendant l'hiver catastrophique de 1756-1757 alors que le curé de la ville enregistre plus de 300 décès d'Acadiens. Incapables d'accueillir tous les réfugiés en ville, les autorités les envoient dans plusieurs paroisses des environs. Ainsi, Claude Bourg et Marie Guilbault se retrouvent à Saint-Joachim où ils resteront jusqu'au milieu des années 1760 alors qu'ils gagnent Saint-Denis. Pierre Doiron et sa soeur, Marie-Anne, se réfugieront à Saint-Charles-de-Bellechasse et passent probablement par Bécancour avant de s'établir dans la vallée du Richelieu au début des années 1770. Elisabeth Hébert suit le même chemin.

La présence de plusieurs familles est attestée pour la première fois à Bécancour, pôle d'attraction important pour les Acadiens, au début des années 1760. De là elles se dispersent vers plusieurs localités de la plaine de Montréal dont Saint-Denis. C'est le cas de Simon Bourg, Charles Gaudet et Étienne Mignau qui arrivent à Saint-Denis vers 1770. Certains Acadiens se dirigent assez tôt vers le gouvernement de Montréal. Après avoir perdu

son épouse, Marie Girouard, à Québec en 1757, Claude Gaudet et ses enfants, Joseph, François, Marie-Madeleine et Marie-Victoire, sont à Saint-Antoine dès 1762. La même année, Jean-Baptiste Chiasson et Marie Boudreau font baptiser un enfant à Saint-Denis.

On chercherait en vain un trait commun dans l'expérience de ces réfugiés. Outre les Gaudet qui sont arrivés en famille, les autres réfugiés ont connu des itinéraires assez différents les uns des autres. Le seul point commun entre plusieurs est le passage par Bécancour où certains se sont peut-être liés d'amitié avant de migrer plus loin. Ce point de ralliement de nombreux Acadiens étaient aussi probablement un lieu où les migrants pouvaient s'informer des destinations possibles avant de fixer leur choix.

Les déportés ayant séjourné en Nouvelle-Angleterre se connaissaient probablement en Acadie, mais ils n'étaient pas logés dans le même lieu. Grégoire Bourgeois et Marie-Catherine Comeau étaient à Haverhill et sont arrivés en famille. Ils ont probablement fait route avec Jean-Baptiste LeBlanc et Marie-Josèphe Landry venus de Lynn car les deux familles ont fait baptiser sous condition leurs enfants nés en Nouvelle-Angleterre dès leur arrivée à Saint-Denis le 20 septembre 1767. Pierre Brault et Marie-Josèphe Dupuis vivaient en exil à Nantucket avant d'arriver à l'Assomption en 1767. De là ils sont allés à Montréal avant de se fixer à Saint-Denis vers 1772. Jean-Baptiste Brault avait passé sa jeunesse à Hingham et s'est établi avec ses parents à Saint-Ours avant de déménager à Saint-Denis vers 1785. Marie Hébert, veuve de René Brault, a déménagé de Saint-Ours où elle habitait depuis 1767, après le décès de son mari en 1773. Pour leur part, Pierre et Marguerite Robichaud vivaient à Boston et attendirent le début de la Révolution américaine avant de s'enfuir à Québec avec les enfants les plus jeunes laissant derrière deux fils qui avaient pris parti pour les rebelles. Après un court séjour à Québec, en attendant le retrait de l'armée d'invasion de Montgomery, ils se sont fixés à Saint-Denis en 1777.

D'autres déportés sont arrivés encore plus tardivement. Trois des enfants de Germain Richard et de Marie Cormier s'installent à Saint-Denis entre 1784 et 1792. Les parents s'étaient mariés à Miquelon en 1767. Déportés à nouveau lors de la conquête anglaise de cette île en 1778, Germain et un fils décèdent à La Rochelle en 1779. Suite au traité de Paris, la veuve retourne à Miquelon avec ses enfants et la famille y est recensée en 1784. Trois des enfants, Modeste, Anastasie et Germain, se marient à Saint-Denis dans les

années 1790. Une autre fille originaire de Miquelon, Marie-Madeleine Renaud, épouse un garçon de Saint-Denis en 1792. Sont-ils venus ensemble? Le quatrième enfant Richard et sa mère Marie Cormier sont-ils venus avec les autres enfants? Malheureusement, nous ne pouvons pas répondre à ces questions.

Comme pour les réfugiés, il n'y a pas de liens entre les familles qui ont connu la déportation. Au mieux, Grégoire Bourgeois et Jean-Baptiste LeBlanc ont-ils fait route ensemble, mais c'était à un moment où des centaines d'Acadiens se dirigeaient par les mêmes chemins depuis la Nouvelle-Angleterre vers le Québec. Il est possible également que les enfants du couple de Germain Richard et Marie Cormier, de même que Marie-Madeleine Renaud aient décidé de quitter Miquelon ensemble pour éviter l'insécurité et trouver un avenir meilleur dans un coin catholique et francophone à l'abri de la Royal Navy.

Si la grande majorité des familles est isolée à son arrivée, il se crée des familles plus étendues au fil du temps. Les immigrants qui arrivent avec des enfants d'âge adulte sont bientôt entourés de gendres, de brus et de petits-enfants. C'est le cas, par exemple, de Jean-Baptiste LeBlanc et Marie-Josèphe Landry dont au moins cinq enfants s'établissent à Saint-Denis entre 1770 et 1790. Dans d'autres cas, ce sont des frères et soeurs qui arrivent ensemble comme les Richard et les Doiron déjà mentionnés. Trois regroupements familiaux sont plus complexes. Cajet LeBlanc, fils de Joseph et Marguerite Bourgeois se marie avec une fille de Saint-Denis en 1772. Plusieurs de ses neveux et nièces sont également dans la région vers la même époque et Pierre épouse une fille de Saint-Denis en 1778. Le fils aîné et homonyme de son père épouse à son tour une Acadienne de Saint-Denis, Marie-Scholastique Chesnet en 1794. Cette dernière est issue d'une autre famille à multiples rameaux. Sa mère, Marguerite Brault et sa tante Elisabeth étaient toutes deux établies à Saint-Denis ainsi que ses grands-parents, Pierre Brault et Marie-Josèphe Dupuis depuis le début des années 1770. Un neveu de Pierre Brault, Jean-Baptiste, s'était établi à Saint-Ours depuis 1771 et déménagea à Saint-Denis vers 1785. Enfin, Étienne Mignau arrive à Saint-Denis vers 1770. La veuve de son frère Jean, Marie Bernard, est déjà établie à Saint-Antoine. Deux de ses filles, Marie et Marie-Félicité, vivront quelques années à Saint-Denis en compagnie de leur cousin Jean-Basile qui s'y marie en 1776.

La parenté semble donc avoir une certaine importance dans la détermination du lieu d'établissement, mais ce n'est pas un facteur dominant. La plupart des Acadiens établis à Saint-Denis avant 1775 avaient des proches parents établis dans d'autres paroisses. Dix frères et soeurs demeuraient dans les paroisses voisines de Saint-Ours, Saint-Antoine et Saint-Charles. Sept autres se trouvaient à L'Assomption et Saint-Jacques-Nouvelle-Acadie. D'autres parents vivaient plus loin : quatorze à Bécancour et Nicolet, une à Pointe-du-Lac et trois dans le gouvernement de Québec. Cette dispersion traduit peut-être les difficultés rencontrées initialement pour trouver une communauté d'accueil, mais rien n'empêchait les frères et soeurs de se regrouper alors que la situation politique s'était stabilisée et notamment dans la région du Richelieu où de bonnes terres étaient encore disponibles.

L'esprit de famille était peut-être ébranlé par les déplacements successifs des Acadiens pendant la période 1755-1770. Si plusieurs enfants quittent le noyau nucléaire en trouvant des époux dans les villages où la famille ne séjourne que peu de temps, il peut arriver que le nouveau conjoint suit ses beaux-parents. C'est le cas, par exemple, de Marie-Anne Doiron qui épouse Étienne Roy à Saint-Charles-de-Bellechasse. Celui-ci quitte sa paroisse d'origine avec son épouse et son beau-frère et s'arrête à Bécancour avant de s'installer à Saint-Denis. Pourtant, il était forgeron et aurait pu aussi bien continuer de résider dans sa région natale.

Les enfants nés après un premier établissement au Québec étaient plus sédentaires et la grande majorité (74,6 %) se sont établis dans la paroisse de leurs parents auprès de leurs frères et soeurs. Ceux et celles qui ont quitté le noyau familial ne sont pas allés bien loin et se concentrent dans quatre paroisses du Richelieu et dans la nouvelle zone de peuplement qu'était Saint-Hyacinthe. Quelques-uns sont allés plus loin à Nicolet, par exemple. Le cas le plus exceptionnel est celui de François Robichaud qui quitte Saint-Denis pour s'établir à Bangor dans le Maine loin de ses parents. Il s'établit non loin de son frère Pierre qui est recensé à Penobscot.

En arrivant dans la vallée laurentienne les Acadiens étaient considérés comme un peuple à part et les curés ne manquaient pas de les identifier dans les registres. Dans la vallée du Richelieu cette identité s'est assez rapidement estompée dans les documents officiels et la notation disparaît dès les années 1770. Ceci ne signifie pas nécessairement que les Acadiens

n'étaient plus conscients de leur histoire distincte et qu'ils ne tenaient pas à maintenir une identité propre. Toutefois, dans le choix du partenaire, les enfants se sont tournés rapidement vers des Canadiens de la région. En effet, moins du quart des garçons et environ le cinquième des filles seulement, ont choisi d'épouser une personne de même origine. Ceci reflète peut-être une stratégie bien élaborée pour permettre aux nouveaux venus de s'intégrer plus rapidement dans la communauté d'accueil et de reconstruire des liens familiaux larges dont les solidarités facilitaient l'établissement de la nouvelle génération. Pourtant, ils auraient pu choisir de se marier entre Acadiens car le bassin de population acadienne dans la région était suffisant. Par ailleurs, on pouvait toujours trouver un conjoint acadien dans d'autres régions comme l'a fait, par exemple, Joseph Bourgeois en cherchant son épouse Marie-Séraphine LeBlanc à Saint-Jacques-Nouvelle-Acadie en 1777.

Un trait démographique qui distinguait les Acadiens des Canadiens de la vallée du Saint-Laurent semble être l'âge précoce au mariage et surtout des filles⁴. Le comportement acadien ressemblait davantage à celui des Canadiens des débuts de la colonisation qu'à celui du XVIII^e siècle alors que l'âge moyen au mariage était de 26,7 ans pour les garçons et 22,9 ans pour les filles⁵. Ces valeurs se sont un peu abaissées dans la paroisse voisine de Sorel au tournant du XIX^e siècle. Même si le nombre n'est pas très grand et donc sujet à caution (18 mariages de garçons et 33 de filles avant 1775; 45 et 48 après), la tendance vers un mariage précoce semble s'être maintenue parmi les Acadiens qui se sont établis à Saint-Denis et leurs enfants. Les personnes nées en Acadie et ayant connu la fuite ou l'exil se mariaient plus

-
4. L'analyse de Raymond Roy laissait déjà entrevoir un mariage précoce des filles car la plupart avait trouvé un mari avant 25 ans et au-delà de 30 le célibat était inexistant. *La croissance démographique en Acadie de 1671 à 1763*, Mémoire de M.Sc. (démographie), Université de Montréal, 1975, p. 98. Cette intuition fut confirmée par Gisa Hynes qui fixe l'âge moyen au mariage à 20 ans. « Some Aspects of the Demography of Port-Royal, 1650-1755 », *Acadiensis*, 3,1 (1973), p. 9. À Louisbourg l'âge moyen était comparable. A.J.B. Johnston, *Religion and Life at Louisbourg, 1713-1758*, Montréal and Kingston, McGill-Queen's University Press, 1985, p. 123.
 5. Jacques Henripin, *La population canadienne au début du XVIII^e siècle — Nuptialité — Fécondité — Mortalité infantile*, Paris, INED, 1954, p. 96; Hubert Charbonneau et al., *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVIII^e siècle*, Montréal et Paris, Presses de l'Université de Montréal et INED, 1987, p. 71.

jeunes que leurs concitoyens canadiens, surtout les filles. Leur comportement était sensiblement le même que les Acadiennes de Port-Royal ou les filles de Louisbourg même si le « marché matrimonial » était bien différent car il n'existait pas un excédent d'hommes dans la vallée du Saint-Laurent. Une fois terminés les bouleversements de la migration, le comportement au mariage se rapproche de celui des jeunes gens de la paroisse de Sorel située à quelques kilomètres en aval de Saint-Denis (tableau 3). Malgré tout, l'écart demeure significatif. Il reste à vérifier si cet écart se confirme en analysant les autres paroisses à forte présence acadienne.

Ce comportement reflète peut-être les bouleversements sociaux causés par la fuite et l'exil mais peut aussi être signe d'une stratégie d'intégration. Pour s'enraciner plus rapidement dans leur nouvelle communauté le mariage d'une fille à une famille bien établie dans le voisinage offrait la possibilité de construire de nouveaux liens sociaux utiles dans l'établissement. Le

TABLEAU 3
Âge moyen au mariage des Acadiens de Saint-Denis

| PÉRIODE | SAINT-DENIS | | SOREL ⁶ | |
|----------------------|-------------|-----------|--------------------|------------|
| | garçons | filles | garçons | filles |
| Mariés avant 1775 | 26,1 | 19,7 | 26,6 | 22,4 |
| 1775-1809 | 23,4 | 21,3 | 25,7 | 22,1 |
| Ensemble | 24,2 | 20,7 | 26,2 | 22,2 |
| Nombre | 63 | 81 | 306 | 311 |

mariage des garçons, par contre, a pu être légèrement retardé par les années d'errance et la nécessité d'avoir une terre avant de se marier. La consultation de quelques contrats de mariage indique que les Acadiens et les Acadiennes

6. Alan Greer, *Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, p. 51.

n'étaient pas sans ressources et épousaient des enfants de paysans moyens. Le douaire stipulé dans les contrats de mariage est invariablement de 300 livres tout comme pour les Canadiens de naissance. L'époux de Marie-Scholastique LeBlanc apporte une terre de 80 arpents valant 2 000 livres lors de son mariage en 1775⁷. Charles Gaudet possède aussi une terre de 80 arpents acquis de Pierre Croteau ainsi qu'un cheval, une cariole, une traîne, deux brebis et une marmite tandis que son épouse apporte également une terre de 80 arpents dont 30 en valeur, une paire de boeufs, une vache, une génisse, un cochon et des meubles⁸. Pour sa part, Marguerite-Ursule Hébert apporte des meubles et animaux d'une valeur de 253 livres à son mariage. Son époux possède une terre de 90 arpents⁹. Les Acadiennes trouvent donc des partis avantageux avec des époux qui possèdent déjà quelques biens. Et les Acadiens n'arrivent pas au mariage dans le dénuement mais possèdent déjà des exploitations.

L'installation des Acadiens à Saint-Denis fut peut-être aussi facilitée par des compétences acquises en Acadie ou en Nouvelle-Angleterre. En effet, Saint-Denis devient, dans le dernier quart du XVIII^e siècle, un centre important de production de la poterie et ce furent des Acadiens, notamment Jean-Simon Thibodeau et Louis Robichaud, qui sont à l'origine de cette nouvelle production. Ainsi, les sols de la région, propices pour la production céramique, sont un autre facteur à considérer dans le choix du lieu d'établissement¹⁰. Loin d'être des réfugiés démunis, les Acadiens font preuve de dynamisme et contribuent à l'essor économique de leur village d'adoption.

Les chemins de la migration des Acadiens au milieu du XVIII^e siècle sont très complexes. Contrairement à la plupart des autres migrants, leur départ a été forcé par des événements politiques incontournables. Les réfugiés avaient peu d'options : les territoires restés sous domination française en 1755. Toutefois, dès la fin des opérations militaires au Canada,

7. Archives nationales du Québec à Montréal (ANQ-M), Greffe Jehanne, contrat de mariage du 11 septembre 1775.

8. ANQ-M, Greffe Jehanne, contrat de mariage du 27 janvier 1773.

9. ANQ-M, Greffe Jehanne, contrat de mariage du 25 avril 1771.

10. Sophie Toupin, *Les artisans de Saint-Denis-sur-Richelieu au tournant du XIX^e siècle. Étude sociale*, Mémoire de M.A., Université de Montréal, 1997, p. 44, 62.

Bécancour émerge comme relais important où les migrants pouvaient trouver réconfort et, surtout, les informations nécessaires pour faire un choix avisé quant à leur lieu de destination. La première étape des déportés était déterminée par les autorités britanniques, mais les migrations subséquentes relèvent du choix individuel. Le cheminement des exilés de la Nouvelle-Angleterre vers le Québec dans les années 1766-1767 était trop massif pour être improvisé¹¹. Nous ignorons, cependant, comment ces itinéraires furent établis. L'image mythique d'un peuple acadien pastoral et analphabète trouve dans ces mouvements de population un démenti car il fallait un réseau important de personnes liées par l'écrit pour informer les Acadiens dispersés dans les états du nord-est des possibilités et des meilleures destinations au Québec.

La famille jouait un rôle dans ces mouvements, mais moins important qu'on serait porté à croire. Les regroupements de familles ne sont pas systématiques même s'ils auraient été relativement faciles à réaliser. L'intégration dans le milieu d'accueil par le mariage rapide des filles semble avoir pris plus d'importance que la volonté de retrouver ses parents. Une fois solidement établis dans un nouveau milieu, cependant, le comportement migratoire des Acadiens ressemble à celui des paysans canadiens d'autant plus que de nouvelles solidarités sont créées par le mariage.

11. Comme le fait remarquer Jean-Pierre Poussou, la majorité des migrations suit des itinéraires bien précis, établis selon l'échange d'informations sur les perspectives dans la région d'accueil. « Les chemins de la migration » dans Yves Landry et al., *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec du XVII^e au XX^e siècle*, Beauport/Louvain-la-Neuve, Éditions MNH/Academia, 1995, p. 9-20.

Migrations et conflits en France au XIX^e siècle : jalons pour une histoire des trajectoires individuelles

Frédéric CHAUVAUD

Pour le lexicographe le plus illustre du XIX^e siècle, les migrations sont liées au « déplacement en masse » et au « changement de patrie de tout un peuple ». L'analyse proposée considère que les migrants l'emportent sur les peuples sédentaires qui, en se fixant, auraient perdu une partie de leur énergie. La perception donnée des mouvements de population s'inscrit dans un cadre historique achevé qui se clôt pratiquement au X^e siècle. Le mot migration possède également une autre acception peu usitée : celle du passage. Dans ce cadre, il devient possible d'évoquer la « migration d'un monde » passant d'une forme sociale à une autre. Si la description fait une large part aux conflits, aux heurts et aux affrontements, elle considère que depuis le milieu de l'époque médiévale, il n'y a pas eu de véritables migrations et que la « série d'événements » qui a abouti au peuplement du nouveau monde « n'appartient pas à notre sujet (...) ce ne sont pas des peuples qui émigrent, mais des individus isolés qui vont conquérir des annexes à la mère patrie ou se créer une patrie nouvelle¹ ».

Dans un cadre restreint, la France, limitée à quelques exemples départementaux², la présente communication correspond à un travail « d'investigation » ; elle a pour visée de s'attacher aux mouvements « des individus isolés » et de proposer une réflexion autour de trois axes : un bref état des lieux d'une histoire délaissée, le repérage des traces des migrants et

1. Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, 1874, tome onzième, p. 245-247.

2. Plus particulièrement les départements de la Vienne et de la Seine.

enfin l'étude de certaines configurations de conflits liées à des espaces concrets.

I) Acteurs ignorés et histoire méconnue

Un monde de « l'entre-deux »

Les migrants du XIX^e siècle appartiennent au monde des « remues d'hommes », difficilement identifiables. D'autant que, lorsqu'ils rompent toutes leurs attaches, ils appartiennent au peuple qui fait peur et qui vient grossir le nombre des citadins ou les rangs des « chemineaux ». Aussi lorsqu'un migrant, repris de justice, met le feu à un tas de fagots et à une « énorme meule de paille », l'inquiétude et l'incompréhension sont grandes parmi les habitants d'un village proche de Loudun qui se demandent pourquoi un quidam s'est déplacé afin de mettre le feu chez eux³. Les années 1846-1851 correspondent aux « migrations de la misère » qui cristallisent l'angoisse sociale. Les autorités semblent hantées par le surgissement de hordes disparates qui se précipitent sur les routes, couchent dans les fossés ou les chemins creux⁴. Par la suite l'exemple emblématique est assurément celui des « nomades⁵ », incarnés au début des années 1870, dans le département de la Vienne par les équipages bohémiens⁶. Les procès-verbaux de gendarmerie décrivent les couleurs chatoyantes des vêtements, la bigarrure des roulottes, le scintillement des bijoux. Aux apparences moirées des nomades s'ajoutent quelques affaires singulières qui relèvent

3. Archives départementales de la Vienne (ADV), 2 U/1637/1857.

4. Cf. par exemple les rapports des sous-préfets dans les archives départementales ou ceux des procureurs généraux aux Archives nationales, dont les plus marquants sont ceux de Natalis Damay, procureur général nommé à la tête du parquet de la cour d'appel de Poitiers en 1849 et qui restera en poste pendant tout le Second Empire.

5. Cf. François de Vaux de Foletier, « Voyages et migrations des Tsiganes en France au XIX^e siècle », *Études Tsiganes, Bulletin de l'association des études tsiganes*, n° 3, 1973, p. 1-31; et du même auteur, *Les Bohémiens en France au XIX^e siècle*, Paris, J.-C. Lattès, 1981.

6. Pour un aspect de cette question voir Patrick Sembel, « La figure du nomade et la violence rurale en Poitou (1874-1912) », *Les violences rurales au quotidien*, Colloque de Poitiers 29/30 septembre - 1^{er} octobre 1997, organisé par l'Association des ruralistes français et la section d'histoire contemporaine, UFR Sciences Humaines et Arts de l'Université de Poitiers, actes à paraître en 1998.

d'une véritable fantasmagorie. Les tziganes sont soupçonnés des pires turpitudes, et en particulier de se livrer au « vol d'enfants⁷ », d'en faire un commerce lucratif ou un usage inavouable. Mais ces figures qui se caractérisent par leur étrangeté et qui focalisent l'attention des forces du maintien de l'ordre, masquent d'autres cheminements individuels. Les destinées d'une multitude d'individus n'ont guère laissé de traces, comme en témoignent quelques paroles furtives repérées ici où là : « Je ne puis pas vous fournir grands renseignements sur lui; depuis dix ans j'ai quitté l'arrondissement de Monmorillon », déclare en 1893 un ancien habitant de la commune de Bonne, établi comme cocher à Paris⁸. Si les « vies ouvrières » relèvent d'une « histoire muette », selon la formulation de Michelle Perrot⁹, quel qualificatif peut-on réserver aux existences migrantes? Assurément ils appartiennent au monde du silence et pour s'en convaincre il suffit de s'attacher à l'indigence des témoignages et des autobiographies, à l'exception du très célèbre récit de Martin Nadaud¹⁰.

L'ignorance et la méconnaissance ne viennent pas seulement de l'absence de récits des acteurs, mais aussi des édiles, policiers et préfets. Pour notre propos, sans doute convient-il d'emprunter quelques éléments à Gérard Noiriel pour qui dans les rapports officiels du XIX^e siècle, au moins jusqu'aux années 1870, migrants et étrangers se confondent. C'est ainsi que dans les Bouches-du-Rhône les autorités chargées de la surveillance mêlent dans une même rubrique ceux qui sont nés dans un autre département comme ceux qui viennent d'un pays limitrophe¹¹. À ces aspects, s'ajoute le « désintérêt des juristes pour cette question » qui est grand. Les dispositions contraignantes vis-à-vis des étrangers tombent pratiquement en désuétude,

7. Sur le sentiment à l'égard du jeune enfant, voir Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997, plus particulièrement le chapitre V, « Monsieur, Madame et Bébé », p. 111-152.

8. ADV, 2 U 1743/1893.

9. Michelle Perrot, « Les vies ouvrières », sous la direction de Pierre Nora, *Les Lieux de Mémoire*, 3, Paris, Gallimard/Quarto, 1997, p. 3937-3971.

10. Martin Nadaud, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon (1895)*, Paris, Hachette, 1976, présentation de Maurice Agulhon; il faudrait ajouter la célèbre relation d'Agricol Perdiguier, et quelques pages écrites par Jean-Baptiste Dumay, métallurgiste attaché à la grande usine du Creusot.

11. Cf. Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e - XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1988.

tandis que le livret ouvrier sorte de passeport intérieur, est singulièrement assoupli en 1861.

Une histoire à revisiter

Sans doute existe-t-il une tradition historiographique française qui de Louis Chevalier à Abel Châtelain, d'Alain Corbin à Françoise Raison-Jourde¹² a étudié les migrations provisoires ou l'établissement des migrants dans les grandes villes¹³. Les études relatives à « l'exode rural », à l'accroissement des départs et à la mue des migrations provisoires en migrations définitives se sont enrichies d'analyses précises, mais ponctuelles et rares, et qui concernent davantage l'époque moderne¹⁴.

Deux traits méritent cependant d'être mis en exergue : la plupart des travaux concernent la période postérieure aux années 1880¹⁵ qui correspondent à la grande crise agricole. C'est à ce moment que s'accélère la « dépopulation rurale¹⁶ ». À proximité de Poitiers certaines communes rurales, à l'instar d'Adriers, pourtant en passe de correspondre à la définition administrative de la ville, et de changer de statut, puisqu'elle frôle les « deux

-
12. Abel Châtelain, *Les Migrants temporaires en France de 1800 à 1914*, Lille, PUL, 1976, 2 vol.; Louis Chevalier, *La formation de la population parisienne au XIX^e siècle*, Paris, P.U.F., I.N.E.D., « Travaux et Documents », cahier n° 10, 1950, Alain Corbin, « Les Paysans de Paris. Histoire des Limousins du bâtiment au XIX^e siècle », *Ethnologie française*, 1980, p. 169-176; Françoise Raison-Jourde, *La colonie auvergnate de Paris au XIX^e siècle*, Paris, Commission des travaux historiques de la Ville de Paris, XIV, 1976.
 13. Pour une vue d'ensemble, voir Jean-Pierre Poussou, Daniel Courgeau, Jacques Dupâquier, « Les migrations intérieures », *Histoire de la population française. 3 - De 1789 à 1914*, P.U.F., 1988, p. 177-197.
 14. Voir Laurence Fontaine, « Solidarité familiales et logiques migratoires en pays de montagne à l'époque moderne », *Annales ESC*, 1990, 6, p. 1433-1450. Voir également R. Duroux, *Les Auvergnats de Castille. Renaissance et mort d'une migration au XIX^e siècle*, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université Blaise-Pascal, Nouvelle série, fasc. 38, 1992.
 15. Voir par exemple Jean-Claude Beaune, *Le vagabond et la machine, essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecine, technique et société, 1880-1910*, Paris, Champ Vallon/Coll. Milieux, 1982.
 16. Expression forgée par Philippe Pinchemel, *Structures sociales et dépopulation rurale dans les campagnes picardes de 1836 à 1936*, Paris, Armand Colin, 1957.

milles âmes¹⁷ », perd en quelques décennies la moitié de ses habitants¹⁸. L'hémorragie démographique reste cependant à nuancer car elle n'affecte pas tous les espaces humains de la même manière. Si de 1880 à 1911, environ 100 000 paysans quittent chaque année les campagnes, dans nombre de régions où les petites exploitations outillées dominent, la population reste arrimée à la terre et au village. La pesée globale, dont les résultats varient en fonction des indicateurs retenus, montre que la population des campagnes se maintient.

Deuxième trait. Presque toutes les études insistent sur l'encadrement des migrations, sur leur caractère familial et fraternel, occultant ainsi toutes les dissensions, les frictions et les conflits. En effet, on peut légitimement se demander si la fin des migrations saisonnières ne provoquent pas, au moins au cours de quelques années, de fortes tensions puisque le contrôle social « traditionnel » exercé par le groupe ne peut plus s'appliquer. D'autre part, tout récemment, quelques historiens, à partir du casier judiciaire transcrit dans les registres matricules de recrutement, se sont attachés à l'étude de la mobilité, recoupant ainsi, du moins partiellement, l'analyse des migrations¹⁹. Les premiers résultats attestent, si l'on s'en tient aux conscrits de la classe 1880, que les migrants sont plus souvent traduits devant les tribunaux que les sédentaires, du moins si on exclut du calcul le département de la Seine. Jean-Claude Farcy distingue ainsi trois catégories provinciales et propose pour chacune un « taux de déviance et mobilité » : « stables et mobiles locaux », 5,29 % « Émigrés », 8,82 %; « Émigrés vers la Seine », 9,23 %²⁰. De la sorte se dessine une nette hiérarchie entre ceux qui restent en place et ceux qui se meuvent; en revanche l'écart entre les différents émigrés définis

-
17. C'est en 1846 qu'est défini le « seuil » distinguant les villes des villages : la cité urbaine devient officiellement la commune qui possède deux mille habitants agglomérés au chef-lieu.
 18. J. Pitié, *Exode rural et migrations intérieures en France : l'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*, Norois, Poitiers 1971, la commune passe de 1972 habitants en 1881 à moins de 1 000 au lendemain de la Première Guerre mondiale.
 19. Jean-Claude Farcy, Alain Faure, *Vers et dans la grande ville : recherches sur la mobilité des individus à la fin du XIX^e siècle*, Paris, CHFC, Paris X-Nanterre, 1997, rapport dact.
 20. Jean-Claude Farcy, « Petite délinquance parisienne à la fin du XIX^e siècle », sous la direction de Benoît Garnot, *La petite délinquance du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Pré-actes du Colloque de Dijon, octobre 1997, p. 73.

selon leur destination apparaît peu marqué. Toujours est-il que ces aspects, dont on commence à prendre la mesure, ouvrent de nombreuses perspectives de recherche. À côté des migrants isolés dont l'identité est marquée par certaines formes de déviance, existent aussi des « villages en migration », liés au métier et aux stratégies professionnelles, dont les conflits parfois violents échappent en partie à toute détection, car la régulation des différends s'effectue au sein des communautés²¹.

II) Traces de migrants et figures de l'altérité

Les archives judiciaires

Pour cerner les migrations intérieures, suivre les itinéraires d'ouvriers agricoles belges ou italiens, les « passages » à travers le Poitou et les flux vers Paris, les archives judiciaires peuvent apporter des éléments essentiels qui n'ont pas été jusqu'à présent pris en compte. En effet, au détour d'une affaire pénale, quel que soit le degré de la juridiction, parfois à la marge d'un propos, il est possible de retrouver la trace de migrants, de saisir leurs aspirations, de s'attacher au regard des autres, de cerner le point de vue du magistrat ou celui du gendarme. Les interrogatoires et les procès-verbaux d'audition de témoins contiennent des informations irremplaçables. Quelquefois, des malheureuses écrivent ou dictent des « mémoires de vie » afin de justifier telle ou telle action et obtenir ainsi, songent-elles avec naïveté, la compassion des juges et des jurés. D'autres fois, certaines affaires permettent de reconstituer des itinéraires familiaux, de cerner les liens et la qualité des sentiments qui unissent les justiciables.

Les dossiers de procédure relatifs aux vols fournissent nombre de renseignements sur l'univers culturel et social des migrants. Ainsi, en 1851, une très jeune femme est louée comme domestique pour quinze francs par mois et ce pour une période limitée de la Saint-Martin à la Saint-Jean. Enceinte, elle ne parvient pas à dissimuler son état, soustrait plusieurs sommes d'argent, s'enfuit²², mène une vie itinérante et est jugée deux ans plus tard. Toutefois, si l'on prend en considération le seul département de

21. Laurence Fontaine, « Les villageois dans et hors du village », *Crime, Histoire et Sociétés* 1997, vol. 1, p. 71-85.

22. ADV, 2 U 1619/1854.

la Vienne et, en son sein, l'arrondissement de Poitiers, au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les accusés de vols sont pour 27 % d'entre eux des migrants. Le chemin parcouru n'est pas considérable, la plupart viennent de départements mitoyens, toutefois quelques-uns sont originaires de départements plus excentrés comme la Manche, l'Île-et-Vilaine ou encore la Corrèze.

Les vagabonds et quelques incendiaires livrent parfois, dans le cadre des interrogatoires judiciaires²³, quelques propos balbutiants qui permettent de saisir des bribes de vies concrètes de ceux dont aucun biographe n'a retranscrit l'existence. Même lorsque les prévenus et les accusés se montrent peu disert, leur mutisme renseigne sur les vies migrantes. Il révèle de singulières personnalités murées dans une sorte de silence définitif qui contribue à la construction de figures de l'altérité et à la mise en place de formes d'exclusion que l'on commence également à prendre en compte²⁴.

Configurations migrantes

Après avoir repéré les traces des migrants, il convient aussi de proposer, même sommairement, à défaut d'une typologie, quelques configurations des migrations individuelles, quelles soient liées aux cycles du travail traditionnel, aux nouvelles exigences de l'industrialisation, aux répressions politiques ou à d'autres logiques. C'est ainsi qu'en janvier 1836, un juge d'instruction de Poitiers, interroge dans son cabinet, dans deux affaires distinctes, un conducteur de diligence et un cultivateur. Le premier, âgé de 50 ans, après avoir travaillé à Poitiers est parti pour Nantes où il habite désormais; le second, de dix ans plus jeune, à quitté la Savoie et s'est établi comme « travailleur de la terre » dans l'arrondissement de Loudun²⁵. Loin des généralisations hâtives il faut donc presque s'attacher à chaque individu concret.

23. Frédéric Chauvaud, « La parole captive. L'interrogatoire judiciaire au XIX^e siècle », *Histoire et archives*, n°1, 1997, p. 33-60.

24. Frédéric Chauvaud, « L'inquiétante solitude : révoltes et protestations des salariés des campagnes au XIX^e siècle. L'exemple du département de Seine-et-Oise (1815-1880) », Ronald Hubscher, Jean-Claude Farcy, *La Moisson des autres*, Paris, Créaphis, Coll. Rencontres à Royaumont, 1996, p. 235-248.

25. ADV, 2 U 1523/1836.

Aussi, parmi une très grande variété de situations, sans doute convient-il d'abord de retenir plus particulièrement le vagabondage, forme singulière de migration, considérée, par la société judiciaire, comme l'un des fléaux majeurs du temps. Les propos recueillis sont souvent ténus, mais ils sont toujours plus prolixes que les indications sérielles. Selon les autorités, le migrant est bien souvent assimilé à celui qui ne « possède rien » même s'il ne se livre pas à la mendicité. Certains, lors de pérégrinations incertaines, endossent une autre identité qui doit susciter la confiance. Ils se font donner à boire et à manger dans les auberges et partent sans payer, à l'instar d'un faux « entrepreneur » qui quitte subrepticement l'auberge de la Martinière, au nord du Poitou, en 1876²⁶ après avoir consommé jusqu'à satiété.

Parmi les vagabonds se rencontrent d'anciens condamnés qui ne parviennent pas à s'embaucher ou qui ne veulent pas se soumettre aux injonctions de la justice et sont de nouveau convoqués devant une juridiction répressive (voir l'annexe I). Dès lors, les récidivistes deviennent la principale préoccupation des spécialistes du crime qui se demandent, au début de la Monarchie de Juillet, comment les reconnaître. D'après la statistique judiciaire, de 1825 à 1880, le nombre de récidivistes a été multiplié par trois²⁷. En moyenne annuelle pour 100 000 habitants les informations données par le Compte général de l'administration de la justice criminelle permettent de restituer une progression par palier : 1826-1830 = 2 544; 1840-1846 = 3 700; 1856-1860 = 5 833; 1866-1870 = 7 902. Il convient également de souligner que, jusqu'en 1885, date de la suppression de la surveillance de la Haute police, la législation a indéniablement un effet pervers et encourage l'errance²⁸. Henri Joly l'écrira dès la Belle Epoque :

26. ADV, 2 U 1699/1876.

27. Schématiquement, selon le législateur, quiconque, ayant déjà été condamné à une peine afflictive ou infamante ou à une peine correctionnelle, commet un second crime ou un second délit, est un récidiviste. Dans les faits les situations sont plus complexes. Le code forestier indique par exemple qu'« il y a récidive lorsque dans les douze mois précédents, il a été rendu contre le délinquant ou contrevenant un premier jugement pour délit ou contravention en matière forestière ».

28. La surveillance de la Haute police est une peine accessoire définie en 1810. Les décrets du 19 ventôse an XIII et du 17 juillet 1806 la réservent aux forçats libérés, le code pénal de 1810 l'étend à tous. La loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes précise dans son article 19 que « la peine de la surveillance de la haute police est supprimée ».

« Le vagabondage et la mendicité sont des états liés à la récidive : la récidive en part et elle y retourne²⁹ ». La loi astreint à résidence, interdit certaines villes, impose un itinéraire. De semblables mesures semblent trop pesantes, aussi le délit de rupture de ban, qui consiste à ne pas se conformer aux règles prescrites à la suite d'une précédente condamnation ou dans le fait de s'écarter d'un itinéraire préalablement fixé, symbolise la « criminalité déambulatoire » au moins jusqu'en 1885.

III) Espaces conflictuels et histoire éparpillée

La ville : creuset conflictuel

Les migrations vues par le filtre des sources judiciaires, archives et journaux, comme la *Gazette des tribunaux*, appartiennent à un univers conflictuel³⁰, dans lequel la ville, les espaces de sociabilité et les appartenances communautaires dominent. La cité urbaine, lieu d'attraction et de répulsion, est aussi un espace où se nouent de singuliers conflits. Les archives judiciaires de Paris témoignent d'actes extrêmes de violence, notamment dans le secteur du bâtiment, de rixes opposant, le plus souvent des ouvriers limousins à d'autres communautés régionales³¹, puis à partir du Second Empire, des ouvriers italiens à des corporations diverses³².

Les sociabilités de quartiers fondées sur des appartenances communautaires sont aussi le réceptacle de différends conflictuels. Les rivalités entre « gars du pays » semblent fréquentes. Aussi il apparaît que les fidélités à la région ne renforcent pas toujours les solidarités mais creusent les antagonismes. Il n'est pas rare que, à Paris, les ouvriers d'un même village ou d'une même région, se retrouvent après le travail, le soir, dans tel cabaret ou fréquentent tel estaminet. Aussi dans les débits de boisson parisiens, la mémoire locale est revivifiée, le souvenir de tel ou tel conflit villageois

29. Henri Joly, *Le combat contre le crime*, Paris, Louis Cerf, 1892, p. 340.

30. La conflictuosité est un des axes de recherches du GERHICO (dir. Didier Poton) / Université de Poitiers dont les responsables sont Frédéric Chauvaud et Jean-Noël Luc.

31. Archives de Paris (AP), D 2 U8/17/1873.

32. AP, D 2 U8/97/1890.

prend parfois des allures d'épopée. Mais le souvenir n'attise pas seulement la nostalgie, il est parfois le prétexte à des coups mortels³³.

D'autres fois, un migrant s'établit à Paris et sa chambre ou son logement devient un havre d'accueil pour « un sien camarade ». Mais « l'enfant du pays » ne se contente pas de jouir de l'hospitalité offerte. Il dérobe tantôt des vêtements, tantôt de l'argent, tantôt encore une montre. Les sources judiciaires contiennent ainsi une multitude de petits faits qu'il faut prendre en considération et ordonner. De temps à autre de singuliers récits épistolaires ont été conservés et renseignent sur les liens qui subsistent entre les migrants, même après un larcin : « cher ami, tu vas dire que je suis un voleur pour t'avoir pris tes effets (...). Comme il ne me restait aucune ressource; je dis qu'il fallait mieux m'en retourner que de rester à Paris (...) dans deux jours je te renverrai une bonne partie de tes habits³⁴ ».

Les itinéraires masculins de diverses familles peuvent de la sorte être restitués. Deux frères résident dans le même village du Montmorillonnais, non loin de la Gartempe. L'un s'établit comme voiturier en 1883 à Paris. Quelques années plus tard, en 1892, il accueille son neveu et tente de le placer, mais comme les gains obtenus ne sont pas à la hauteur des ambitions du jeune homme, la « brouille » naissante divise la famille³⁵.

La ville apparaît, à partir de ces relations impressionnistes comme un cadre privilégié permettant de prendre la mesure des solidarités villageoises et des conflits entre migrants.

Aller-retour

Les relations Paris / Province sont donc plus complexes que ne le laissent entrevoir les approches globales qui reposent sur les recensements et tentent de mesurer les rythmes de la croissance urbaine des populations. En effet, les flux migratoires ne connaissent pas qu'un seul mouvement, comme l'attestent les dossiers correctionnels du tribunal de Châtelleraut. On sait que le colportage relève de courants migratoires anciens, et certains colporteurs, nés à Paris ou demeurant dans le département de la Seine, sillonnent les chemins et les sentes. Au cours de leurs déplacements, ils se

33. AP, D 2 U8/150/1853.

34. *Gazette des tribunaux*, 1^{er} janvier 1864.

35. ADV, 2 U1743/1893.

comportent, selon les magistrats, comme des hommes de désordre. L'un de ces marchands ambulants vend des chansons et, comme stratégie commerciale, il n'hésite pas à payer de sa personne et met son organe vocal au service de son négoce : « Je voudrais du boyau du dernier des prêtres, étrangler le dernier des rois »; un autre, maçon, arbore ostensiblement des emblèmes séditieux; un troisième, né à Maubeuges (Nord), « ouvrier en armes » lors des révolutions de 1848, rencontre une jeune fille née à Niort, corsetière de son état, l'épouse et se fixe près de Châtelleraut³⁶.

Les migrations connaissent aussi un « jeu d'échelles » dans le temps et dans l'espace. Aux déplacements de longue durée s'ajoutent, pour les magistrats instructeurs, des migrations courtes, des déplacements d'un « pays » à un autre, séparé d'à peine quelques lieux³⁷. Bien souvent la « ronde des domestiques » en fait partie. En effet, il est possible de suivre les existences des « filles de la campagne », qui après avoir assuré la garde d'un troupeau, sont devenues journalières et parfois domestiques. À la ferme ou à la ville, elles sont l'objet de manoeuvres charnelles; ici un valet tente d'embrasser la nouvelle venue, ailleurs un maître essaye d'abuser de sa domestique qui a en charge les affaires intérieures de la maisonnée. Certaines alors quittent le « pays », tentent de se faire embaucher ailleurs et partent pour la grande ville. Ce type d'affaires apparaît plus important vers le milieu du siècle³⁸.

Le fait de se déplacer de manière impromptue, passant de l'arrondissement de Loudun à celui de Châtelleraut est l'indice d'une singulière étrangeté et la marque d'une déviance criminelle. Lorsque les juges se montrent soucieux de comprendre les ressorts d'une conduite ils rendent visibles les logiques de certaines migrations. Défilent alors de multiples situations : ici un journalier qui ne trouve pas de travail décide de devenir scieur de long et de quitter la communauté villageoise à laquelle il appartenait; ailleurs un tâcheron est surpris à voler des poissons en compagnie de sa soeur; jusqu'à présent il avait mené une vie itinérante; son métier était lié au travail des tuileries, soit pour fabriquer les tuiles elles-mêmes soit pour « pétrir la terre³⁹ ». Ainsi chaque fois que l'historien

36. ADV, 2 U/570/1, 2 U/570/2 et 2 U/570/3.

37. ADV, 2 U/1513/1833.

38. ADV, 2 U 1604/1851.

39. ADV, 2 U/2504/1855 et 2 U/2593/1861.

s'attache à des situations concrètes, les trajectoires deviennent complexes et ne se laissent pas enfermer dans quelques grandes catégories. Tantôt c'est le déracinement qui conduit à l'infraction, tantôt c'est le refus de continuer à se déplacer qui convoque le « migrant de profession », c'est-à-dire le récidiviste⁴⁰, devant un tribunal pour vol.

Vers 1911, la population des campagnes représente à peu près 43 % des actifs et l'époque des « grandes migrations intérieures » s'achève. La ville a définitivement conquis l'imaginaire des campagnes, disqualifiant la « ruralité » et discréditant les diverses formes de migrations. Ces dernières toutefois ne sont pas réductibles aux seuls aspects comptables; chaque fois qu'elles sont prises dans les rets de la justice, elles apparaissent, loin des représentations caricaturales, comme complexes et autorisent la saisie de destinées singulières. Aussi entre les affinités communautaires et les références conflictuelles partagées, il y a place pour un vaste programme : celui d'une histoire minuscule des trajectoires individuelles, à la fois foisonnantes et diverses.

ANNEXE I

40. Voir Bernard Schnapper, « La récidive, une obsession créatrice au XIX^e siècle », *Rapport au XXI^e congrès de l'Association française de criminologie*, 1982, Publications de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers, t. XII, P.U.F., 1985, repris dans *Voies nouvelles en histoire du droit*, Paris-Poitiers, PUF, 1991, p. 312-351.

« De racines et d'écorce » : la colonisation au Nouveau-Brunswick pendant la crise des années trente

Jean-Roch CYR

Au Canada, la crise économique des années trente est amplifiée par l'inégalité de son impact social, un système d'assistance sociale rudimentaire et des politiques gouvernementales mal orientées. Le Canada ne possède pas de système adéquat de distribution de secours aux chômeurs et, malgré l'envergure nationale du problème, le gouvernement fédéral tient mordicus à laisser aux autorités locales et provinciales la charge de l'assistance aux sans-emploi. L'intervention gouvernementale, sous forme de transferts aux individus (y compris les secours directs) et d'investissements, est insuffisante pour avoir une incidence sur la reprise économique. Dans les Maritimes, il en résulte une détérioration du niveau de vie de plusieurs milliers de personnes et des tiraillements politiques et constitutionnels débilissants devant l'incapacité des municipalités et des provinces les plus pauvres d'aider convenablement leurs chômeurs. La disparité dans l'assistance du gouvernement fédéral et l'incapacité des municipalités de participer pleinement aux programmes à frais partagés, font que les Maritimes ne reçoivent pas leur juste part des subventions fédérales destinées aux secours¹.

-
1. James Struthers, *No Fault of Their Own : Unemployment and the Canadian Welfare State, 1914-1941*, Toronto, 1983, p. 208-209; Robert Bothwell, *Canada, 1900-1945*, Toronto, 1987, p. 251; John H. Taylor, « Sources of Political Conflict in the Thirties : Welfare Policy and the Geography of Need », dans *The « Benevolent » State : The Growth of Welfare in Canada*, sous la direction de Allan Moscovitch et Jim Albert, Toronto, 1987, p. 149-151. De 1930 à 1939, les Maritimes ne reçoivent que 23,7 p. cent de la moyenne nationale par habitant de toute l'aide en subventions et en prêts accordée aux provinces par le gouvernement fédéral pour les programmes de secours. E.R. Forbes, « Cutting the Pie into Smaller Pieces : Matching Grants and Relief in the

Au Nouveau-Brunswick, on assiste à une chute des prix des produits de la pêche, à une diminution importante des activités forestières primaires et secondaires et à une baisse des prix des produits agricoles devant la fermeture des marchés extérieurs et le recours à l'agriculture d'autosuffisance. La crise frappe durement les pêcheurs, les travailleurs forestiers, les agriculteurs de métier et les chômeurs ruraux et urbains qui ne possèdent pas de lopin de terre pour assurer leur subsistance. Le gouvernement provincial et les municipalités n'ont pas les moyens de porter secours à tous les démunis et de combler le fossé entre le confort et la pauvreté criante. Parmi les solutions de rechange adoptées par les chômeurs, on compte l'important mouvement de colonisation qui se dessine dès 1930, en particulier dans le nord de la province.

Le nord du Nouveau-Brunswick, dont la population est surtout d'origine ethnique française et francophone, est une région généralement sous-développée par rapport au Sud, surtout anglophone, plus industrialisé, plus urbanisé et doté d'une meilleure infrastructure. Cette disparité est ancrée dans les rapports sociaux, politiques et économiques que le Nord entretient avec l'extérieur, et la pauvreté qui en découle détermine la vision et les stratégies économiques de la population². La nouvelle conjoncture, associée

Maritime Provinces During the 1930s », *Acadiensis*, vol. 17, n° 1 (automne 1987), p. 35.

2. Le nord du Nouveau-Brunswick a fait l'objet de plusieurs études depuis les années soixante, époque où les gouvernements, préoccupés de combattre les disparités régionales, et des chercheurs de tous les milieux découvraient dans les zones périphériques du pays de nouveaux enjeux politiques et évaluaient les répercussions de la pauvreté sur la société canadienne. Ces études ont confirmé de façon scientifique ce que d'aucuns savaient par expérience depuis fort longtemps sur la situation économique et sociale parfois pitoyable du nord du Nouveau-Brunswick en général et du Nord-Est en particulier. Voir, entre autres, Victor Raïche, « La population du Nord et de l'Est du Nouveau-Brunswick et son milieu géographique », thèse de maîtrise (géographie), Université d'Ottawa, 1962; Hugh J. Whalen, « A Study of the North Shore Region of New Brunswick to Provide Background Information for Use in Future Rural Development Programmes in the Area », Toronto, 1963; Pierre-Yves Pépin, *Milieus, genres de vie ruraux et pauvreté dans les Maritimes*, Ottawa, 1967; Alain Even, « Le Territoire Pilote du Nouveau-Brunswick ou les blocages culturels au développement économique; contribution à une analyse socio-économique du développement », thèse de doctorat, Université de Rennes, 1970 (voir aussi du même

à des conditions de vie déjà difficiles, accentue la misère dans laquelle vit une partie de la population et limite ses options dans sa lutte contre la pauvreté. Le groupe d'origine française du Nouveau-Brunswick, en majorité engagé dans le secteur des ressources, ressent durement l'écart qui se creuse entre les régions sous-développées et les régions mieux nanties de la province.

Dans le Nord, où la population augmente plus rapidement qu'ailleurs, la situation est critique. Les principales activités économiques, la pêche, la transformation des produits de la mer, l'industrie du sciage, l'agriculture et l'industrie des pâtes et papiers ne peuvent absorber tous les surplus de main-d'oeuvre en période de récession. La crise touche beaucoup de jeunes Acadiens qui, faute de pouvoir trouver du travail, n'ont pas les moyens de fonder une famille. On survit à force d'ingéniosité : on fait de petits travaux dans sa localité, on récolte son bois de chauffage, on fait la chasse et on cultive un jardin. Même quand on déniche un emploi, les revenus sont la plupart du temps inférieurs à ce qu'ils ont été, à cause des salaires à la baisse ou du manque de travail. L'émigration vers d'autres régions du pays ou vers les États-Unis n'est plus une option intéressante. On assiste plutôt à la tendance contraire, c'est-à-dire au retour de travailleurs émigrés qui espèrent subvenir à leurs besoins en revenant parmi les leurs³. Le problème du chômage et de la misère demeure donc entier, surtout pendant l'hiver, alors que la liste des bénéficiaires des secours directs municipaux s'allonge dangereusement.

Avec l'intensification des activités d'autosuffisance, bien des gens considèrent l'exploitation d'un lot de colonisation sur les terres publiques comme une solution économique valable. Des milliers d'individus et de

auteur, « Domination et développement au Nouveau-Brunswick », *Recherches sociographiques*, vol. 12, n° 3, 1971, p. 271-318); Jean-Claude Vernex, « Les Francophones du Nouveau-Brunswick : géographie d'un groupe ethnoculturel minoritaire », thèse de doctorat (géographie), Université de Lyon II, 1975 [Paris, Librairie Honoré Champion, 1978]; R.R. Krueger, *Regional Development in Northeast New Brunswick*, Toronto, 1975; Samuel Delbert Clark, *The New Urban Poor*, Toronto, 1978; Jean-Bernard Robichaud, *La santé des francophones, Objectif 2000 : Vivre en santé au Nouveau-Brunswick*, Moncton, 1985-1987; Donald J. Savoie et Maurice Beaudin, *La lutte pour le développement : le cas du Nord-Est*, Québec, 1988.

3. *L'Évangéline* (Moncton), 18 mars 1932, p. 3.

familles qui ne possèdent pas de lopin de terre sur lequel puiser quelques denrées alimentaires et du bois de chauffage demandent que de nouveaux lotissements soient arpentés et ouverts à la colonisation. Dans la province, des centaines de jeunes chômeurs et d'anciens cultivateurs sans emploi, dont plusieurs ont des familles, affirment vouloir s'établir pour la première fois sur un lot ou retourner à l'agriculture. La plupart du temps, les municipalités, qui cherchent à se débarrasser au plus vite du fardeau des secours directs, appuient leurs revendications auprès du gouvernement provincial.

Les leaders francophones encouragent la colonisation comme moyen de préserver l'identité de la société acadienne. L'agriculture et la colonisation font partie de la pensée sociale et économique de l'élite acadienne depuis le siècle précédent. Comme d'autres défenseurs de la vie rurale au pays, l'élite nationaliste acadienne exalte les vertus de la vie sur la ferme, loin des foules, du rythme frénétique et des vices de la vie urbaine. Au tournant du siècle, cette rhétorique avait contribué à attirer des colons acadiens vers l'arrière-pays, même si la réalité des campagnes du nord du Nouveau-Brunswick ne ressemblait en rien au portrait du paysan libre et heureux que peignaient ceux qui visaient à en faire un modèle pour la société acadienne⁴. Dans les années trente, l'élite acadienne du Nouveau-Brunswick, le clergé surtout, préoccupée du sort réservé aux familles de chômeurs, revient à la charge pour remettre à l'honneur et faire valoir auprès du gouvernement son projet de ruralisation et de développement agricole des communautés acadiennes. Plusieurs prêtres participent au mouvement et encouragent le gouvernement provincial à en faire davantage pour la colonisation. Ainsi, l'évêque du diocèse de Chatham a maintes fois l'occasion d'user de son influence pour attirer vers les nouveaux lotissements l'assistance du gouvernement⁵.

4. Au sujet de la colonisation et du développement agricole en milieu francophone au Nouveau-Brunswick au tournant du siècle, voir Irène Landry, « Saint-Quentin et le retour à la terre : analyse socio-économique, 1910-1960 », thèse de maîtrise, Université de Moncton, 1985.

5. Pour une description plus détaillée de l'intervention du clergé acadien en matière de colonisation pendant les années trente, voir Jean-Roch Cyr, « Colonisation agricole en milieu forestier et stratégies de retour à la terre : le cas du Nord du Nouveau-Brunswick au cours de la crise économique des années trente », thèse de doctorat, Université de Montréal, 1992.

Les solutions du clergé catholique à la crise économique s'inspirent largement de la doctrine sociale de l'Église, élément déterminant de sa pensée et fondement de son projet de restauration de l'ordre social. La doctrine sociale de l'Église, élaborée à partir des encycliques papales et d'autres documents de la hiérarchie ecclésiastique, constitue la réponse de la hiérarchie catholique aux problèmes de la société moderne. L'essentiel de la doctrine sociale de l'Église peut se résumer à sa méfiance à l'égard des excès du libéralisme économique qu'elle considère comme à l'origine des maux sociaux et économiques qui frappent la société depuis le XIX^e siècle et qui ont abouti à la crise des années trente. Elle considère l'État comme le promoteur du bien commun, mais reconnaît en même temps l'utilité fondamentale et le rôle social et économique de la propriété privée. En réaction au communisme, la doctrine sociale de l'Église propose de remplacer la lutte des classes par une coopération entre les différents groupes, riches et pauvres, patrons et ouvriers. Dans les années trente, la restauration de l'ordre social constitue l'objectif principal de l'Église catholique canadienne, une troisième voie entre le capitalisme et les doctrines socialistes⁶. À l'image de l'épiscopat canadien et québécois, l'évêque du diocèse de Chatham⁷, M^{gr} Patrice-Alexandre Chiasson, est

6. Voir Jean Hulliger, *L'enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*, Montréal, 1958, p. 167; Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois, vol. 3 : Le XX^e siècle, tome 1, 1898-1940*, Montréal, 1984, p. 19.

7. Dans les années trente, le diocèse de Chatham comprend toute la partie nord de la province, soit les comtés de Victoria, Madawaska, Restigouche, Gloucester, Northumberland et la partie du comté de Kent au nord de la rivière Richibouctou. Cette entité administrative de l'Église catholique existe jusqu'en 1936, date à partir de laquelle ses cadres géographiques sont considérablement modifiés au moment de la création des autres diocèses catholiques du Nouveau-Brunswick. Le 22 février 1936, l'archidiocèse de Moncton, est créé à partir de portions des diocèses de Saint-Jean et de Chatham. Le nouvel archevêque, M^{gr} L.-J.-Arthur Melanson, est intronisé en 1937. Le 13 mai 1938, le siège de Chatham est transféré à Bathurst, sans que soient modifiées cette fois les frontières diocésaines. Voir Edgar Godin, « Établissement de l'Église catholique au Nouveau-Brunswick », SCHEC, *Sessions d'étude*, vol. 48 (1981), p. 51-53, et Léon Thériault, « Les origines de l'archevêché de Moncton, 1835-1936 », *Les Cahiers*, SHA, vol. 17, n^o 4 (octobre-décembre 1986), p. 111-132. Comme nous l'avons vu, ce territoire, où se concentre la majorité de la population d'origine française et de religion catholique de la province, possède des caractéristiques sociales et économiques qui le distinguent à plusieurs points de vue du

sensible à cet enseignement qui propose, outre un retour aux vertus évangéliques de la charité, une stratégie globale pour refaire les bases de la société. Chiasson voit l'intervention du clergé dans la sphère temporelle comme un moyen de venir en aide au champ spirituel. Au sein de cette action sociale catholique figurent la coopération et la colonisation. La coopération, comprend les caisses populaires, les coopératives agricoles et les coopératives de pêcheurs. La colonisation suppose le « retour à la terre » des chômeurs et des pauvres des villes et des campagnes qui, ce faisant, laissent derrière eux les aspects néfastes de la société moderne pour revenir à une vie plus saine.

D'une part, la coopération constitue la composante de l'intervention du clergé dans le domaine temporel qui lui semble le plus à sa portée, la plus sujette à son influence, puisque son organisation suppose une intervention relativement minime de la part des gouvernements ou de tout autre intervenant économique hors des structures diocésaines. Du reste, le gouvernement provincial est favorable aux initiatives susceptibles de réduire sa responsabilité financière envers l'aide aux chômeurs et aux pauvres⁸.

D'autre part, si la colonisation vise d'abord l'autosuffisance des colons, elle sert aussi la doctrine sociale de l'Église, dont l'accès à la propriété privée constitue l'une des composantes principales. Elle représente en outre une valeur refuge contre les troubles et les contradictions amenés par la crise. Aux catholiques qui entreprennent la restauration de l'ordre social, la campagne offre un cadre serein pour retrouver les valeurs spirituelles perdues, à l'abri des idéologies matérialistes, de l'industrialisation et de l'urbanisation débridées, « doctrines néfastes » du point de vue spirituel⁹.

reste de la province. En 1931, sur une population totale de 155 288 habitants, les catholiques y sont 118 137 (76, %) et la population française s'élève à 96 839 personnes (62,4 %). Père Alexis, *L'Église catholique au Canada : précis historique et statistique*, Montréal, 1934, p. 70-71.

8. Pour plus de détails sur les débuts du mouvement coopératif en milieu acadien voir Jean Daigle, *Une force qui nous appartient : la Fédération des caisses populaires acadiennes*, Moncton, 1990.
9. Archives du diocèse de Bathurst (ADB), Groupe II, section 3, P.-A. Chiasson, « Circulaire », vol. 2, n° 6, 25 mars 1933, p. 75-76.

Parmi les provinces canadiennes, il est reconnu que le Québec a connu le plus fort mouvement de retour à la terre et de colonisation pendant les années trente¹⁰. Le Québec est en effet le théâtre du plus grand nombre de tentatives d'établissement rural de la part des sociétés diocésaines de colonisation et de la mise en oeuvre du plus grand nombre de programmes gouvernementaux destinés aux colons. On calcule que près de 55 000 personnes sont installées sur des lots de colonisation dans le cadre de divers programmes fédéraux et provinciaux au Québec de 1929 à 1939, soit 1,7 % de la population moyenne de la province pendant cette période¹¹.

-
10. La définition que donne Gabriel Dussault du mot « colonisation » convient au cadre de notre étude : « le défrichement de territoires couverts de forêts, leur aménagement en vue de leur mise en valeur agricole et de l'exploitation de leurs diverses ressources, leur peuplement et leur organisation en paroisses canoniques et en municipalités civiles ». Gabriel Dussault, *Le curé Labelle : messianisme, utopie et colonisation au Québec, 1850-1900*, Montréal, 1983, p. 7. Quant à l'expression « retour à la terre », moins précise, elle englobe toutes les stratégies de retour à l'environnement rural, que ce soit vers des fermes déjà établies ou des régions de colonisation.
 11. Jean-Paul Lupien, « La colonisation, un remède à la dépression économique de 1929-1939 », thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1968, p. 120. Pour un aperçu du rôle des gouvernements et des sociétés diocésaines de colonisation pendant les années trente, et du comportement des colons québécois, voir, entre autres, Maurice Asselin, *La colonisation de l'Abitibi : un projet géopolitique*, Rouyn, 1982; Lise Bourcier, Paulette Ouellet et Gilles Godin, *La colonisation pour le bois*, Rimouski, Groupe de recherches en histoire, 1982; Antonin Dupont, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau, 1920-1936*, Montréal, 1973; J.E. Garon, *Histoire de la colonisation dans la province de Québec de 1825 à 1940*, Québec, 1940; A. Gosselin et G.P. Boucher, « Some Aspects of Land Settlement in Northwestern Quebec, 1936-1937 », *The Economic Annalist*, vol. 8, n° 6 (décembre 1938), p. 84-88; vol. 9, n° 1, p. 7-12; J. Hamelin et N. Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois... op. cit.*; Jacques Lemay, « Le mouvement de colonisation agricole des années de crise de 1930 », *La problématique du développement rural*, Actes du colloque, Université du Québec à Rimouski, 1978; A.R.M. Lower, « The Colonization Policy of Quebec », *Settlement and the Forest Frontier in Eastern Canada*, Toronto, 1936; Donat-C. Noiseux, *Dix années de colonisation à Ste-Anne-de-Roquemare, 1933-1943*, Québec, Ministère de la Colonisation, 1943; Peter W. Sinclair, « Agricultural Colonization in Ontario and Quebec : Some Evidence from the Great Clay Belt, 1900-1945 », *Canadian Papers in Rural History*, vol. 5 (1986), p. 104-120; Simon Tremblay, *La crise économique et la colonisation de l'Abitibi*, Rouyn, Collège de l'Abitibi-Témiscamingue, 1984; Maurice Vanay, « Colonisation et monopole forestier : le cas des cantons Biencourt et Auclair durant

Cependant, avec l'importance du mouvement au Québec, on oublie que c'est au Nouveau-Brunswick, plus précisément dans les comtés du Nord, que, proportionnellement, la colonisation a l'impact le plus important, figurant parmi les phénomènes sociaux et économiques les plus considérables.

De 1931 à 1935, le Service de la colonisation du gouvernement du Nouveau-Brunswick reçoit plus de 31 000 demandes de lots de la part d'aspirants colons¹². En 1933, la quête de nouvelles terres chez les chômeurs et les démunis se faisant plus insistante, le Service de la colonisation répond à 9 467 demandes, dont plusieurs du Québec, de l'Ontario, de l'Ouest, et des États-Unis. En 1934, le Service répond à 9 716 demandes; en 1935, à 10 488¹³. En 1938, selon les chiffres du ministère des Terres, les principaux nouveaux lotissements créés par le gouvernement provincial comptent 10 626 personnes, soit 2,4 % de la population de la province. En 1943, le surintendant de la colonisation, Tennyson A. MacDonald, estime que son bureau a installé près de 24 000 personnes sur des lots de colonisation depuis 1933, soit 5,4 % de la population moyenne de la période¹⁴.

De 1930 à 1939, le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde plus de 4 400 lots de colonisation dans la plupart des comtés de la province, une moyenne de 440 lots par année¹⁵. Les activités de colonisation se concentrent dans les comtés du Nord, où sont découpés 90 % des lots destinés au défrichement (tableau 1). L'intensité du mouvement de colonisation varie d'un comté à l'autre à cause de différents facteurs. Même s'il n'est pas toujours facile pour un colon d'obtenir un lot à une distance

la crise », *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 9, n° 2 (mai-août 1983), p. 41-56; Bernard L. Vigod, *Quebec Before Duplessis : The Political Career of Louis-Alexandre Taschereau*, Montréal, 1986.

12. New Brunswick, Department of Lands and Mines, *Annual Report*, « Colonization », 1933-1936 (« Report on Colonization »).
13. *Ibid.* (1933-1936). Certains demandeurs écrivent plus d'une fois au sujet d'un lot. À partir de 1937, les rapports annuels du bureau de colonisation n'indiquent plus le nombre de demandes de lots de colonisation.
14. *Ibid.* (1930-1945).
15. Pour bien souligner l'importance de la ruée vers les terres publiques pendant la crise économique, il faut préciser que pendant les trente années précédentes, de 1900 à 1929, le gouvernement provincial avait accordé 5 387 lots de colonisation, soit une moyenne de 179 lots par année. De 1920 à 1929, cette moyenne avait même chuté à 147 lots par année. N.B. Department of Lands and Mines, *Annual Report* (1900-1929).

raisonnable de sa communauté d'origine, il reste que dans le Nord les superficies de terres publiques sont plus vastes et plus facilement disponibles qu'ailleurs aux fins de colonisation. Le comté de Gloucester reçoit de loin la plus grande part des nouvelles parcelles distribuées aux colons (1 400), suivi de Restigouche (957), de Madawaska (647) et de Northumberland (573). Entre eux, ces comtés comptent 81,3 % de tous les lots accordés. En 1938, les nouveaux lotissements de la province abritent 2 599 familles, dont 2 408, représentant 9 866 personnes, habitent dans les comtés du Nord.

En 1930, malgré un meilleur encadrement de la part du ministère des Terres, le gouvernement conservateur de John Baxter est toujours tenté de laisser les colons à leurs propres ressources, concentrant ses efforts sur la mise en place de l'infrastructure. La colonisation est alors une véritable épreuve d'endurance et de débrouillardise. Malgré leur nombre croissant, le gouvernement n'offre pas d'assistance matérielle et financière directe aux colons¹⁶. À la décharge du gouvernement provincial, il faut souligner que sa marge de manoeuvre est relativement mince à cause de la baisse de ses revenus, mais sa lenteur à réagir est d'abord due à la conviction des hommes politiques et de la haute fonction publique que le système en place saura,

TABLEAU 1
Nombre de billets de concession (*approvals*) accordés
par le ministère des Terres, par comté,
Nouveau-Brunswick, 1930-1939

| Comtés | Nombre de lots | Pourcentage |
|------------------|----------------|-------------|
| Nord | 3 808 | 86,4 % |
| • Gloucester | 1 400 | 31,9 % |
| • Madawaska | 647 | 14,7 % |
| • Northumberland | 573 | 13,0 % |
| • Restigouche | 957 | 21,7 % |
| • Victoria | 231 | 5,2 % |
| Sud | 600 | 13,6 % |
| • Albert | 18 | 0,4 % |

16. Archives provinciales du Nouveau-Brunswick (APNB), RG 10, RS 109, boîte n° 1, T.A. MacDonald (surintendant de la colonisation) à A. Grandmont (Montréal), 14 juillet 1932.

| | | |
|---------------|--------------------------|----------------|
| • Carleton | 50 | 1,1 % |
| • Charlotte | 10 | 0,2 % |
| • Kent | 155 | 3,5 % |
| • Kings | 8 | 0,2 % |
| • Queens | 80 | 1,9 % |
| • St. John | 1 | — |
| • Sunbury | 145 | 3,3 % |
| • Westmorland | 64 | 1,4 % |
| • York | 69 | 1,5 % |
| Total | 4 411¹ | 100,0 % |

¹ De ce nombre, 3 ont été arpentés pour des travailleurs d'usine à des endroits non précisés. Source : « Report on Colonization » (1930-1939).

comme par le passé, absorber l'affluence des colons. La confiance des hommes politiques dans la capacité de récupération de l'entreprise privée et leur foi en l'imminence d'une reprise économique constituent aussi des facteurs non négligeables à considérer pour expliquer le peu d'empressement du gouvernement à promouvoir activement la colonisation au début de la décennie. Cependant, à partir de 1932, l'initiative fédérale en matière de colonisation a un impact important auprès de ceux qui s'intéressent de près à la colonisation au Nouveau-Brunswick.

En avril 1932, le ministre du Travail à Ottawa, W. A. Gordon, prépare un plan dans le cadre duquel le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités participantes verseront chacun 200 \$ pour l'établissement d'un chômeur et de sa famille¹⁷. En attendant que les municipalités intéressées se manifestent, le gouvernement provincial fait arpenter plusieurs lots en prévision de la mise en oeuvre du programme¹⁸. En réduisant le nombre de bénéficiaires des secours directs, le plan Gordon doit permettre aux municipalités de réaliser des économies. Mais, les municipalités du Nouveau-Brunswick dépensent déjà tellement peu pour les secours directs que le nouveau programme signifie des dépenses supplémentaires plutôt

17. *Canadian Annual Review* (1932), p. 210-211. Selon l'entente, le montant maximum accordé la première année est de 500 dollars, une somme d'au moins 100 dollars devant être réservée pour la subsistance du colon et de sa famille pendant la deuxième année. W.M. Jones, « Relief Land Settlement », *Canada's Unemployment Problem*, sous la direction de L. Richter, Toronto, 1939, p. 266. *Canada Handbook* (1933), p. 172; Canada, Department of Labour, *Labour Gazette*, vol. 25, n° 5 (mai 1935), p. 485.

18. « Report on Colonization » (1932), p. 57.

que des économies. Faute de ressources suffisantes devant un programme encore plus coûteux que les secours directs, les municipalités n'ont pas le choix que de se désister. En septembre, il est clair que la mise en oeuvre du plan Gordon au Nouveau-Brunswick est vouée à l'échec¹⁹. Le Nouveau-Brunswick demeure la seule province qui possède des terres publiques susceptibles d'être colonisées à ne pas participer au programme national²⁰. Elle s'isole ainsi des autres provinces pour le reste de la décennie quant à l'aménagement de nouveaux lotissements²¹. Par contre, devant l'augmentation de ses dépenses pour les secours directs et la pression populaire en faveur de l'ouverture de nouveaux lotissements, le gouvernement provincial doit trouver une solution de rechange au plan Gordon en accélérant le découpage de nouvelles parcelles, en négociant des ententes financières spéciales avec le gouvernement fédéral et en accordant une assistance accrue aux nombreux colons.

S'appuyant sur la forte demande pour des lots de colonisation, les chefs de file acadiens tentent de sédentariser une population qui, en temps normal, a tendance à émigrer. La plupart des prêtres intéressés à la colonisation regroupent leurs efforts dans le Comité des prêtres colonisateurs du diocèse de Chatham, fondé en 1933 par l'abbé J. Auguste Allard, superviseur de la colonisation et principal promoteur de la nouvelle colonie d'Allardville, dans le comté de Gloucester. Le comité vise à faire valoir au gouvernement le point de vue du clergé catholique en matière de développement rural. À l'économie agroforestière qui domine dans les comtés du Nord, on veut substituer une économie proprement agricole, basée sur des activités plus

19. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 1, MacDonald à Peter Bourque (Moncton), 13 septembre 1932. Voir aussi E.R. Forbes, « Cutting the Pie... », *op. cit.*, p. 50.

20. L'Île-du-Prince-Édouard, dont le régime foncier ne se prête guère à ce genre de projet, s'abstient, elle aussi, de participer au programme. W.M. Jones, « Relief Land Settlement », *op. cit.*, p. 267; S.A. Saunders, *The Economic History of the Maritimes*, Ottawa, 1939; Fredericton, 1984, p. 74.

21. En 1934, au moment du renouvellement des ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces participantes, il est de nouveau question de la participation du Nouveau-Brunswick au programme tripartite de colonisation (*Tri-Party Rehabilitation Plan*). « Report on Colonization » (1934), p. 73. En fin de compte, le programme de colonisation découlant du Plan Gordon n'a jamais été mis en oeuvre au Nouveau-Brunswick. La question a refait surface à quelques reprises jusqu'en 1936, sans que l'on trouve les moyens d'y participer.

intensives de défrichement et de mise en valeur des terres de la part des colons et le délaissement de la coupe du bois jugée néfaste aux progrès des colons puisque trop accaparante de leur temps et de leur énergie. Cependant, comme le comité est dans l'incapacité de changer quoi que ce soit au programme de colonisation du gouvernement, ses membres se contentent d'agir comme collaborateurs du ministère des Terres dans leurs lotissements respectifs et de garder en respect certaines compagnies forestières qui profitent de la désolation des colons pour leur imposer des conditions difficiles pour l'achat de leur bois. Les prêtres fournissent au surintendant MacDonald et aux fonctionnaires locaux des renseignements précieux et une assistance directe dans la sélection des colons et la supervision de leurs travaux²².

Dans la presse francophone, on réclame avec insistance du gouvernement des mesures concrètes. Le rédacteur de l'hebdomadaire acadien *L'Évangéline*, Alfred Roy, pressé par son correspondant, l'abbé Allard, de décrire les difficultés des colons et de solliciter publiquement l'assistance du gouvernement, fait campagne pour l'instauration de primes de défrichement et de premiers labours, et d'une aide directe aux familles pendant les premières années d'établissement. En 1932, il écrit : « Ce sont ceux qui n'ont rien qui vont dans la forêt. On ne peut pas s'attendre à ce que les gens vivent de rien pendant deux ou trois ans. On ne peut pas exiger d'eux qu'ils se nourrissent de racines et d'écorce²³. » À partir de 1933, pour désengorger les secours directs, encourager les colons désabusés à pratiquer l'agriculture et relever la cote de popularité du gouvernement auprès de l'électorat, le ministère des Terres commence timidement à offrir une assistance matérielle et technique aux colons.

La colonisation s'effectue dans plusieurs contextes, selon les régions, les conditions économiques et la disponibilité des terres. De 1932 à 1935, les comtés de Restigouche, Madawaska, Gloucester et Northumberland se partagent plus de 85 % des sommes consacrées par le Service de la colonisation aux travaux entourant l'arpentage de nouveaux lots. Des 1 708 lots arpentés aux frais du gouvernement de 1932 à 1934, 1 139, soit 66,7 %,

22. *Ibid.* (1931), p. 53.

23. *L'Évangéline*, 8 juin 1932, p. 3. Voir aussi les éditoriaux du 14 septembre 1933 et du 25 janvier 1934.

sont situés dans le nord de la province, dans les comtés de Restigouche (366), Gloucester (308), Madawaska (290) et Northumberland (175)²⁴.

Toute personne de sexe masculin âgée d'au moins 18 ans, ne possédant aucun bien foncier, peut faire une demande pour obtenir un lot de 100 acres. Afin de déterminer sa bonne foi, le ministère des Terres fait examiner la candidature de chaque colon par un garde forestier, un inspecteur de la

24. « Report on Colonization » (1932-1934).

L'abbé J. Auguste Allard bénissant les lots, Allardville,
le 12 septembre 1932 (Centre d'études acadiennes, Collection de

photographies Antoine-J. Léger, photographie prise par A.C. Cormier, Bathurst)

TABLEAU 2
Nombre de billets de concession (*approvals*) accordés
par le ministère des Terres, par comté, Nouveau-Brunswick,
1930-1935

| Comtés | Nombre de lots | Pourcentage |
|------------------|-----------------------|--------------------|
| Nord | 2 044 | 87,3 % |
| • Gloucester | 524 | 22,4 % |
| • Madawaska | 450 | 19,2 % |
| • Northumberland | 348 | 14,9 % |
| • Restigouche | 592 | 25,3 % |
| • Victoria | 130 | 5,5 % |
| Sud | 297 | 12,7 % |
| • Albert | 9 | 0,4 % |
| • Carleton | 29 | 1,2 % |
| • Charlotte | 2 | 0,1 % |
| • Kent | 71 | 3,0 % |
| • Kings | 6 | 0,3 % |
| • Queens | 45 | 1,9 % |
| • St. John | — | — |
| • Sunbury | 75 | 3,2 % |
| • Westmorland | 18 | 0,8 % |
| • York | 42 | 1,8 % |
| Total | 2 341 | 100,0 % |

Source : « Report on Colonization » (1930-1935).

colonisation ou un superviseur. À quelques endroits, des comités spéciaux, dont certains membres sont des prêtres catholiques, sont mis sur pied à cette fin. On recherche surtout des pères de famille au chômage recevant des secours directs et des célibataires en mal de s'établir. Si le candidat est accepté, sa demande est habituellement remplie devant un juge de paix ou le curé avant d'être acheminée au ministère des Terres. Chaque candidat doit prêter serment quant à la véracité des informations qu'il fournit et l'honnêteté de ses intentions à l'égard du lot qu'il convoite²⁵. Chez les

25. Dans les secteurs préalablement arpentés aux frais du gouvernement, le candidat doit déboursier 12 dollars au moment de faire sa demande, pour couvrir les frais d'arpentage. Comme la plupart des candidats n'en ont pas les moyens, le ministre des

candidats, il n'est pas rare de voir la bonne volonté et la nécessité l'emporter sur les connaissances agricoles, en particulier chez ceux des régions côtières, plus habitués au travail en mer qu'à celui des champs.

À la réception des formules de demande indiquant les coordonnées du lot demandé, le ministère des Terres fait inspecter le lot par un garde forestier. Son rapport indique l'emplacement du lot par rapport à la route, la quantité approximative de bois marchand, le potentiel agricole, la distance des voisins, de l'école, de l'église et de la gare de chemin de fer. Quand le rapport du garde forestier est concluant, le ministère fait publier dans la *Gazette royale* une approbation officielle (*approval*) comprenant les coordonnées du colon et du lot, et ordonne au garde forestier d'identifier et de mesurer la parcelle de dix acres sur laquelle le colon doit travailler pour obtenir le titre de son lot. Le candidat reçoit alors par courrier un billet de concession, c'est-à-dire la permission d'entrer sur son lot et de commencer les travaux de défrichement sur les dix acres adjacents à la route²⁶.

Comme le nombre de lots disponibles est toujours considérablement inférieur à celui des candidats, le processus de sélection des colons est particulièrement délicat. Les *squatters* qui ne répondent pas aux critères du ministère pour devenir des colons de bonne foi doivent parfois être évacués

Terres, Leonard Tilley, présente, en 1932, un arrêté-en-conseil stipulant que les personnes dont la candidature est recommandée verront leurs demandes acceptées contre le paiement d'un dollar et un billet à ordre au montant de 11 dollars, payable avant l'émission du titre de propriété. « Report on Colonization » (1932), p. 57. En 1932, sur les 343 candidats acceptés, 322 signent des billets à ordre pour un montant total de 3 548 dollars. L'année suivante, ils sont 233 sur un total de 580 à profiter de ce service, pour une somme globale de 2 515 dollars. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 10, T.A. MacDonald, « Memo re Colonization 1931-1932 and 1933 to date », 13 septembre 1933. Parfois, les candidats n'ont même pas les moyens de payer le dépôt d'un dollar. Dans ce cas, il arrive que la municipalité ou la paroisse d'origine des colons assume la dépense. C'est le cas à Beaver Brook en 1934 alors que la municipalité doit intervenir pour dépanner les colons. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 3, MacDonald à George L. Walker (trésorier municipal de Chatham), 31 octobre 1934.

26. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 11, « Regulations for Carrying out the Provisions of the Crown Lands Act Relating to Settlement », 1934; APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 10, T.A. MacDonald, « Memorandum for Hon. L.P.D. Tilley, Minister of Lands and Mines re Rangers' Duties Re Colonization », 1933.

par les gardes forestiers avec l'assistance d'agents de la Gendarmerie royale²⁷.

Pendant la première année de résidence, le colon a le droit de couper du bois sur quatre acres, en empilant les débris à brûler selon les exigences du garde forestier. Il doit cultiver cette parcelle avant d'entreprendre le déboisement et le défrichement d'une superficie plus grande. La première année, le colon doit aussi construire une maison habitable d'au moins 16 sur 20 pieds. La maison peut être de bois rond, mais au ministère on préfère que les colons construisent des maisons à ossature de bois. Le colon doit résider sur place avec sa famille au moins sept mois par année pendant trois années consécutives. On juge qu'un colon ne peut pas défricher son lot, le cultiver et construire une maison tout en demeurant ailleurs²⁸. Pendant les deuxième et troisième années, il a la permission de défricher et de cultiver le reste des dix acres réglementaires. En plus de tout ça, le colon doit effectuer l'équivalent de 30 dollars de travail sur les routes du lotissement ou déboursier 20 dollars comptant²⁹. Évidemment, tous les colons n'ont pas le temps, les connaissances et les moyens de répondre aux exigences du ministère.

Comme le gouvernement tient à ce que les colons accèdent le plus rapidement à l'autosuffisance, il n'a pas le choix de leur accorder une assistance directe pour accélérer le processus. À partir de 1933, l'assistance offerte aux colons comprend une gamme de mesures, dont la distribution de grain de semence, le versement de primes de défrichement et de labour, une assistance pour le brûlage des débris, l'octroi de permis de coupe spéciaux, l'embauche de colons pour les travaux routiers et, dans plusieurs cas, la distribution de nourriture et de matériaux de construction. Malgré tout, les

27. APNB, RG 10, RS 109, boîtes n^{OS} 2 et 3, correspondance générale du surintendant de la colonisation, 1932-1933.

28. APNB, RG 10, RS 109, boîte n^O 1, MacDonald à Oswald Crawford (Fredericton), 4 mai 1932.

29. « Report on Colonization » (1932), p. 57. Quant aux taxes municipales, le surintendant insiste pour que le Service de la colonisation ne s'en mêle pas. La question ne concerne pas le ministère; chaque colon, à supposer qu'il demeure dans une zone sous autorité municipale, doit s'entendre avec sa municipalité sur le taux de taxation et les modalités de paiement. APNB, RG 10, RS 109, boîte n^O 1, MacDonald à Joseph J. Duke (Saint-Isidore, Gloucester), 14 mars 1932.

autorités restent convaincues que l'assistance fournie aux colons ne devrait être que temporaire. En 1934, le surintendant de la colonisation, T.A. MacDonald, estime que la plupart d'entre eux se débrouillent bien sans l'aide des municipalités ou du gouvernement provincial³⁰. Sans écarter la possibilité d'un développement agricole à long terme, le surintendant MacDonald avoue que la colonisation constitue d'abord et avant tout une stratégie d'autosuffisance temporaire³¹. Pour le clergé catholique et l'élite nationaliste francophone, la colonisation est au contraire une solution à long terme.

Parmi les prêtres qui s'occupent de colonisation, certains se contentent d'assister les gardes forestiers dans leurs travaux et de faire appel de temps en temps à la sollicitude du gouvernement pour les colons les plus démunis. D'autres font pression auprès du surintendant de la colonisation pour obtenir un rôle toujours plus important dans le déroulement de la colonisation. Dès avril 1932, par exemple, l'abbé Joseph Léon Gagnon, curé d'Arsenault Siding, dans le comté de Restigouche (aujourd'hui Saint-Martin), exige un droit de regard dans la sélection des candidats. Selon lui, plusieurs d'entre eux ne sont pas de l'étoffe de colons et ne sauront pas respecter les exigences de la colonisation. Gagnon considère comme indésirables plusieurs familles originaires du Québec qu'il soupçonne de n'être attirées que par les réserves forestières des nouveaux lotissements. D'autres sont tout simplement paresseux³².

En principe, le surintendant MacDonald n'a pas d'objections à ce que le clergé joue un rôle important dans la colonisation. Les curés, en prenant sur eux la sélection finale des candidats à la colonisation, épargnent aux gardes forestiers une tâche difficile et parfois ingrate. Mais MacDonald est aussi conscient qu'en assumant une grande responsabilité dans la qualité des colons choisis, ils mettent les gardes forestiers à l'abri des reproches

30. « Report on Colonization » (1934), p. 72.

31. *Ibid.* (1932), p. 60.

32. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 1, J.L. Gagnon (curé de Arsenault Siding, Restigouche) à T.A. MacDonald, 7 avril 1932.

advenant l'échec de certains d'entre eux. Dans les circonstances, il acquiesce à la demande de l'abbé Gagnon³³.

Avec la permission et l'appui du Service de la colonisation et du ministère des Terres, plusieurs prêtres commencent à agir comme de véritables agents des terres, recevant les demandes et étudiant les candidatures avec le garde forestier et le superviseur local. Plusieurs reçoivent une allocation annuelle du Service de la colonisation en reconnaissance de leurs services. Certains engagent même les ressources financières de leurs paroisses dans la distribution de nourriture et de semence aux colons. Ces dépenses, souvent importantes, s'intègrent au programme d'assistance directe aux colons inauguré en 1933 par le ministère des Terres et sont remboursées par le Service de la colonisation³⁴. MacDonald suggère à plusieurs candidats qui s'adressent à lui pour obtenir un lot d'entreprendre d'abord leurs démarches auprès du prêtre responsable de la colonisation dans leur région³⁵.

Par contre, la participation du clergé catholique à la sélection des candidats constitue un problème à bien des égards. Comme les prêtres catholiques mêlés à la colonisation cherchent d'abord à fonder de nouvelles paroisses, ils recherchent naturellement des candidats de religion catholique. Chez les curés francophones soucieux de la survivance française et de la préservation de la langue et de la religion dans un cadre agricole, on recherche aussi des candidats d'origine ethnique française fermement décidés à pratiquer l'agriculture³⁶. Il va sans dire que dans un tel contexte les candidats de religion protestante, francophones et anglophones, sont particulièrement mal vus. Plusieurs ont de la difficulté à obtenir des lots à

33. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 1, T.A. MacDonald à l'abbé J.L. Gagnon, 9 avril 1932.

34. N.B. Legislative Assembly, *Journals*, « Public Accounts » (1932-1935).

35. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 3, MacDonald à Gaspard Chiasson (Caraquet), 21 novembre 1934.

36. Les curés sont sensibles à la question de l'agriculture et tolèrent mal dans leurs paroisses des colons engagés à fond dans la coupe du bois ou vivant au crochet de la paroisse. En 1932, sur une centaine de familles vivant dans la colonie d'Arsenault Siding, l'abbé Gagnon estime que 20 % seulement sont aptes à devenir agriculteurs et résidents de bonne foi. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 11, T.A. MacDonald, « Memorandum for Honourable L.P.D. Tilley », 14 juin 1932.

cause de l'opposition, déclarée ou non, du curé local. Par exemple, pendant l'été de 1932, à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau lotissement au sud de Bathurst, le long de la route vers la Miramichi, l'abbé J. Auguste Allard vise à y installer des colons catholiques d'origine française. Au député conservateur W.H. Coffyn, qui défend auprès du Service de la colonisation les intérêts de quelques familles protestantes qui souhaitent y obtenir des lots, MacDonald suggère de ne pas passer par Allard et les gardes forestiers sympathiques à sa cause, mais de faire parvenir au plus vite leurs demandes directement à son bureau pour prendre de vitesse l'abbé Allard dans le recrutement des colons³⁷. Ce n'est pas un cas isolé. Dans plusieurs autres lotissements, les prêtres catholiques et certains gardes forestiers évitent les candidats protestants. C'est le cas pour une quinzaine de familles d'origine française de confession protestante qui veulent s'installer dans la région de Kedgwick en 1932. Le curé et le garde forestier refusant de considérer leurs candidatures, elles doivent s'adresser directement au surintendant MacDonald³⁸.

Si le clergé acadien s'efforce de transformer les nouveaux lotissements en paroisses, la plupart des colons s'intéressent d'abord au bois que contiennent les lots : bois de chauffage, bois à pâte, bois de sciage ou bois spéciaux. Leurs activités de défrichement comprennent l'abattage du bois destiné à la construction de leurs maisons et de leurs bâtiments. Mais, très souvent, une bonne partie du bois est aussi destiné à un acheteur : à des particuliers ou à des marchands, en ce qui concerne le bois de chauffage, ou à des entreprises forestières, en ce qui concerne le bois à pâte et le bois de sciage. La plupart des lots de colonisation découpés par le ministère des Terres à même les terres de la Couronne sont situés dans les limites de concessions forestières et ont déjà fait l'objet d'une première récolte à un moment ou un autre, la plus grande partie du bois marchand, surtout du bois

37. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 1, W.H. Coffyn à T.A. MacDonald, 30 août 1932; MacDonald à Coffyn, 1^{er} septembre 1932; MacDonald à Coffyn, 8 septembre 1932.

38. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 1, F. François Fortin à MacDonald, 29 juillet 1932. Quelques années plus tard, en 1937, les mêmes colons se voient refuser du travail sur les routes par les autorités locales. Ils demandent au révérend H.K. Grimmer, pasteur baptiste à Campbellton, de défendre leur cause auprès du surintendant de la colonisation. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 8, Harry K. Grimmer à MacDonald, 25 mai 1937.

de sciage, ayant été retirée³⁹. Le bois de dimension réglementaire qui reste, souvent de qualité inférieure, sert surtout de bois de chauffage ou de bois à pâte.

La législation provinciale garantit aux compagnies forestières des droits sur le bois que contiennent les lots de colonisation⁴⁰. Selon la loi, la compagnie qui détient la concession dispose d'une saison de coupe complète pour récolter le bois marchand sur le lot confié au colon, sauf à l'intérieur de la superficie prescrite de dix acres destinée au premier défrichement⁴¹. Pour ce faire, elle emploie une main-d'oeuvre locale, souvent les colons eux-mêmes. Une fois que la compagnie a effectué les travaux de coupe ou renoncé à ses droits, le lot est retiré de la concession forestière. En demandant un lot, le colon espère l'exploiter au maximum en prélevant du bois marchand pour la compagnie qui en détient les droits, en récoltant du bois sur la parcelle boisée qui lui est réservée et, enfin, en coupant ce qui reste sur le lot après la coupe réglementaire. Mais, tant qu'il n'a pas obtenu le titre du lot, cette dernière activité est la plupart du temps illégale.

Dans bien des cas, les travaux des colons ressemblent davantage à des opérations de chantier qu'à des activités de défrichement. Ainsi, en 1933, l'entrepreneur forestier Régis Morneau fait part à MacDonald de ce qu'il

39. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 2, MacDonald à Alfred DeGrâce (Grande-Anse, Gloucester), 28 juin 1933.

40. L'étude de la colonisation agricole au XX^e siècle et des politiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick à cet égard nous plonge dans le conflit entre l'industrie forestière et l'agriculture. Avant 1930, plusieurs facteurs, dont les politiques de gestion des terres publiques du gouvernement et la nature de ses relations avec l'industrie forestière, d'une part, et avec les colons et les promoteurs de la colonisation, d'autre part, multipliaient et exacerbèrent depuis un certain temps les tensions entre ces deux secteurs d'activité. À ce sujet, voir Bill Parenteau, « Settlement and the Forest Frontier Revisited : Class Politics and the Administration of the New Brunswick Labor Act, 1919-1929 », dans *Contested Countryside : Rural Workers and Modern Society in Atlantic Canada, 1800-1950*, sous la direction de Daniel Samson, Fredericton (N.-B.), 1994, p. 180-224.

41. Les règlements stipulent cependant que le détenteur de la concession n'a le droit de couper que les arbres d'un diamètre de 12 pouces à la souche pour l'épinette et de 10 pouces pour le sapin. Department of Lands and Mines, *Annual Report* (1932), « Timber Regulations », Section 12.

a découvert pendant une tournée d'inspection dans une concession forestière de la région de Saint-Jacques, au Madawaska :

I have lately gone over the limits leased from your department and have noticed that of all the applicants who have taken lots on these limits only two have done work looking like the beginning of colonization, all the others have not burned their felled trees and have cut logs which they sold to a general grocery merchant, according to informations received. Several of them have just started to put up a camp and many of them have no camp at all. Outside of the two cases above mentioned all the work done by the rest of them is real logging operation⁴².

En réalité, les colons n'ont pas le droit de récolter et de vendre le bois de leurs lots à moins que ce bois provienne des travaux de défrichement. Dans ce cas, le colon peut faire ce qu'il veut du bois marchand⁴³. Le bois coupé illégalement peut faire l'objet d'une amende imposée au colon lui-même ou à l'acheteur du bois⁴⁴. Même si les colons récalcitrants peuvent même se voir retirer leur lot à la suite d'un rapport défavorable du garde forestier, cela arrive rarement. La lecture des rapports d'inspection des gardes forestiers indique que la confiscation d'un lot reste une mesure exceptionnelle⁴⁵. En fait, le ministère n'a ni les moyens ni le personnel pour faire enquête sur toutes les infractions⁴⁶. Le surintendant MacDonald voit bien que les colons arrivent rarement à compléter les travaux réglementaires dans la limite de trois ans et que certains abandonnent leur lot avant d'en avoir obtenu le titre⁴⁷.

42. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 1, Régis Morneault (Saint-Jacques, Madawaska) à MacDonald, 21 avril 1933.

43. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 2, MacDonald à Walter S.H. Sorell (Saint-Jean), 16 avril 1934.

44. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 2, MacDonald à C.C. Atkinson (*Pulpwood Superintendent, Fraser Companies Ltd.*, Edmundston), 27 mars 1934.

45. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 3, Department of Lands and Mines, « Report of Lot Inspection » (rapports manuscrits des inspecteurs).

46. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 2, MacDonald à W.A. Harding (*Deputy Land Surveyor, Sunny Brae, Westmorland*), 25 juin 1934.

47. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 2, MacDonald à J.L. White (Grand-Sault), 3 mai 1934. Les colons arrivés à Allardville en 1932 ont mis en moyenne 15 ans pour obtenir le titre de leur lot. Voir Mark Edmund Poirier, « The Founding of Allardville Settlement », mémoire de maîtrise, Université du Nouveau-Brunswick, 1974, p. 17.

Devant les activités pour le moins douteuses de nombreux colons, les entreprises forestières considèrent la colonisation comme une menace. Depuis le début du siècle, la vision « progressiste » de l'activité forestière issue de l'idéologie libérale et l'éthique de l'efficacité des entrepreneurs forestiers a contribué à mettre en doute la valeur économique de la colonisation sur les terres publiques⁴⁸. La colonisation en milieu forestier est perçue comme une activité désuète et nuisible. Si les entrepreneurs forestiers rappellent périodiquement au ministère des Terres leurs droits sur les terres publiques, en pratique, ils tardent à réagir pour contrer la colonisation à cause, entre autres, de leur situation économique difficile et de la disponibilité dans les nouveaux lotissements d'une main-d'oeuvre et d'une matière première à bon marché⁴⁹.

En 1934, afin de donner un semblant de légalité aux activités de coupe des colons et de récupérer des droits de coupe, le ministère des Terres crée des permis de coupe spéciaux pour les colons qui trouvent des acheteurs légitimes pour leur bois. Comme mesure d'assistance supplémentaire, des permis de coupe sur des quantités limitées de bois à pâte et de bois de sciage sont accordés aux colons de bonne foi qui respectent les règlements d'établissement et dont les lots ne font plus partie de la concession de coupe d'une compagnie. Grâce à cette permission spéciale, le ministère peut

48. Au sujet de la progression fulgurante de l'industrie des pâtes et papiers au Nouveau-Brunswick pendant l'entre-deux-guerres voir Bill Parenteau, « The Woods Transformed : The Emergence of the Pulp and Paper Industry in New Brunswick, 1918-1931 », *Acadiensis*, vol. 22, n° 1 (automne 1992), p. 5-43.

49. Nous n'avons pas encore mis au jour suffisamment de preuves directes à l'effet que les entreprises forestières favorisent la colonisation sans le dire. Contrairement à d'autres études sur la colonisation en milieu forestier, la plupart de nos preuves à cet effet sont circonstancielles. Par exemple, pour le district du Haut-Saint-François, au Québec, au XIX^e siècle, J.I. Little a démontré que les colons et les entrepreneurs forestiers sont en conflit direct, les entrepreneurs préférant embaucher leur propre main-d'oeuvre et s'approvisionner ailleurs que chez les colons. J.I. Little, *Nationalism, Capitalism, and Colonization in Nineteenth-Century Quebec : The Upper St. Francis District*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1989, p. 33-34. Notre recherche devra être poursuivie au delà des archives gouvernementales sur la colonisation et englober plus systématiquement les archives des entreprises forestières concernées afin de dresser un portrait plus complet des relations entre colons et entrepreneurs forestiers dans le nord du Nouveau-Brunswick depuis le XIX^e siècle.

imposer les droits de coupe habituels sur le bois récolté, le paiement étant assumé par l'acheteur du bois. Cette mesure permet aux compagnies de se procurer du bois à peu de frais et aux colons de gagner un peu d'argent⁵⁰. Si elle ne freine en rien la coupe illégale sur les terres de la Couronne, elle a surtout pour but de donner bonne conscience au gouvernement et aux fonctionnaires du ministère des Terres, et de permettre la continuation de la politique de distribution de lots de colonisation en lieu et place des secours directs.

De 1930 à 1935, la colonisation est un échec à plusieurs points de vue. La pression de la demande et l'urgence de la situation révèlent toutes les faiblesses et la désuétude du programme de colonisation du gouvernement. Au ministère des Terres, on se contente de réagir aux pressions populaires et aux difficultés des colons en inaugurant des mesures partielles et temporaires, des programmes bouche-trous, afin de garder un semblant de contrôle sur les activités des colons. En fait, la colonisation ne dépasse guère l'équivalent des secours directs puisque la plupart des colons vivent toujours en situation d'urgence et de dépendance. En 1935, au moment de la défaite du gouvernement conservateur de Leonard Tilley aux élections provinciales, la colonisation est en pleine incertitude. En plus d'avoir à trouver des solutions au chômage et aux secours directs, le nouveau gouvernement libéral de Allison Dysart doit trouver le moyen d'alléger le fardeau des colons.

À partir de 1936, le gouvernement Dysart, qui tente d'imprimer un nouvel élan à l'économie et de stimuler la création d'emplois, se lance, par des emprunts massifs, et avec la collaboration du gouvernement fédéral, dans une série de projets de construction de routes et de ponts⁵¹. En créant

50. « Report on Colonization » (1934), p. 73. Le bois coupé comprend surtout du bois à pâte. En 1934, chaque colon a droit à un maximum de 50 cordes, la quantité moyenne inscrite au permis se situant à 30 cordes. Les droits de coupe garantis par les entreprises sont fixés à 1,20 \$ la corde. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 3, MacDonald à C.C. Atkinson (*Pulpwood Superintendent, Fraser Companies Ltd., Edmundston*), 31 octobre 1934.

51. Les dépenses du gouvernement conservateur pour la construction routière s'élèvent à 2,5 millions de dollars en 1932, à 1,1 million en 1933, à 1,5 million en 1934, et passent à 4,7 millions en 1935, année des élections. À son arrivée au pouvoir, le parti libéral augmente encore les dépenses pour les ponts et chaussées. En 1936, ils passent à 5,8

des emplois et en facilitant le transport des marchandises et des matières premières, la construction routière doit stimuler l'économie des régions. En comptant sur les nouvelles primes de défrichement pour les colons, la distribution de grain de semence avec la collaboration des municipalités et une légère amélioration de la situation économique, le gouvernement Dysart profite de la conjoncture pour mettre fin en août 1936 à sa participation au financement des secours directs municipaux⁵².

Le gouvernement Dysart tente d'intégrer la colonisation à son programme global de rétablissement économique en proposant un programme de colonisation complet visant à installer 4 000 nouveaux colons du Nouveau-Brunswick sur des terres publiques à raison de 1 000 colons par année pendant quatre ans, de 1936 à 1939. La liste des dépenses envisagées comprend les frais d'arpentage et d'installation, la construction de routes, la valeur des lots, l'assistance directe en nourriture et en matériel, les travaux de supervision, les primes de défrichement, ainsi que d'autres besoins jugés essentiels. On prévoit que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se partageront les coûts également à raison de 475 000 dollars chacun par année, pour un total de 1 900 000 dollars chacun pendant quatre ans⁵³. Le nouveau programme doit entrer en vigueur le 1^{er} avril 1936. Seulement, le gouvernement fédéral refuse de participer au programme proposé et fixe sa participation à un maximum de 150 000 dollars par année dans le cadre d'un programme modifié. Entre autres, il n'est pas question d'indemniser le gouvernement provincial pour les lots transférés aux colons, ni de contribuer à payer les frais d'administration et les salaires des ouvriers embauchés pour la construction de maisons et de

millions. Le maximum pour la période est atteint en 1937 et 1938 grâce à des dépenses de 9,7 et 9,2 millions. Dès 1939, le gouvernement réduit ses dépenses pour les routes à 7 millions puis, de 1940 à 1944, la moyenne annuelle ne dépasse pas 2 millions. N.B., Department of Public Works, *Annual Report* (1932-1944).

52. Cependant, dans les localités où les programmes de création d'emploi ne remportent pas les succès escomptés et dont la situation financière empêche de s'acquitter seules de l'assistance aux nécessiteux, le gouvernement provincial, avec l'aide du gouvernement fédéral, est obligé d'accorder des allocations d'assistance mensuelles (*grants-in-aid*) pendant encore un certain temps. Maurice Vincent Ryan, « Welfare Work Based on a Survey of Northumberland County », thèse de maîtrise, University of New Brunswick, 1940, p. 26-27.
53. APNB, RG 10, RS 105, boîte n° 1, chemise C(2), « Re Proposed Provincial-Dominion Agreement Regarding Colonization », [février 1936].

clôtures, le creusage des systèmes de drainage et des puits sur les nouvelles fermes. La participation du gouvernement fédéral se limite donc à la moitié des frais encourus par la province pour la distribution de primes de défrichement, de grain de semence et de matériaux de construction, ainsi qu'à certaines autres formes d'assistance jugées nécessaires par le ministre des Terres⁵⁴.

Le ministre des Terres du Nouveau-Brunswick, F.W. Pirie, revient à la charge à quelques reprises auprès du ministre du Travail Norman Rogers et du ministre des Pêches J.E. Michaud pour que le gouvernement fédéral rembourse au gouvernement provincial la moitié de la valeur des terres transférées aux colons. Selon Pirie, le Nouveau-Brunswick a besoin de ce remboursement parce qu'il ne possède pas de superficies assez grandes pour s'accommoder aussi bien que le Québec des répercussions de la colonisation⁵⁵.

54. APNB, RG 10, RS 105, boîte n° 1, chemise C(2), « Federal-Provincial Agreement on Assistance to Colonization, Section 4 », 1936.

55. APNB, RG 10, RS 105, boîte n° 1, chemise C(2), F.W. Pirie à J.E. Michaud, 13 janvier 1937.

Malgré l'échec des négociations avec le gouvernement fédéral, et devant la demande croissante pour des lots, le gouvernement provincial va tout de même de l'avant avec un projet de colonisation modifié⁵⁶. La période 1936-1939 voit donc une intensification des activités de colonisation. Somme toute, le gouvernement provincial investit plus d'argent qu'auparavant dans le découpage de nouveaux lots, l'assistance financière et technique aux colons, et l'encadrement administratif du mouvement de colonisation. À chaque année, pour financer un programme de colonisation plus étendu, le ministre Pirie sollicite une contribution plus importante du fédéral et tente de faire comprendre aux gens d'Ottawa les besoins particuliers de sa province et de son programme de colonisation.

Les chiffres sur la distribution des lots constituent l'indice le plus intéressant de la relance de la colonisation. En quatre ans, 2 071 billets de concession sont accordés à des colons, une moyenne de 518 lots par année, soit 33 % de plus que la moyenne annuelle de 390 de 1930 à 1935. Comme toujours, les comtés du Nord possèdent presque le monopole du mouvement avec près de 90 % des lots distribués. À chaque année, une moyenne de 462 lots sont accordés dans les comtés du Nord, tandis que dans les comtés du Sud, la moyenne annuelle est d'environ 56, pour un total de 222. La plus grande partie de ces parcelles de 100 acres, soit 42,3 % du total provincial, est destinée à des familles de chômeurs du comté de Gloucester, tandis que ceux des comtés de Restigouche, Northumberland et Madawaska se partagent respectivement 17,6 %, 11,0 % et 9,5 % du total; Victoria et Kent suivent avec 4,9 % et 4,1 %. Pour leur part, les candidats des comtés du Sud, beaucoup moins nombreux, reçoivent 14,8 % des lots distribués dans la province (tableau 3).

Parmi les composantes du nouveau programme, on reconnaît les primes de défrichement et des permis de coupe spéciaux. À certains endroits, on construit des camps pour accueillir temporairement des familles. On embauche des colons dans les équipes d'arpentage, d'autres sont employés à l'abattage et au brûlage des débris en vue de la construction de routes. À d'autres endroits, on monte des scieries mobiles pour produire du bois de

56. APNB, RG 10, RS 109, boîte n° 15.

TABLEAU 3
Nombre de billets de concession (*approvals*) accordés
par le ministère des Terres, par comté, Nouveau-Brunswick,
1936-1939

| Comtés | Nombre de lots | Pourcentage |
|------------------|-----------------------|--------------------|
| Nord | 1 764 | 85,2 % |
| • Gloucester | 876 | 42,3 % |
| • Madawaska | 197 | 9,5 % |
| • Northumberland | 225 | 11,0 % |
| • Restigouche | 365 | 17,6 % |
| • Victoria | 101 | 4,9 % |
| Sud | 306 | 14,8 % |
| • Albert | 9 | 0,4 % |
| • Carleton | 21 | 1,0 % |
| • Charlotte | 8 | 0,4 % |
| • Kent | 84 | 4,1 % |
| • Kings | 2 | 0,1 % |
| • Queens | 38 | 1,8 % |
| • St. John | 1 | — |
| • Sunbury | 70 | 3,4 % |
| • Westmorland | 46 | 2,2 % |
| • York | 27 | 1,3 % |
| Total | 2 071 | 100,0 % |

Source : « Report on Colonization » (1936-1939).

construction. Le ministère des Terres distribue des matériaux de construction aux colons les plus démunis pour les encourager à construire des maisons à ossature de bois.

Dans le cadre du programme de distribution de primes de défrichement et de premier labour, mis en oeuvre à l'automne 1935, l'embauche d'inspecteurs et de superviseurs représente l'une des améliorations les plus importantes au système de colonisation. Le surintendant MacDonald et son assistant Howard G. Rogers, inspecteur itinérant dans les comtés de Madawaska, Restigouche et Gloucester, reçoivent enfin les renforts qu'ils demandaient depuis longtemps. À partir de 1936, en plus des gardes forestiers, ils sont une trentaine de spécialistes de l'agriculture à suivre de près les travaux des colons, à leur prodiguer des conseils et à leur donner des directives concernant la construction, le défrichement, les semailles, les soins aux animaux et l'entretien des cultures.

Les superviseurs de la colonisation, dont le nombre varie de 19 à 27 de 1936 à 1939, suivent les progrès des colons dans les localités qu'on leur a assignées. Moins nombreux, les inspecteurs se déplacent dans des zones plus vastes et font rapport périodiquement sur le déroulement de la colonisation. Cette méthode permet de recueillir des données beaucoup plus complètes et précises qu'auparavant sur les progrès des colons et l'évolution des lotissements. Cette professionnalisation du travail d'encadrement doit d'abord assurer aux colons une meilleure assistance technique et uniformiser le développement des lotissements. Par le fait même, le nouveau réseau de fonctionnaires évince les prêtres-colonisateurs de fonctions qu'ils considèrent comme cruciales.

En fait, la colonisation a toujours été située en dehors du contrôle effectif du clergé. Intimement liée à la politique partisane et au favoritisme, elle est l'outil des politiciens, des fonctionnaires, des entrepreneurs forestiers et des petits producteurs. Dans les années trente, sauf pour la sélection des candidats et l'assistance aux colons, le clergé n'a pas d'accès direct aux mécanismes de la colonisation : choix des superficies, arpentage, distribution des lots, construction de routes, financement, etc. Pour ses partisans, la colonisation suppose aussi une certaine forme de soutien des colons par le gouvernement, une volonté d'encourager le développement agricole, condition préalable à la création de nouvelles zones de colonisation. Pour promouvoir son projet, l'Église catholique du diocèse de Chatham doit pouvoir influencer tant la planification que la mise en oeuvre des programmes d'assistance aux colons, ce qu'elle n'a jamais obtenu du gouvernement, se contentant de collaborer avec le ministère des Terres par l'entremise de quelques prêtres colonisateurs convaincus.

Pour plusieurs observateurs acadiens, la question de la colonisation est donc cruciale⁵⁷. Mais, les choses n'avancent pas assez rapidement. La plupart des colons ayant peine à subvenir à leurs besoins essentiels, l'élite acadienne y voit une situation susceptible de menacer la survie même de la

57. Benoît Michaud, « L'établissement des jeunes en Acadie », *L'établissement des jeunes au Canada français*, Congrès de l'ACJC, Nicolet, 1934, p. 92-93.

société acadienne⁵⁸. Faute de pouvoir s'assurer une emprise sur le sol, le groupe sera tôt ou tard obligé de se disperser. Il faut donc que le gouvernement entende les promoteurs acadiens de la colonisation. Cependant, il devient de plus en plus clair dans l'esprit de certains leaders acadiens que le gouvernement provincial n'est pas prêt à les écouter parce qu'il préfère, comme d'habitude, accorder son attention et ses faveurs au groupe majoritaire⁵⁹.

Deux groupes jouent un rôle important dans la définition et l'orientation du mouvement de colonisation acadien : la section acadienne de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC), dont les congrès portent sur des problèmes concrets s'inscrivant dans l'aspect temporel du mouvement, et l'Ordre de Jacques-Cartier (OJC), société secrète qui vise à encourager et à soutenir les causes des francophones.

Dès sa fondation au Nouveau-Brunswick en 1933, l'Ordre de Jacques-Cartier, en particulier la commanderie François-Ciquart d'Edmundston, entreprend des démarches en vue de créer un groupe de pression efficace pour mettre en valeur la colonisation. L'OJC se donne tout de suite comme objectif d'entretenir auprès de l'évêque l'idée de mettre sur pied une société diocésaine de colonisation⁶⁰.

En 1933, le deuxième congrès de la section acadienne de l'ACJC a lieu à Edmundston sous le thème de la colonisation. Le troisième congrès (1934), celui de Bathurst, porte sur le problème de l'établissement des jeunes. Pendant le congrès, les participants forment un comité d'étude sur la création d'une société de colonisation⁶¹. Parmi les résolutions adoptées, les Acéjistés du diocèse de Chatham demandent au gouvernement de simplifier la procédure pour l'obtention des lots, d'accorder des primes de défrichement aux meilleurs colons pendant la première année

58. Léville Laforge, « L'établissement des jeunes », Rapport des séances du troisième congrès régional de l'ACJC de Chatham, tenu à Bathurst, le 18 septembre 1934, p. 23-27.

59. Benoît Michaud, « L'établissement des jeunes », *op. cit.*, p. 99-100.

60. Alexandre-J. Savoie, *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick, 1871-1971 : volume 2, Les commandeurs de l'Ordre à l'oeuvre (1934-1939)*, Edmundston (N.-B.), 1980, p. 85-87.

61. ADB, Groupe II, 3/25, M^{re} P.-A. Chiasson, « Lettre aux curés », 4 avril 1935.

d'établissement, de donner aux colons la permission de couper chaque année une certaine quantité de bois non utilisé par les compagnies en dehors des dix acres prescrits et, enfin, de consulter régulièrement les curés sur la sélection des colons et des lotissements. Ces demandes sont communiquées au ministre des Terres, au secrétaire provincial et aux députés acadiens.

La Société de colonisation et d'éducation agricole du diocèse de Chatham, constituée en corporation le 20 avril 1936, supprime le Comité des prêtres colonisateurs⁶² et la Société de colonisation et de rapatriement, tombée en désuétude après la Première Guerre. La nouvelle société a pour objectif d'obtenir de bonnes terres pour les colons et de promouvoir l'éducation agricole dans les milieux acadiens. Elle est composée d'un bureau central diocésain, de quatre bureaux régionaux dans les comtés de Restigouche, Madawaska, Gloucester et Northumberland, et de plusieurs comités paroissiaux. Chargé d'orienter la colonisation, le bureau central doit préparer le programme et le mettre en oeuvre. Les bureaux régionaux doivent s'occuper du recrutement, de l'établissement et du bien-être des colons et de leurs familles dans leurs districts respectifs. De leur côté, les comités paroissiaux doivent faire le lien entre les colons et les autres bureaux dans la sélection des candidats et la préparation des demandes de lots. En ce qui concerne la formation agricole des fermiers et des colons, la société vise à promouvoir « l'étude et la pratique intelligente de l'agriculture afin d'abaisser le coût de la production agricole, d'augmenter celle-ci et de rendre ainsi l'agriculture payante ». Pour ce faire, elle se propose d'appuyer la diffusion des connaissances agricoles par divers moyens et d'encourager les fermiers et les colons à profiter des services du ministère de l'Agriculture⁶³.

62. Après avoir travaillé à la mise sur pied de la nouvelle société à partir de 1934, l'abbé J.-A. Allard se retire presque totalement de la colonisation en 1935. ADB, Groupe II, 3/25, Léon Lévesque, ptre, à M^{gr} P.-A. Chiasson, 3 janvier 1935.

63. Le bureau central est composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, formant l'exécutif, et des présidents des bureaux régionaux et des laïcs. L'exécutif et les membres laïques sont nommés par l'évêque, qui agit en outre comme président honoraire de la société. Chaque bureau régional est composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, nommés par l'exécutif du bureau central, et d'un membre conseiller de chaque comité paroissial de la région. Chaque comité paroissial comprend trois membres nommés par l'exécutif du bureau régional avec l'approbation

Pour influencer le mouvement de colonisation et conserver son rôle d'animateur de la société acadienne, le clergé du diocèse, avec l'appui de l'élément laïque, veut se faire l'intermédiaire entre le ministère des Terres et les colons. Son intérêt pour la nomination d'un missionnaire-colonisateur dans les régions acadiennes reflète son souci de voir la colonisation se faire selon des normes perçues comme justes et admissibles⁶⁴. La Société de colonisation tente d'exercer une influence plus marquée sur le gouvernement provincial en mettant l'accent sur le développement à long terme de la colonisation et de l'agriculture. Sous la gouverne de l'autorité diocésaine, un certain nombre de laïcs et d'organismes se regroupent autour de la Société pour formuler des demandes précises, dont la création d'un ministère de la Colonisation et la nomination d'un ministre de l'Agriculture francophone.

Convaincue qu'il faut orienter vers de nouveaux lotissements une population autrement appelée à émigrer à plus ou moins brève échéance, l'élite acadienne cherche à profiter de la politique de colonisation bonifiée du gouvernement libéral et à s'approprier certaines prérogatives du Service de la colonisation. Les membres de la direction de la Société de colonisation visitent les nouveaux lotissements et organisent des assemblées de colons. Avec les associés laïques, dont certains sont agronomes ou inspecteurs de la colonisation, on encourage le développement de coopératives d'achat de matériel et de vente de bois et de produits agricoles. On fait des pressions pour obtenir un ministère de la colonisation comme au Québec mais, surtout, pour voir des Acadiens accéder à des postes clés dans la fonction publique. À peine les meneurs acadiens se mobilisent-ils pour soutenir la colonisation que les événements viennent bouleverser le mouvement vers les terres neuves.

La participation du Canada à la Deuxième Guerre mondiale a une incidence importante sur le mouvement de colonisation. En stimulant l'activité économique et en multipliant les débouchés, la guerre fait d'abord chuter le nombre de demandes de lots et, par le fait même, le nombre de lots

de l'exécutif de la société. ADB, Groupe III, 203/63, « Statuts et règlements de la Société de colonisation et d'éducation agricole du diocèse de Chatham », 1936.

64. ADB, Groupe III, 203/63, « Rapport de l'Assemblée annuelle de la Société de colonisation du diocèse de Chatham, tenue à Campbellton, le 27 octobre 1936 ».

accordés. De 1939 à 1945, le nombre de billets de concession diminue de façon importante, passant de 427 à 121. De 1940 à 1945, le gouvernement ne distribue que 1 109 lots, une baisse de 46,5 % par rapport à la période 1936-1939. Le nombre moyen de lots distribués à chaque année chute à 185, tandis qu'il a été de 390, de 1930 à 1935, et de 518, de 1936 à 1939. Les programmes d'assistance sont aussi considérablement réduits en raison de la reprise économique et de la fin des ententes fédérales-provinciales sur l'assistance aux colons. Avec les salaires à la hausse dans d'autres secteurs de l'économie, plusieurs colons préfèrent se trouver du travail ailleurs, souvent dans les villes, ce qui les portent à négliger leurs lots⁶⁵. En 1944, les tâches liées à la colonisation au ministère des Terres se limitent essentiellement à la supervision et à la direction des colons placés sur les terres publiques pendant les années précédentes. Depuis le début de la guerre, aucun nouveau lotissement n'a été ouvert à la colonisation⁶⁶.

L'abandon des lots fait des ravages. Même si le nombre de familles augmente encore dans les colonies de 1939 à 1940, passant de 3 106 à 3 177⁶⁷, il chute à 2 566 dès l'année suivante, soit au-dessous du niveau de 1938⁶⁸. De 1939 à 1945, 37 billets de concession sont révoqués pour diverses raisons, en l'occurrence la désertion des colons. D'autres billets, 391 en tout, sont transférés à d'autres colons par acte de renonciation⁶⁹; d'autres encore, soit 207, sont tout simplement annulés peu après avoir été accordés. Avec le temps, le surintendant MacDonald est bien forcé d'avouer que le défrichement d'un lot sur les terres publiques n'est pas une mince tâche et que plusieurs colons restent incapables d'effectuer tout le travail pendant les trois années réglementaires. De 1933 à 1943, le ministère des Terres a accordé des billets de concession à 4 750 colons dont environ 10 à 15 % ont abandonné les améliorations sur leurs lots au profit d'un autre

65. « Report on Colonization » (1942), p. 106.

66. *Ibid.* (1944), p. 98.

67. *Ibid.* (1940), p. 110. Selon l'estimation de MacDonald, le nombre de familles dans les nouveaux lotissements est plutôt de 3 600.

68. *Ibid.* (1941), p. 107.

69. Avec l'approbation du Service de la colonisation, un colon peut céder son lot à un autre au moyen d'un acte de transfert par renonciation (*quit-claim deed*). Ce dernier se voit accorder un nouveau billet de concession et, selon une entente avec son prédécesseur, lui rembourse la valeur des améliorations effectuées sur le lot.

par acte de transfert par renonciation (*quit claim deed*). C'est relativement peu, considérant les difficultés presque insurmontables encourues par la plupart des colons. Cependant, les progrès de ceux qui persévèrent sont désespérément lents : de 1933 à 1943, seulement 1 176 colons installés obtiennent le titre de leur lot, soit à peine 24,7 %⁷⁰.

Malgré tout, les efforts déployés par le gouvernement ont quand même servi à quelque chose. MacDonald rappelle que les familles des colons comptent en moyenne 5 personnes, ce qui représente près de 24 000 hommes, femmes et enfants. Il soutient que le gouvernement a beaucoup fait pour les aider à devenir autonomes en se dotant de maisons, d'écoles et d'églises et en produisant au moins une partie de leur nourriture. MacDonald reste convaincu que de grands bienfaits en ont résulté, non seulement pour les colons, mais pour la province. Cependant, il demeure convaincu que si une partie des insuccès de la colonisation peuvent être attribués au manque de connaissances et de savoir-faire de nombreux colons, d'autres ont carrément manqué de bonne volonté⁷¹.

TABLEAU 4
Nombre de billets de concession accordés au
Nouveau-Brunswick, 1930-1945

| | | | | | |
|-----------|-------|-----------|-------|-----------|-------|
| 1930 | 150 | 1936 | 645 | 1940 | 363 |
| 1931 | 169 | 1937 | 561 | 1941 | 239 |
| 1932 | 358 | 1938 | 438 | 1942 | 210 |
| 1933 | 678 | 1939 | 427 | 1943 | 88 |
| 1934 | 482 | | | 1944 | 88 |
| 1935 | 504 | | | 1945 | 121 |
| 1930-1935 | 2 341 | 1936-1939 | 2 071 | 1940-1945 | 1 109 |

Source : « Report on Colonization » (1930-1945).

Dès le début de la guerre, le mouvement populaire vers l'arrière-pays se révèle bien fragile, ce qui contribue à la démobilisation de l'élite acadienne à l'égard de la colonisation. La reprise économique et le désintéressement

70. « Report on Colonization » (1943), p. 98-99.

71. *Ibid.*, 1943, p. 98-99.

croissant des colons, des chômeurs et du gouvernement envers la colonisation forcent la Société de colonisation à cesser à toute fin pratique ses activités à peine entamées. Alors que les possibilités d'emploi se multiplient dans les régions industrialisées du pays, la colonisation ne semble plus avoir sa raison d'être comme remède au chômage. Nombreux sont les Acadiens qui quittent à jamais les zones marginales, et le défrichement diminue dans les nouveaux lotissements. Parmi les nouvelles localités, seules celles qui s'adaptent à l'économie agroforestière peuvent demeurer viables. Les autres amorcent une période de stagnation ou de déclin.

Parmi les réactions à la crise économique des années trente au Nouveau-Brunswick, la colonisation constitue sans doute le phénomène le plus complexe puisque son déroulement et sa réalisation supposent l'intervention, et parfois la collaboration, de plusieurs groupes d'intérêts autrement divergents, en l'occurrence les colons, le gouvernement provincial, les entreprises forestières et le clergé catholique acadien. Le mouvement de colonisation s'avère particulièrement important dans le nord de la province comme stratégie de compensation au manque d'emploi, de ressources économiques, de services gouvernementaux et d'assistance sociale. Les principaux facteurs d'influence de la colonisation sont une situation de sous-développement général, des politiques de gestion des terres publiques assurant la domination économique des grandes entreprises de pâtes et papiers sur l'arrière-pays, l'insuffisance et l'inefficacité des programmes de secours au chômage et la tradition de la colonisation telle qu'entretenue par l'élite religieuse et laïque acadienne. Compte tenu de la conjoncture et dans ce contexte particulier, le mouvement de colonisation se développe rapidement et sur une grande échelle parce que tous ceux qu'il touche y voient des avantages.

Dans le cadre du mouvement de colonisation des années trente, les terres publiques sont transformées en une sorte de terrain d'essai sur lequel se décide l'orientation des communautés naissantes à l'égard de l'industrie forestière et de l'agriculture. Pour une partie de la population, la colonisation constitue un moyen de s'adapter à l'économie agroforestière. Peut-il en être autrement? Le fait que la classification des terres publiques par le ministère des Terres ne permet toujours pas de mettre de côté des terres arables exclusivement réservées au développement agricole fait que

le mouvement de colonisation reste strictement intégré et soumis à la domination des terres publiques par les compagnies forestières. L'environnement, les besoins des entreprises et la politique veulent que ce soit la récolte des ressources forestières qui domine l'économie de l'arrière-pays. Dans ce contexte, des terres agricoles mieux identifiées et réservées exclusivement aux colons permettraient tout au plus la concentration des colons dans des communautés plus importantes, invitant la multiplication des échanges économiques, sociaux et communautaires, sans toutefois changer le modèle économique existant. Mais le modèle économique dominant dans les régions forestières du Nouveau-Brunswick et dont les entreprises jouissent des avantages aux dépens des travailleurs forestiers et des colons n'est pas inévitable puisque son existence dépend essentiellement de choix politiques⁷².

La colonisation sert de stratégie d'adaptation à tout le monde. Les gouvernements fédéral, provincial et municipaux l'utilisent en guise de programmes de secours aux chômeurs. De leur côté, même s'il reste à déterminer la nature de leurs relations avec les colons et leur véritable attitude face à la distribution de nombreux lots par le gouvernement, les entreprises forestières en tirent des approvisionnements en bois et une main-d'oeuvre à bon marché. Le clergé catholique francophone, malgré le peu d'influence de la société de colonisation diocésaine, en profite pour remettre à l'honneur son projet de développement rural pour les Acadiens. Enfin, les colons, profitant d'une nouvelle volonté politique en faveur de la

72. J.I. Little souligne que d'autres modèles économiques, plus valorisants pour les colons auraient pu exister dans la région du Haut Saint-François au XIX^e siècle, et peut-être même ailleurs, et que leur mise en place dépendaient essentiellement de la volonté politique des gouvernements. En Europe, le système de gestion de la ressource forestière en usage en Norvège et en Finlande au début du siècle tenait compte du fait que l'environnement ne permettait pas une agriculture commerciale à temps plein. Les colons se voyaient accorder le contrôle de la ressource forestière grâce à la concession de vastes superficies. Les entreprises de sciage se voyant empêchées de racheter les terres des colons, ces derniers pouvaient plus facilement échapper à l'exploitation et la dépendance que leurs homologues canadiens. Little, p. 9. Quant au Nouveau-Brunswick, il faudrait se pencher sur les raisons qui ont empêché la mise en vigueur des nombreuses réformes proposées depuis la fin du XIX^e siècle au régime des concessions forestières aux entreprises.

colonisation, utilisent tous les outils bureaucratiques à leur disposition pour puiser sur leurs lots les ressources et les revenus nécessaires à leur survie.

MONSIEUR JEAN-MARIE FONTENEAU
conservateur du Musée de la Citadelle de
Belle-Île-en-Mer, est le récipiendaire
de deux distinctions pour son récent livre
Les Acadiens, citoyens de l'Atlantique

- ☆ La Médaille d'Histoire de l'Académie de Marine remise le 27 novembre 1997, en séance solennelle, au Musée de la Marine, par le président Claude Boquin et le Secrétaire général, le contre-amiral Chatelle.

- ☆ Le Prix Samuel de Champlain, décerné par l'Institut France-Canada, remis le 10 décembre 1997 à l'Institut France-Amérique par M. René Monory, président du Sénat, en présence de S.E. Jacques ROY, ambassadeur du Canada en France et de Madame David M. STEWART, présidente de la Fondation MacDonald-Stewart.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE
est heureuse d'adresser à
MONSIEUR JEAN-MARIE FONTENEAU
ses plus chaleureuses félicitations

Victimes de la Guerre de Sept Ans...
Les Acadiens, citoyens de l'Atlantique
...de l'Amérique à Belle-Île-en-Mer

*Livre remarquablement documenté sur l'histoire mouvementée
des Acadiens, Les éditions Ouest-France.*

Partis des provinces de l'Ouest, entre Loire et Gironde, pour s'en aller, ils ne savaient où, au-delà de l'Atlantique, Vendéens, Poitevins, Saintongeais allaient fonder, bien plus loin qu'ils n'imaginaient l'horizon, une colonie heureuse : l'Acadie!

Travailleurs industriels, respectueux des traditions familiales, morales et religieuses. Profondément attachés à l'Église et au Roi, ils vécurent un siècle de félicité patriarcale : un modèle de société construite dans la paix, la sagesse et la prospérité.

On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire, et pourtant, eux, ceux-là même qui connaissaient le bonheur sur un continent nouveau, allaient être pris soudain, et bien malgré eux, dans le grand tourbillon tragique de la grande Histoire, celle des guerres incessantes du XVIII^e siècle.

Victimes d'une succession de traités de paix qui ne conduisaient qu'à des déclarations de guerres, ils furent chassés des terres dont ils avaient fait leur patrie, persécutés, dispersés, déportés, après toutes les blandices de la félicité ils connurent les drames et les humiliations de la dispersion et de l'exil.

Le funeste traité de Paris de 1763 n'allait apporter la paix que pour une minorité d'entre eux. Après être restés prisonniers durant sept ans dans les ports anglais, enfin rapatriés en France, à Morlaix et à Saint-Malo, le bien-aimé roi Louis XV ne savait pas bien ce qu'il allait pouvoir faire d'eux...

C'est alors que grâce à la volonté d'un homme extraordinaire, l'abbé Le Loutre, originaire de Morlaix, qui avait été missionnaire en Acadie vers le bassin des Mines et s'était battu avec acharnement pour défendre le dernier

poste français de Beauséjour, grâce à son autorité sur les Acadiens et dans les coulisses de la cour, soixante-dix-huit familles, trois cent soixante trois personnes de tous âges, dans des conditions exceptionnelles vont finalement être installées à Belle-Île-en-Mer...

Et là, ces exilés du monde occidental vont réussir une nouvelle fois le même exploit : s'implanter dans un pays nouveau, s'intégrer à une population pas forcément compréhensive et finalement faire souche à tel point qu'aujourd'hui les Acadiens de Belle-Île peuvent être considérés comme l'exemple type d'une intégration réussie et Belle-Île la terre d'accueil exemplaire d'un peuple sans nation, mais qui, de la Nouvelle-Écosse à Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick à la Louisiane, de Saint-Pierre-et-Miquelon à Belle-Île-en-Mer, a fait de ses hommes des citoyens de l'Atlantique.

Jean Marie Fonteneau

La signature du protocole d'entente entre le Musée acadien et le Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton et le Musée acadien de la Citadelle Vauban de Belle-Île-en-Mer, le 17 août 1994. La photo nous laisse voir, à l'avant, de gauche à droite, Bernard LeBlanc, directeur du Musée acadien de l'Université; Jean-Bernard Robichaud, recteur; et Jean-Marie Fonteneau, conservateur du Musée acadien de Belle-Île-en-Mer. Debout, Phyllis LeBlanc, directrice du Centre d'études acadiennes; Antonine Maillet, chancelier de

l'Université; Alfred Seifer-Gaillardin, ambassadeur de France au Canada; Léone Boudreau-Nelson, présidente de la Société historique acadienne; et Jacques Salins, attaché culturel au Consulat général de France à Moncton.

Décès de Jean-Marie Fonteneau

Le 28 mars 1998, le Consulat général de France à Moncton annonçait la disparition subite de monsieur Jean-Marie Fonteneau survenue à son arrivée à Halifax (Nouvelle-Écosse). La nouvelle sema la consternation chez tous ceux qui l'attendaient.

Monsieur Fonteneau venait en Acadie pour donner plusieurs conférences à Halifax, Miscouche (Île-du-Prince-Édouard), Moncton et Caraquet et pour participer au Salon du livre d'Edmundston où il devait présenter son dernier ouvrage *Les Acadiens, Citoyens de l'Atlantique*.

Né le 11 juillet 1931 à Connerré dans la Sarthe (France), diplômé en 1957 de l'École nationale supérieure des Arts décoratifs de Paris, monsieur Jean-Marie Fonteneau commence sa carrière comme graphiste-publiciste. En parallèle, il mène une carrière d'écrivain. Son premier roman, *Les Champignons*, publié en 1970 est unanimement loué par les critiques. Il reçoit le prix Cazes en 1975 pour *Phénix*. Il collabore à partir de 1953 à la rubrique gastronomique de la revue *Rustica*.

Monsieur Fonteneau est nommé conservateur de la Citadelle Vauban de Belle-Île-en-Mer et de ses musées en 1990. C'est en étudiant l'histoire des Bellilois que monsieur Fonteneau s'attache à l'Acadie.

En 1994, monsieur Fonteneau est à Moncton pour donner une conférence à l'occasion du Congrès mondial acadien mais aussi et surtout pour participer aux formalités protocolaires du jumelage entre le Musée acadien de l'Université de Moncton et le Musée acadien de la Citadelle Vauban de Belle-Île-en-Mer.

L'année suivante, soit en 1995, la Société historique acadienne, pour marquer le trente-cinquième anniversaire de sa fondation, se rendait à Belle-Île-en-Mer. C'est à cette occasion qu'eut lieu la deuxième phase du jumelage entre les deux musées acadiens, en la Citadelle, sous l'habile direction de monsieur Jean-Marie Fonteneau. À la suite de son séjour à Belle-Île-en-Mer, la délégation acadienne a poursuivi son voyage de dix jours accom-

pagnée de monsieur Fonteneau comme guide; grâce à ses connaissances étendues de l'art et de l'histoire, comme aussi à sa générosité de coeur, la visite aux lieux historiques et mémoriaux des Acadiens en France demeure inoubliable.

Le mardi 31 mars 1998, une messe à la mémoire de monsieur Fonteneau était célébrée en l'église Notre-Dame d'Acadie au campus de l'Université de Moncton. Le célébrant, l'abbé Yvon LeBlanc, dans son homélie a fait un rapprochement entre « cet homme au coeur généreux et simple, Jean-Marie et une lecture tirée de l'Apocalypse : « J'ai vu un ciel nouveau et une terre nouvelle et il n'y avait plus de mer. » Grâce à l'historien Jean-Marie, nous sentions qu'il n'y avait plus de mer qui nous séparait de nos cousins et amis français et bellilois. Son ouverture de coeur et sa connaissance profonde de l'histoire des Acadiens faisaient en sorte que les deux rives de l'Atlantique s'étaient rapprochées, nous faisant oublier qu'un océan nous séparait, tellement nos racines étaient profondes et communes ».

Le célébrant dit encore : « Monsieur Fonteneau, dans un *Cahier* de la Société historique acadienne (octobre 1997) écrivait : « Les Acadiens, ces citoyens de l'Atlantique, ont été traités sans ménagement par le destin. De l'autre côté de l'Atlantique, une île des côtes bretonnes allait elle aussi connaître des événements tragiques qui allaient aboutir à la réunion de deux destins. » »

« Sans le savoir, monsieur Fonteneau parlait aussi de son propre destin, qui a voulu qu'il vienne mourir chez ses cousins qui lui étaient très chers. »

En parlant du Musée acadien de la Citadelle Vauban, l'historien disait « le bonheur d'un haut-lieu de mémoire présentant le passé et le présent, se renforçant l'un l'autre. Le présent se nourrissant des trésors de l'histoire, le passé reprenant vie au gré d'une actualité sans cesse renouvelée ».

« Pour nous qui l'avons connu, Jean-Marie Fonteneau restera ce « bonheur d'un haut-lieu de mémoire ». »

Aussi l'histoire acadienne se souviendra de Jean-Marie Fonteneau, car il a fait oeuvre utile. Son oeuvre est comme un pont jeté sur l'océan dont le bâtisseur est venu lui-même poser l'ultime jalon...

Léone Boudreau-Nelson
Présidente de la SHA



LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE
ACADIENNE